

PARTIE IV

Aspects non lexicaux

Orthographe

32

Critères de l'orthographe

C. MULLER

Professeur émérite de l'Université de Strasbourg, France

Le récent débat sur l'orthographe a été nourri surtout de discussions sur des cas particuliers (l'accent circonflexe...), ou de polémiques assez creuses ; il n'a guère abordé les questions fondamentales.

Créer une orthographe, réformer ou améliorer celle qui existe, cela nous ramène inévitablement à la question : sur quels critères se fonde-t-on (ou devrait-on se fonder) pour choisir une orthographe, pour décider, parmi les graphies possibles, laquelle mérite mieux que les autres d'être promue au rang d'« orthographe » et d'entrer dans la norme de l'écrit, les autres devenant ainsi des formes aberrantes, des « fautes d'orthographe », bannies des dictionnaires ou des grammaires.

Notre orthographe, dont la difficulté est reconnue, est double. Il y a une orthographe « lexicale », qui fixe, pour chaque mot, flexion comprise, les graphies autorisées ; et une orthographe « syntaxique », qui ne concerne le mot que dans le cadre de la phrase et décide laquelle de ses formes convient. Ce sont deux démarches différentes. La norme syntaxique repose sur des raisonnements, fait appel à une certaine logique ; la norme lexicale, elle, est le domaine de la convention, de l'arbitraire, de l'imprévisible, parfois de l'incohérent ; sa connaissance et sa pratique sont presque toujours affaire de mémoire, rarement de raisonnement.

Les projets de réforme ou de rectifications, très généralement, se limitent à l'orthographe lexicale ; dans le dernier épisode (1988-1991), la seule tentative de modifier la norme syntaxique (accord des participes passés dans l'emploi pronominal) est restée dans l'impasse. Les rectifications proposées visent donc essentiellement à introduire un peu d'ordre dans la norme lexicale, à y établir certaines régularités, secours pour l'usager, l'apprenant et l'enseignant.

Le critère le plus puissant, pour l'usager, c'est la tradition ; la forme qu'il a apprise, qu'il a l'habitude de lire, lui semble la meilleure ; pourquoi en changer ? Même absurde, elle fait partie d'un héritage (du patrimoine, disent certains), qui mérite le respect. Réaction affective, irrationnelle, dont on a pu mesurer la force dès qu'on abordait des cas concrets. Argument qui, évidemment, exclut toute retouche à la norme, et rend vain tout raisonnement sur les critères... Passons outre.

Le critère premier est la prononciation. Mais la référence à la forme orale appelle deux remarques.

Il arrive que l'usage parlé offre plusieurs prononciations pour un même mot ; il faut alors distinguer entre deux types de situations. Ainsi *oignon*, prononcé avec *o-* ou *oi-* (cette dernière forme trouve d'ardents défenseurs), ou *interpeller* rimant soit avec *sceller*, soit (usage récent, mais très général) avec *épeler* ; dans ces cas, les deux prononciations sont incompatibles ; il faut choisir, se référer à l'une ou à l'autre ; question d'orthoépie. D'autres variations relèvent plutôt de l'orthophonie ; p. ex. le timbre des voyelles (oppositions *mâle/mal*, *côte/cote*, *jeûne/jeune*) ou la gémiation des consonnes (l'*M* de *grammaire*, l'*L* de *col-lège*) ; là toutes les nuances sont possibles entre deux extrêmes, et, sans parler des variations régionales ou individuelles, les flottements sont fréquents. Il est clair que seuls les faits de type orthoépique peuvent servir de critères pour la graphie, en exigeant du reste un choix.

Seconde remarque : la prononciation fournit un critère valable quand son argument est négatif. Exemple : pour simplifier la norme actuelle des pluriels de *cent* et de *vingt*, deux solutions s'offraient :

- a) aligner ces deux numéraux sur les autres numéraux, et les rendre invariables ;
- b) les aligner sur les noms, et leur donner la marque du pluriel chaque fois qu'ils sont multipliés.

Or la prononciation (liaisons) permettrait d'écrire (solution b) : « deux cents quatre-vingts-huit francs », mais exclut d'écrire (solution a) : « deux cent habitants, quatre-vingt élèves ».

Le rôle de ce critère est donc limité, mais parfois décisif.

On invoque souvent l'étymologie. Son rôle est capital pour expliquer les formes actuelles, tant orales qu'écrites ; mais le secours qu'elle apporte à l'usager pour trouver la bonne graphie est douteux, d'autant que la connaissance des langues anciennes est de moins en moins répandue. D'autre part ses effets sont fort aléatoires. Elle explique et justifie les circonflexes de *pâte*, *fête*, *île*, *côte*, *fûtes*, *coûter*, mais non ceux de *pâle*, *suprême*, *vîmes*, *fûmes*, *voûte*..., ni l'absence de cet accent dans *mélange*, *coteau*, *coutume*, *moutarde*, *joute*, etc.

En revanche, un critère voisin du précédent est largement et légitimement utilisé : c'est la recherche d'une cohérence graphique dans les séries lexicales (« familles de mots ») ou morphologiques. Exemples : une série comme *tranquille*, *tranquillité*, *tranquillement*, *tranquilliser*, etc., est graphiquement homogène ; id. pour *mobile*, *mobilité*, *mobilier*, etc. Mais un cas comme *imbécile*, *imbécillité* est aberrant (et unique). L'adjectif *douceâtre* est le seul mot du lexique où le *C* est modifié autrement que par une cédille. Autre exemple : les participes passés de *dissoudre* et *absoudre* sont les seuls à opposer un masculin en -s au féminin en -t ; anomalie injustifiable ; la série *asseoir-surseoir-assoira-surseoir* est un autre exemple d'incohérence, surtout quand l'histoire montre que *veoir*, *cheoir*, *cheance*, *eage*, etc. ont depuis longtemps perdu leur -e.

On parle peu des parallélismes graphiques avec les langues voisines, et surtout avec celles que les francophones apprennent le plus, l'anglais venant largement en tête. Bien des particularités de notre code graphique s'y retrouvent (lettres grecques de *physique*, *technique*, *théâtre*, etc. – consonnes doubles de *affecter*, *effort*, *difficulté*, *offrir*, etc. On peut se

demander s'il serait bien judicieux de supprimer des aspérités de notre graphie alors que l'apprenant les retrouvera quand il entreprendra l'étude d'une langue étrangère. Ce serait renoncer à des passerelles qui rendent moins opaque un texte étranger.

L'homogénéité des séries lexicales, les parentés graphiques entre langues européennes sont d'évidentes conséquences de l'héritage gréco-latin ; n'est-ce pas là une belle revanche de l'étymologie ?

On justifie parfois des graphies, traditionnelles ou nouvelles, par le souci d'éviter les confusions entre homonymes. Il est certes charitable, pour le lecteur, de distinguer entre *conte*, *compte* et *comte* ; mais cette précaution perd de son prix quand les homonymes sont syntaxiquement incompatibles, quand ils appartiennent à des catégories grammaticales différentes ; on a peine à inventer des contextes où l'on pourrait confondre l'adjectif *sûr* et la préposition *sur*, le participe *dû* et l'article contracté *du*, la conjonction *ou* et l'adverbe *où*. D'autres couples homonymiques vivent très bien sans signaux diacritiques : *si* adverbe et *si* conjonction, *que*, *car*, *or*, etc. Et la cohérence ne règne pas dans l'emploi de ces prothèses : *dû* participe perd son chapeau au féminin et au pluriel, mais *sûr* et *mûr* le conservent. Que de subtiles distinctions que la mémoire seule permet de respecter, la logique se déclarant impuissante !

La fréquence est un critère parfois utile. Il est clair qu'une rectification graphique est plus aisément acceptée dans des mots rares que dans ceux dont le retour est fréquent. L'utilisateur hésite, légitimement, en écrivant *il harcèle*, *je débossellerai*, *on brevètera*, *le moteur cliquette*, *une poule caquette*, *elle furète...*, mais non devant *j'appelle* ou *elle achète*. L'exception ne résiste que quand elle s'appuie sur la fréquence (les verbes irréguliers attestent que c'est là une constante linguistique).

Voilà des critères qui sont invoqués, tour à tour, pour justifier une graphie ou pour en combattre une autre. L'inconvénient est qu'ils se contredisent souvent, et que le choix entre deux critères ennemis ne répond pas à une hiérarchie claire. *Compter* respecte l'étymologie, évite l'homographie, mais néglige la prononciation ; *dompter* viole l'étymologie et fausse la prononciation ; *conter* obéit à la prononciation, évite l'homographie, mais ignore l'étymologie ; *printemps* est étymologique, reste fidèle à la série de *temps*, défie la prononciation, mais contredit son plus proche parent, *printanier*. *Femme* trahit la prononciation, marque son étymologie et sa parenté avec *féminin*, garde ses distances par rapport à *fame*, *famé*, *infâme*, etc., et sa fréquence, autant que son contenu affectif, le met à l'abri des réformes.

C'est dire que toute tentative de rectification, à moins d'une sérieuse réflexion préalable, est faite de compromis, et relève moins de la théorie que du bricolage le plus aventureux.

33

Variantes orthographiques et français parlé en Afrique : ORTHAF et IFA. Introduction générale

J.-P. CAPRILE

CNRS, LACITO, France

Le projet ORTHAF

Objectif

Le français écrit en Afrique présente des variations nombreuses dont les raisons d'être ne sont pas toujours immédiatement compréhensibles. L'objectif du programme Orthaf est de dégager les raisons qui ont pu entraîner des graphies multiples, de chercher les règles éventuelles qui sous-tendent cette production graphique et enfin de *proposer* avec les institutions concernées une orthographe plus régulière.

Ce travail sur l'« espace francophone » suppose la prise en compte de critères ethnocentrés, donc « exocentrés » par rapport à la métropole, explicitement définis à partir des points de vue des différentes communautés en contact, cela dans la perspective d'un bilinguisme égalitaire. Selon l'expression de P. Dumont (1990), la francophonie supposerait des francophones.

Le français d'Afrique noire

Définir le français d'Afrique noire n'est pas chose aisée.

Son usage varie d'un pays à un autre, d'une région géographique ou d'une aire culturelle à une autre, selon une typologie des situations de francophonie. Son statut peut différer fortement selon les pays et leur situation économique. La représentation que les locuteurs s'en font peut s'étendre de la langue de prestige à la langue coloniale, etc. On doit s'attendre à des normes endogènes différentes et à un rapport à la norme exogène variable correspondant à l'éventail typologique de ces situations.

Le corpus

L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire de l'équipe IFA constitue notre corpus de référence, qui peut éventuellement être complété. Dans cet ouvrage sont souvent relevées plusieurs graphies d'un même mot, les prononciations n'étant indiquées que dans le cas où un locuteur francophone ne peut les retrouver à partir des graphies.

Aspects linguistiques et encyclopédiques des graphies multiples dans l'IFA

Les graphies multiples dans l'IFA

Ces graphies multiples concernent principalement des mots d'origine non française. *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* se présente comme un ouvrage descriptif et linguistique, c'est-à-dire non normatif et non encyclopédique. L'aspect encyclopédique est souvent présent dans les monographies consacrées à des points particuliers, même si l'IFA, « dictionnaire de langue », l'a réduit au minimum.

Cependant la graphie et la prononciation, indiquée en particulier pour des entrées d'origine non française et référant généralement à des *realia* africaines, constituent des choix qui peuvent être interprétés comme prescriptifs, même si les graphies et prononciations sont multiples.

Ainsi pour « une race de bovins... », l'IFA donne *ndama* en entrée, suivi de *dama*, *ndaama*, *n'dama* et une seule prononciation [ndama], là où les différentes graphies pouvaient suggérer [dama] et [ndaama].

Des monographies consacrées au Togo et au Sénégal nous fournissent une information complémentaire. Le *Dictionnaire des particularités du français au Togo et au Dahomey* (Lafage, 1975) donne une seule graphie, *n'dama*, sans préciser la prononciation ni l'origine de ce mot.

Le français au Sénégal : enquête lexicale (Ndiaye et Schmidt, 1979) donne *ndama* suivi de *ndaama* et de *Ndamas* et précise : « -Orig. du wolof *ndaama* "de petite taille" » ; la graphie *ndama* est donnée comme correspondant à une seule prononciation [ndama], on se trouve devant une situation où chaque lettre correspond à un son. Le rapport entre l'écrit et l'oral paraît alors régi par la seule fonction phonographique puisque chaque lettre fonctionnée comme un graphème phonogrammique représentant une réalisation phonique dans un rapport de bijection (cf. Gruaz, 1990).

Cela revient, d'une façon implicite, à « prescrire » cette graphie. C'est d'ailleurs ainsi que procèdent, de façon explicite, des linguistes publiant pour la série des *Matériaux pour l'étude des régionalismes du français* (INaLF, *Trésor général des langues et parlers français*, dirigé par P. Rézeau).

Pour C. Germinet et V. Lucci (1985 et 1987) l'orthographe de régionalismes peu ou mal attestés à l'écrit « nécessite que soient précisées les procédures aboutissant à la fixation d'une forme écrite ». Le critère phonographique n'est pour eux, dans la situation socioculturelle française, qu'un critère parmi d'autres (étymologique, morphologique, distributionnel, graphie bien attestée à la condition qu'elle ne réponde pas à d'autres critères régularisateurs que ceux de l'orthographe française...). On pourra avoir recours à « une transcription écrite la plus étroitement phonétique, en accord avec les régularités phonographiques du français ».

D'autre part, certaines entrées, le plus souvent là aussi d'origine non française, dérivées de noms propres de lieux et de personnes, ou référant à des *realia* africaines, sont de type encyclopédique ; elles ont amené les auteurs à effectuer des choix en ce qui concerne la graphie ou la prononciation privilégiée en entrée, même si d'autres graphies ou phonies sont ensuite indiquées.

On remarque que l'IFA n'a pas retenu la graphie *ndakarou*, prononciation [ndakaru], qui paraît pourtant bien attestée au Sénégal pour désigner la capitale Dakar (Dumont *et al.* ; N. et S.). Cette exclusion est peut-être due au fait que ce mot appartient au domaine encyclopédique. Elle peut aussi signifier implicitement qu'un choix a été fait en faveur de la forme graphique et phonique la plus francisée, *Dakar*, qui est de plus admise de longue date, du moins du point de vue européen. Du point de vue africain, on a déjà assisté à l'africanisation d'un nom de ville ou de pays (Haute-Volta devenue Burkina-Faso, Fort-Lamy devenu N'djamena), et l'adoption de *Ndakarou* n'est pas inimaginable. Même pour les mots d'origine française un problème graphique peut se poser. Pour *cadeauter* ou *cadoter*, on peut hésiter. Aucun critère phonographique (*cadoter*), morphologique ou « étymologique » ne s'impose d'emblée.

Présentation graphique des africanismes dans quelques dictionnaires de langue et encyclopédies

Il s'avère également intéressant d'examiner le sort orthographique et phonique que des dictionnaires de langue d'une part, des ouvrages de type encyclopédique d'autre part, ont réservé aux africanismes.

Dans des dictionnaires de langue

Ainsi la dernière édition du *Grand Robert* n'indique qu'une seule graphie, *ndama*, pour « une race de bovins... », et une seule prononciation [ndama]. Ce choix semble justifié... du point de vue « africain », mais du point de vue européen *dama* sur le modèle de *Dakar*, avait l'avantage d'éviter la réalisation [nd-].

Dans des ouvrages encyclopédiques

Toutes les encyclopédies ont à traiter de l'Afrique. Elles sont donc amenées à utiliser des termes, ethnonymes, toponymes... ou dénotant des *realia* du milieu naturel et culturel africain. On constate que les noms de personne ont presque toujours la même graphie par exemple *M'Ba Léon*, président du Gabon ; de même une partie des noms de lieu, par exemple *N'djamena*. En revanche, pour les ethnonymes et les glossonymes on observe une

grande variabilité, par exemple dans le *Memo-Larousse* 1990 on trouve en entrée *Serer* suivi de *Sérère*, en entrée *Ouolof* suivi de *Wolof*.

Regards croisés sur des critères explicites

Le problème n'est pas nouveau, l'inventaire des régionalismes a toujours amené les linguistes à effectuer des choix dans la présentation graphique des particularismes qu'ils présentaient et à indiquer à quelles réalisations phoniques ces graphies correspondaient. C'est vrai pour les particularismes de régions de France, de Belgique ou d'Amérique. Sans quitter les langues romanes, le même problème se pose pour l'espagnol face aux américanismes, pour le portugais face aux africanismes et américanismes.

Cependant la situation socioculturelle se présente de façon très variée d'une communauté linguistique à une autre.

Il serait donc toujours utile de poser le problème de choix, ou d'alternatives, graphiques, de façon explicite et en prenant en compte plusieurs points de vue, des « regards croisés », et en se plaçant à divers niveaux, du plus local au plus universel.

Problématique

Notre option fondamentale est de proposer un aménagement linguistique scientifiquement établi, fondé sur une théorie explicite. Nous dépassons donc le caractère descriptif de l'*Inventaire*, sans pour autant entrer dans le normatif.

L'analyse doit être menée de pair par les spécialistes de l'orthographe française et les linguistes africanistes : la réalité africaine doit impérativement être prise en compte.

Notre interrogation porte sur les variations des graphies attestées d'un même mot. Quelles sont-elles ? Forment-elles système ou sont-elles contradictoires, cela dans un cadre théorique et méthodologique précis ? Les critères applicables au français métropolitain risqueraient, s'ils étaient utilisés sans discernement, d'aboutir à une francisation excessive.

En conséquence, on s'attache à saisir la réalité africaine à travers les aspects linguistique, socioculturel et de l'aménagement linguistique :

a) Linguistique

1. examen de la phonie, de la morphologie et éventuellement de la graphie des langues d'origine, qu'elles soient africaines (wolof, kikongo...) ou non (portugais, anglais...), c'est en quelque sorte un aspect « étymologique » ;

2. examen de la phonie, de la morphologie et de la graphie des africanismes, unités plus ou moins intégrées dans l'usage de français en Afrique.

b) Socioculturel

1. le point de vue des différentes classes de locuteurs africains sur l'aspect linguistique, par exemple graphie *ou* au Congo et *u* au Zaïre pour [u] dans *mpoutou/mputu* « Europe » ;

2. le point de vue de différentes classes de locuteurs francophones, non africains, sur l'aspect linguistique : difficulté ou impossibilité de prononciation de phonies correspondant à certaines graphies : *gb*, *kp*, *mb*-, *nd*-, *ndj*-, *ng*-.

c) *Aménagement linguistique* : prise en considération des différents critères, positifs et négatifs, qui permettent d'évaluer les graphies d'un africanisme :

1. dans un cadre local,
2. dans le cadre de la communauté linguistique francophone,
3. pour la communication entre les différents pays de langue romane,
4. pour la communication internationale.

34

Le programme ORTHAF, cadre théorique et méthodologique

C. GRUAZ

UPR 113 du CNRS, France

Nécessité d'une théorie de référence

Avant de proposer des modifications orthographiques visant à diminuer les écarts orthographiques du français d'Afrique, il est nécessaire de procéder à un relevé de ceux-ci. Rien de plus simple à première vue : l'IFA contient de nombreuses formes multiples. Mais ces données sont de nature lexicale. Or une étude orthographique demande une analyse spécifique dont les données lexicales ne constituent que le corpus de départ. Prenons par exemple les alternances *di / j / dy / dj / du / dji* de *dioula, djoula, dyoula, djula, jula* ; *djouti, diouti, duty* ; *El-hadji, El-hadj, elhadj, El-hadji*. Posera-t-on que *du* de *duty* alterne avec *dj* ou bien avec *djou* de *djouti* ? Pour répondre à cette question, il est indispensable de disposer d'une théorie de référence pour décider des « lettres » ou groupes de lettres que l'on mettra dans un rapport d'alternance.

La théorie de référence que nous avons retenue est la grammaire homologique exposée dans *Du signe au sens* de C. Gruaz de l'équipe HESO du CNRS, au départ de laquelle se reconnaissent principalement la glossématique hjelmslévienne et, pour l'aspect graphémique, le plurisystème graphique élaboré par N. Catach et cette même équipe HESO. Cette grammaire homologique, dont nous ne présenterons ici que les lignes directrices, offre en effet l'avantage de présenter des analyses des strates graphémique, morphémique et lexémique fondées sur des critères identiques, ce qui permet :

1. de définir strictement les unités retenues dans chacune de ces strates,
2. de les analyser dans un ensemble unique.

Schéma général de la grammaire homologique

La grammaire homologique se présente selon le schéma général du Tableau I.

Les plans, les strates et les unités génériques

Les unités de la grammaire homologique relèvent soit du plan de l'expression soit du plan du contenu. Dans le premier se situent les unités qui servent à traduire les items porteurs de sens sans avoir elles-mêmes un sens. Ces unités sont regroupées en deux strates : la strate phonémique pour celles de l'oral, la strate graphémique pour celles de l'écrit. Dans le second, se trouvent les unités porteuses de sens ; dans les limites du mot, elles se répartissent également en deux strates : la strate morphémique pour celles qui sont internes au mot, et la strate lexémique pour celles qui ont une forme lexicale.

Dans chaque strate une unité générique désigne toute unité de cette strate :

- Le *graphe* dans la strate graphémique : nous convenons de nommer *graphe* toute lettre ou groupe de lettres isolés au cours de l'analyse, ex. dans beau, *e*, *a* et *u* sont des graphes, de même que *au* et *eau* ; fr. *a* de *demain* ou de *main* sont des graphes que l'on distinguera ultérieurement d'après leur fonction, *ain* est également un graphe dans l'un ou l'autre mot puisqu'il transcrit un phonème ; IFA *tch* et *ch* de *tchapalo* et *chapalo* sont des graphes. En revanche *ea* de *beau*, *ma* ou *ai* de *demain*, *tc* de *tchapalo* ne sont pas des graphes.

- Le *morphe* dans la strate morphémique : fr. *ad* de *admettre* et *adducteur* sont des morphes bien que seul le second ait un sens dans le français d'aujourd'hui.

- Le *lexe* dans la strate lexémique : fr. *beau* est un lexe dans *beau-frère* et dans *beau travail* bien qu'il ne soit autonome que dans le second contexte.

Tableau I. Schéma général de la grammaire homologique

Cadres (sous)- strates	systémique (X-ons)	sémiotique (X-èmes)	pragmatique (X-ies)
		graphe (a, k)	
graphémique.....	graphon (demain)	graphème (main)	graphie (frikassées)
		morphe (ad)	
morphémique.....	morphon (admettre)	morphème (adducteur)	morphie *admission < mission)
		lexe (beau)	
lexémique.....	lexon (beau-frère)	lexème (beau travail)	lexie (beau neveu)

Les pôles

Les unités de chaque strate répondent à un fonctionnement particulier selon qu'elles sont traitées dans le cadre de l'un ou l'autre des pôles suivants :

1. *distributionnel* (ou systémique) : elles sont définies en fonction de leur contexte phonique et/ou graphémique, ainsi le *a* de *demain* et le *a* de *main* sont deux unités minimales, mais seul le premier ne remplit aucune fonction et est donc retenu dans ce pôle, c'est un X-on ; il en est de même pour *c* et *s* de *tchop* / *tshop* qui ne sont pas prononcés séparément mais entrent dans un ensemble graphique traduisant un ensemble phonique (/tS) ;

2. *sémiotique* : elles sont traitées en fonction de la valeur qui est la leur dans la langue considérée, ex. *tch* et *tsh* dans les deux mots cités ci-dessus sont des X-èmes, unités de la strate sémiotique puisqu'ils transcrivent un phonème ; *m* de *mfumu* est une alternance uniquement phonogrammique alors qu'en swahili *m* de *mtu* « homme » est une marque morphologique du singulier et alterne avec le pluriel *watu* ;

3. *pragmatique* : elles sont vues sous l'angle des écarts de valeur qu'elles prennent dans des conditions de production spécifiques, ex. fr. *c* remplacé par *k* dans le mot *frikassées* sur une publicité ; au Zaïre, la mi-nasale initiale est dénasalisée en milieu urbain et nasalisée en milieu rural : *pondu* / *mpondu*.

Le domaine graphémique

Dans le domaine graphémique, qui est au centre du programme ORTHAF, les unités ont trois fonctions principales :

1. la *fonction phonogrammique*, fonction des unités qui traduisent le rapport oral-écrit (ex. *d* de *dioula*, *diuti*, *diom* ; *tch*, *tsh*, *ch* de *tchop*, *tshop*, *chop*) ;

2. la *fonction morphogrammique*, fonction des unités qui ont une valeur morphologique ou morphémique (ex. en français *a* de *main* / *manuel* ; *d* de *grand* prononcé dans le dérivé *grandeur* ; dans IFA *g* de *balafong* prononcé dans le dérivé *balafongiste*) ;

3. la *fonction lexicale* ou *lexémique*, fonction distinctive par la forme graphique propre des mots (ex. *o* dans fr. *taon* / *tan*). Cette fonction n'est pas à l'œuvre dans les graphies multiples signalées ci-dessus (ex. *dioula*, *djoula*, *dyoula*, *djula*) puisque ces mots ont le même sens.

Les graphes qui ont l'une des trois fonctions pré-citées sont des *graphèmes*, ex. dans ce même mot *beau*, *e* a la fonction morphogrammique puisqu'il renvoie à *e* de *belle*, *au* a la fonction phonogrammique puisqu'il transcrit le phonème /o/, mais *a* et *u* sont des graphons, ce que l'on peut représenter dans l'arborescence suivante (fig. 1) :

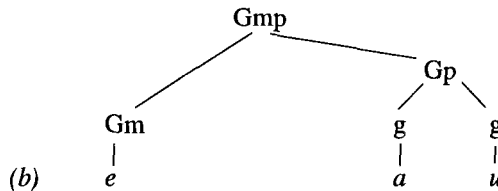


Figure 1

Eau de beau est donc un *graphème complexe*.

Les graphes qui n'ont aucune de ces trois fonctions dans un mot donné sont des *graphons*, ex. *a* de *au* dans *beau* est un graphon, il ne renvoie à aucun dérivé.

Un graphème simple peut cumuler plusieurs fonctions : le *é* de *acharnement* est motivé puisqu'il distingue cet adverbe du substantif *acharnement*, il a donc une fonction lexicale, distinctive, mais il a aussi la fonction phonographique de rapport avec l'oral puisqu'il transcrit le phonème /e/.

L'analyse de la fonction fait appel à trois notions théoriques spécifiques :

- la *bijection*, correspondance d'un phonème et d'un graphème, ex. *poto* [poto] ;
- la *disjonction*, correspondance entre un élément d'une strate de l'expression avec plusieurs éléments de l'autre strate. La disjonction est graphique lorsqu'un élément phonique correspond à plusieurs éléments graphiques différents, ex. /S/ est transcrit par *ch* dans *chikwangu*, *sh* dans *shakara* et *c* dans *citekiteku* ; elle est phonique dans le cas contraire ;
- la *conjonction*, deux éléments graphiques traduisent un seul phonème, ex. *ch* pour /S/ dans *chop*.

C'est à partir de ces notions théoriques que l'on abordera des problèmes tels que :

1. *Le rapport oral français / oral africain* : la conjonction graphique *ndj* de *ndjambo* est un graphème puisqu'elle transcrit un phonème africain. Les prononciations africaines posent des problèmes articulatoires de différents types pour le locuteur français :

- groupes phoniques inconnus en français : *ndj* de *ndjambo* « jeu de cartes »,
- groupes phoniques imitables : *nd* de *ndugu* « frère, cousin »,
- groupes phoniques connus mais rares en français : *tch* de *tchapalo*, « bière... ».

Les réalisations françaises des deux premiers cas sont variables et l'on peut s'interroger sur les critères qui président au choix de celles qui sont retenues.

2. *L'intégration graphique des africanismes au français* : dans *nsafu / safou*, on note la suppression du graphe *n* initial et l'alternance graphémique *u / ou*.

Le domaine morphémique

Dans la strate morphémique, on distingue homologiquement les *morphèmes*, unités intra-lexicales porteuses de sens (ex. *ad* de *adducteur* traduisant la notion de rapprochement) et les *morphons*, unités non porteuses de sens (ex. *ad* de *admettre*).

Les analyses morphologique et morphémique relèvent de deux fonctionnements différents, mais un graphème alternant peut avoir une fonction morphémique, ex. en swahili, *m* initial est le morphème grammatical du singulier en opposition avec *wa*.

Le domaine lexémique

Dans la strate lexémique, les *lexèmes*, formes lexicales porteuses de sens (ex. *beau* dans *un beau travail*) s'opposent aux *lexons*, formes lexicales non porteuses du sens du lexème (ex. *beau* dans *beau frère*). L'analyse lexémique, qui repose sur la saisie globale du mot, peut aussi être liée à l'analyse graphémique. Ainsi le doublement de *p* et le *l* simple dans *appolo* n'est attesté que lorsque ce mot signifie « conjonctivite » alors que la graphie *apollo*, avec un *p* simple et deux *l*, s'applique indistinctement au mot qui signifie « conjonctivite » et à

celui qui signifie « coiffure féminine ». On pourrait envisager de réserver *appolo* pour traduire le sens « conjonctivite » et *apollo* pour exprimer celui de « coiffure féminine ».

Les étapes de l'analyse

Pour chaque type d'analyse, nous procéderons aux opérations suivantes :

1. relevé des variantes graphiques : dans chaque pays et pour chaque mot, nous retiendrons les graphies liées afin de déterminer les associations privilégiées ;
2. interprétation théorique : l'appartenance d'une unité à une strate donnée avec une fonction donnée permettra d'en déterminer la valeur ;
3. simultanément interprétation par les africanistes : la valeur théorique est souvent liée au contexte sociolinguistique, en particulier dans la correspondance oral-écrit ;
4. proposition d'une graphie privilégiée, ou le cas échéant de plusieurs : cela constitue l'objectif du programme ORTHAF. Il se fera dans le cadre d'une coopération stricte avec les locuteurs africains afin de prendre en compte des considérations extralinguistiques propres aux réalités sociopolitiques africaines.

Références

1. Catcah N. en coll. avec Gruaz Cl. et Duprez D. (1988). *L'Orthographe française, traité théorique et pratique*. Nathan, Paris.
2. Gak V.G. (1976). *L'Orthographe du français, essai de description théorique et pratique*. Sela, Paris.
3. Gruaz Cl. (1988). *Le Mot français, cet inconnu*. Presses universitaires de Rouen.
4. Gruaz Cl. (1988). *La Dérivation suffixale en français contemporain*. Presses universitaires de Rouen.
5. Gruaz Cl. (1990). *Du signe au sens, pour une grammaire homologique des composants du mot*. Presses universitaires de Rouen.
6. Hjelmslev L. (1986). *Prolégomènes à une théorie du langage*. Les Éditions de Minuit, Paris.
7. Hjelmslev L. (1971). *Essais linguistiques*. Les Éditions de Minuit, Paris.

35

Application du projet ORTHAF : analyse graphémique, morphémique et lexémique des particularités du français au Sénégal

G. DELAPORTE

CNRS-HESO, France

L'approche théorique des particularités orthographiques du français du Sénégal est fondée sur la grammaire homologique. L'étude de ces particularités nous a conduits à retenir de ce modèle théorique les trois strates : graphémique, morphémique et lexémique et, plus ponctuellement, des notions telles que celles de graphe, de fonction, de bijection, conjonction, etc. Nous présentons ici quelques aspects de ce travail.

Analyse graphémique

Graphies uniques et graphies multiples

Il convient de relativiser la distinction faite entre les graphies uniques ou présentées comme telles et les graphies multiples dans l'IFA, ce type d'enquête ne pouvant de toute façon être exhaustif. De plus les graphies contenues dans cet ouvrage, datées de 1973 à 1979, ont des statuts différents (journaux, récits de voyageurs, etc.) et leurs correspondants phoniques ne sont pas toujours aisés à identifier. C'est pourquoi, dans le cadre de recherches en vue d'une

harmonisation des graphies, il est essentiel de ne pas tenir pour acquises les graphies uniques ; elles doivent constamment être mises en rapport avec les multigraphies, notamment celles qui concernent les recherches statistiques liées au critère de fréquence.

Néanmoins les multigraphies constituant la face visible du problème, nos recherches sont actuellement tournées vers les données de l'IFA à graphies multiples. Ce sont elles qui feront l'objet de notre propos.

Les graphies multiples : unités, types et fréquence

Les unités graphiques

L'identification des graphies alternantes repose sur le principe distributionnel, conformément à la démarche préconisée dans la grammaire homologique. Les formes retenues comme alternantes ne sont pas des lettres mais des graphes, unités distinctives pertinentes de la strate graphémique, plus ou moins complexes, à savoir monogrammiques, digrammiques ou trigrammiques.

Cette première démarche permet d'isoler :

- des graphes communs au français standard et au français du Sénégal : *on, a, eu, ou*, etc.
- des graphes rares en français standard : *tch, ck, dj*, etc.
- des graphes spécifiques : *cks, ckh, n'd, m'b*, etc.

Dans le cas des graphies multiples, on doit tenir compte du fait que la présentation IFA est hiérarchisée (les entrées sont d'ailleurs indiquées en majuscules) et que l'entrée est considérée par les auteurs comme la graphie répondant aux trois critères suivants :

- fréquence élevée,
- absence de volonté de se singulariser de la part du ou des locuteurs,
- appartenance à la norme locale.

D'un point de vue statistique, on ne peut faire abstraction de cette première hiérarchie. En particulier, pour chaque graphe d'une série alternante, le nombre d'occurrences de mots comportant ce graphe devra être assorti du nombre d'entrées IFA qui les contiennent.

Ainsi, dans l'alternance comprenant la dentale [d] qui comprend les graphies *di / j / dy / dj / dji* et *du*, on remarque que *di* et *dj* sont les graphies dominantes mais il convient de nuancer :

- *di* : cette graphie est impliquée dans 6 alternances, concerne 6 entrées et 11 occurrences de mots présents sous ces entrées,
- *dj* : est impliquée dans 4 alternances, concerne 6 entrées de l'IFA et 7 occurrences de mots présents sous ces entrées.

Le nombre d'occurrences d'une graphie doit donc être mis en relation avec le nombre d'entrées où elle paraît.

De même le nombre de graphes alternants qui entrent en concurrence au sein d'une alternance donnée doit être pris en compte. Considérons les alternances *dioula, djoula, dyoula, djula, jula* : le graphe *di*, qui entre en concurrence avec trois autres graphes dans la série *di / j / dy / dj* se situe dans un contexte d'alternance différent de celui de ce même graphe *di* dans l'alternance *diom / jom* où il n'entre en concurrence qu'avec un seul autre graphe, à savoir *j*. Ces graphes sont dans un premier temps laissés dans le contexte de l'alternance d'où ils sont extraits, contexte qui est en partie prenante de leur caractérisation. Cela nous conduira à nous demander par exemple si la graphie unique *di* dans *diallo* ou *diakhatou* peut être rapprochée de la graphie alternante *di* dans *dioula* ou *diom*.

La typologie des alternances

L'identification des unités graphiques alternantes permet de mieux cerner la notion d'alternance graphique. On distingue en effet :

- les alternances à deux éléments : *dj / j* de *diom / jom* ;
- les alternances larges : *di / dj / dy / j* de *dioula*, etc.
- les alternances plus complexes : *alhamdoulilahi*, *alhamdoulilah*, *alhamdoulilāi*, *alhamdoulilahay*, *alhamdoulli*, *Lahi*, *alhamdu Lilb ah*, *alhamdoulahi*.

Le contexte alternant est donc fondamental et, pour une graphie donnée, les diverses formes alternantes doivent impérativement être prises en compte.

Le critère de fréquence

De même que le critère de fréquence avait été utilisé pour procéder à l'enquête lexicale de l'IFA, il sera retenu dans le cadre du programme ORTHAF, mais les résultats de la première enquête constituant le corpus du second, la notion même de critère de fréquence s'en trouve d'autant complexifiée.

Dans ORTHAF, pour une graphie donnée, le critère de fréquence prend en compte les paramètres suivants :

- le nombre d'alternances concernées par cette graphie,
- le nombre des graphes alternant à l'intérieur de chacune des alternances concernées,
- le nombre d'occurrences et le nombre d'entrées qui y sont incluses,
- la position des graphies.

Cette dernière a dû être précisée, nous posons actuellement les principes suivants :

- sont en position initiale les graphes qui ne sont précédés d'aucun autre graphe dans le mot (et non pas dans l'alternance considérée),
- sont en position finale les graphes qui ne sont suivis d'aucun autre graphe dans le mot,
- sont en position interne les graphes qui ne sont ni en position initiale ni en position finale dans le mot.

Ainsi, à l'entrée *mbapattes* sont associées les graphies *mbapatt* et *mbapat*, en position interne nous avons le graphe *tt* et en position finale les deux graphes *tt* et *t*.

La notion d'alternance apporte souvent des informations intéressantes : dans le cas des graphes alternants comprenant *d*, si comme on l'a vu *di* et *dj* sont dominants, seul le graphe *dj* concerne les trois positions (initiale dans *dioula*, interne dans *tidjane*, finale dans *el-hadj*).

Cet examen des positions semble pour l'instant montrer que les marques d'intégration au français occupent des points stratégiques du mot, à savoir les positions initiale et finale plutôt que les positions internes où l'on rencontre davantage de graphes uniques.

Les graphies multiples : fonctions

Le rapport à l'oral : la fonction phonogrammique

La nature des éléments alternants est d'abord envisagée à travers le rapport à l'oral.

Du fait que dans la plupart des entrées aucune prononciation n'est indiquée et que dans les autres cas, une seule, apposée au mot d'entrée, figure le plus souvent, le rapport à l'oral n'est pas aisé à définir.

Nous pouvons émettre l'hypothèse de l'existence de disjonctions graphiques du type (fig. 1) :

dioula

diom

el-hadja

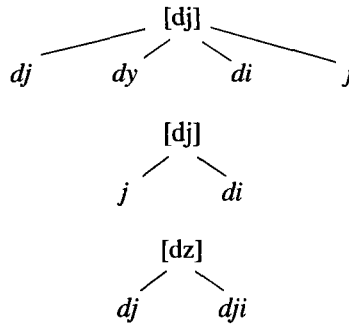


Figure 1

sans pour autant écarter l'hypothèse que cette prononciation indiquée ne vaut que pour l'entrée et que, dans un rapport de stricte bijection, à chacune des autres graphies correspond une prononciation qui va de soi et n'est donc pas indiquée par les auteurs.

Dans les cas où plusieurs prononciations sont indiquées, se superposent parfois des disjonctions phoniques aux disjonctions graphiques (fig. 2) :

tidiane

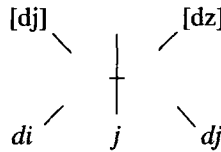


Figure 2

L'ambiguïté est parfois grande. Comment interpréter le rapport oral-écrit dans l'entrée ainsi rédigée :

EL-HADJI [*ladzi*] [*ladz*], *El-adj*, *elhadj*, *El-hadji* ? La double prononciation s'applique-t-elle à la première forme ? à toutes ? ou bien la première prononciation est-elle celle du premier et du dernier mot et la seconde celle des autres ?

Pour tous ces graphes non phonogrammiques, le modèle de la conjonction graphémique nous conduit parfois à reconsidérer les graphes alternants. Ainsi dans la série *di* / *dj* / *du* pour *djouti* / *diouti* / *duty*, la séquence *du* ne peut être interprétée comme un graphème phonogrammique transcrivant globalement un phonème mais bien plutôt comme une suite de deux graphèmes phonogrammiques (*d* et *u*), chacun transcrivant un phonème. En termes de grammaire homologique, on est en présence de la structure complexe suivante (fig. 3) :

duty

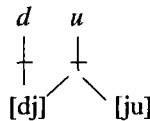


Figure 3

La fonction morphogrammique

Considérons le cas de *balafon*, *balafond*, *balafong*. L'IFA fait mention de deux dérivés, *balafoniste* et *balafongiste*. D'un point de vue phonogrammique, le *g* et le *d* finals ne sont pas prononcés (du moins nous le supposons). Mais d'un point de vue morphogrammique, le *g* doit être distingué du *d* puisqu'il a la fonction de morphogramme lexical à cause de sa présence dans *balafongiste*.

Recours à la strate morphémique

L'adoption de certains morphèmes très récurrents en français standard provoque une francisation globale de la graphie, ex. *bana-bana*, *bâna-bâna* et *banabanisme*.

C'est là un phénomène que l'on rencontre dans d'autres pays, par exemple au Zaïre : *safou*, *safu*, *n'safu*, *nsafu* mais *safoutier*.

Recours à la strate lexémique

Dans les formes *cadeauter*, *cadoter*, la disjonction *eau/o* se prête à une interprétation lexicale si l'on rapproche *cadoter* de *cadeau* et *cadoter* de *doter*, le synonyme *cadonner* étant, lui, lié à *donner*.

Conclusion

Le choix d'une graphie privilégiée à partir des graphies multiples pose donc de nombreux problèmes. L'interprétation de ces graphies dans le cadre du modèle homologique fait apparaître les divers fonctionnements (phonogrammique, morphogrammique, positionnel, etc.) à partir desquels on pourra saisir les unités les plus récurrentes, non seulement du point de vue de la fréquence, mais aussi et surtout du point de vue de la valeur linguistique. Nous prenons soin cependant d'associer à l'analyse linguistique l'approche sociolinguistique indispensable à une interprétation correcte des faits graphiques.

Références

1. Catach N. en coll. avec Gruaz C. et Duprez D. (1986). *L'Orthographe française, traité théorique et pratique*. Nathan, Paris.
2. Dumont P. (1983). *Le Français et les langues africaines*. ACCT-Karthala, Paris.
3. Gruaz C. (1987). *Le Mot français, cet inconnu*. Presses universitaires de Rouen.
4. Gruaz C. (1990). *Du signe au sens, pour une grammaire homologique des composants du mot*. Presses universitaires de Rouen.

36

Application du projet ORTHAF. Les variantes graphiques de l'IFA : un point de vue zaïrois

A. B. EDEMA*, K. NDUKU**

* CELTA / CNRS / LACITO, France, ** CNRS-HESO, France

Introduction

Objet

Cité comme l'un des plus grands pays dans l'espace francophone, le Zaïre présente, à l'instar des autres régions, des réalisations lexicales du français qui lui sont propres. Les causes et les origines de ces réalisations sont aussi nombreuses que variées. Il s'agit, comme cela a été défini dans l'IFA [6], de termes, soit d'origine française, ayant subi une modification formelle et/ou sémantique, soit d'origine locale avec ou sans modification formelle ou sémantique. Ces réalisations sont appelées « particularités lexicales du français... ».

Ces usages particuliers présentent souvent des variations formelles - graphiques - portant sur un même lexème et qui n'ont pas toujours été expliquées dans l'IFA. Nous désignerons ces formes à double ou multiples graphies sous le nom de variantes. Dans ce cas précis une variante sera définie comme une forme graphique voisine d'une autre dans une même entrée lexicale.

Bien qu'il y ait aussi beaucoup à dire sur les particularités « franco-françaises » du Zaïre, du fait de sa double référence à la France et à la Belgique (cas quasiment unique en francophonie), notre analyse portera principalement sur les variantes orthographiques des

particularités lexicales issues des langues zaïroises (à cause du bilinguisme franco-zaïrois), telles que présentées dans l'IFA.

Motifs du choix

En tant qu'usagers actifs à la fois du français et des langues zaïroises, nous estimons être légitimement à même d'expliquer les différences formelles – graphiques – intervenant dans le transfert des lexèmes d'origine zaïroise au français.

De plus l'étude des particularités lexicales d'origine locale pose le problème de l'intégration des emprunts en général et en particulier celui des réalités linguistiques et socio-culturelles auxquelles des communautés en contact peuvent être confrontées.

En effet, à la faveur de son expansion hors de France, le français cède de plus en plus sa « nationalité », pour acquérir divers « visages », diverses variétés avec lesquels le public du « standard » aura de plus en plus à composer car « le français parlé en Afrique n'est pas une langue à part » [4, p. 2], destinée à intéresser seulement le public de laboratoires linguistiques.

Il nous faut donc, dans le cadre de cet espace francophone de plus en plus vaste, fixer, de part et d'autre, les principes directeurs de la coexistence des mots d'emprunts qui tiennent compte de la « personnalité » de chaque partenaire linguistique et qui, se faisant, évitent, autant que cela sera possible, une parasyonymie tant pour les langues sources (*mbanda* vs *banda*) que pour la langue cible (*cahot* vs *chaos*). Une sorte d'« aménagement du français en contexte multilingue » ou une « politique d'intégration linguistique » nous éviterait, sur le plan de l'orthographe par exemple, une surabondance des termes et allégerait sensiblement le taux de l'emprunt du français aux langues zaïroises.

Problématique

Nous tenterons d'expliquer les raisons des multiples graphies observées dans les particularités lexicales du français du Zaïre. La problématique consiste à voir si toutes les variantes orthographiques relevées se justifient ou non, c'est-à-dire si, du point de vue de la pratique des langues zaïroises, elles peuvent être linguistiquement valables. Notre méthode consistera à analyser l'origine de ces graphies, plus précisément le terme souche (l'étymologie) dans toutes ses diversités linguistiques et sociologiques afin de déterminer ensuite l'impact éventuel de ces dernières sur la multiplicité des graphies.

Notre démarche se présente de la manière suivante :

1) un inventaire systématique des variantes graphiques où il sera présenté deux séries de variantes ; variantes avec écart phonétique, variantes sans écart phonétique ; et une typologie des alternances vocaliques, consonantiques et morphosyntaxiques ;

2) une recherche des raisons de ces variantes. La situation sociolinguistique du Zaïre, la tradition orthographique des langues zaïroises, les types de locuteurs ayant éventuellement généré ces variantes et la différence entre systèmes (graphique et morphosyntaxique) nous semblent être les principales causes de ces graphies multiples.

L'objectif final de la réflexion est de proposer une réconciliation des mots d'origine zaïroise relevés dans l'IFA tant avec les langues sources qu'avec le système d'accueil même si le français ne semble pas avoir offert un modèle d'intégration des mots « exotiques ».

Présentation des variantes

En essayant d'être les plus exhaustifs possibles, du moins dans les limites des données de l'IFA, nous avons examiné près de 160 entrées lexicales, lesquelles couvrent un peu plus de 400 mots, tous reconnus comme faisant partie des particularités lexicales propres au Zaïre. Bien entendu, seuls nous ont intéressés les items présentant des variations orthographiques ou posant un problème de graphie vis-à-vis des langues zaïroises ou du français. On trouvera en annexe la liste des mots répertoriés.

L'examen des graphies multiples de ces entrées nous a conduits à les grouper de deux manières :

- 1) en prenant comme critère la phonation, nous les avons rangées en :
 - variantes avec écart phonétique,
 - variantes sans écart phonétique ;
- 2) la deuxième présentation des variantes repose soit sur le choix des graphèmes (voyelles, consonnes), soit sur le système morphosyntaxique. Nous avons ainsi des :
 - graphies liées au choix des graphèmes,
 - graphies liées à la morphosyntaxe.

Phonation

Variantes avec écart phonétique

Les variantes avec écart phonétique sont celles qui se différencient et sur l'axe phonique (articulation) et, naturellement, sur l'axe graphique (orthographe). On peut citer les exemples ci-après :

alibè vs alubè i/u
banda vs mbanda b/mb
basenji vs basenzi nj/nz
citekuteku vs shitekuteku c/sh
djimbus vs zimbu dj/z
kyondo vs cyondo k/c
lotoko vs lutuku o/u
malecani vs malicane e/i
mpondu vs pondu mp/p
ndugu vs nduku g/k
tipoy vs tshipoy t/tsh

Variantes sans écart phonétique

Les variantes sans écart phonétique sont celles qui se recoupent seulement sur le plan phonique mais sont différentes sur le plan graphique. Voici quelques cas des variantes orthographiques n'attestant pas d'écart phonétique :

ballado vs balado ll = l
basenji vs basendji nj = ndj
bilulu vs biloulou u = ou
citekuteku vs tshitekuteku c = tsh
camoundele vs kamundele c = k, ou = u
femme libre vs femme-libre

goy-goy vs goi-goi y = i
kalakala vs kala-kala vs kala kala
matiti vs matitis

Systèmes graphiques

Les graphies liées au choix des graphèmes sont relatives à la transcription, graphique, des unités du « cadre sémiotique » (selon l'expression de Gruaz [9, p. 3] de la chaîne parlée, éléments connus sous la dénomination de voyelle et consonne. Ces dernières peuvent se combiner dans un rapport de :

- bijection graphonématique (rapport biunivoque) ex. *fil* ;
- disjonction graphématique ; un même phonème recourant à plus d'un graphème /s/ = s, ss, t, c, ç ;
- conjonction graphématique (*eau*) où trois éléments (e+a+u) forment un seul phonème /o/ (pour plus de détails cf. [9, pp. 9-14]).

Nous verrons plus loin en quoi se distinguent le système français et celui des langues zaïroises.

Variantes vocaliques

Quatre types des variantes orthographiques liées à la voyelle ont été relevées :

- 1) Alternance entre voyelles monogramme, digramme ou trigramme ; 22 cas

ex : *a/e mukanda/mukande*
i/e malecani/malicané
o/ou combi/coumbi
oo/ou boomer/boumer
ain/in plantain/plantin
eau/o cadeauter/cadoter
u/ou fufu/foufou
etc.

Les voyelles orales alternent entre elles, tout comme les voyelles nasales. Nous n'avons pas relevé une alternance entre voyelle orale et voyelle nasale dans une même entrée.

- 2) Alternance voyelle avec voyelle suivie d'une consonne finale muette

a/as claustra/claustras
i/is grigri/grigris
o/ot taro/tarot

- 3) Alternance voyelle avec zéro

a/o fula/ful ful
e/o cope/cop

- 4) Diphtongues et glides

oa/wa moambe/mwambe
oi/oy goi/goi/goy/goy
ua/wa muambe/mwambe

Au total 36 cas de graphies multiples des voyelles ont été relevés.

Variantes consonantiques

Les palatales

a) [tS]

1. *c/tsh citekuteku/tshitekuteku*
2. *c/sh citekuteku/shitekuteku*
3. *c/k cyondo/kyondo*
4. *c/s cimbu/simbu*
5. *c/z cimbu/zimbu*
6. *ch/tsh chop/tshop*
7. *ch/tch chop/tchop*
8. *tch/tsh tchop/tshop*
9. *tsh/sh tshitekuteku/shitekuteku*
10. *tsh/t tshipoy/tipoy*

b) [dZ]

11. *dj/j maracoudja/maracouja*
12. *dj/z djimbus/zimbu*
13. *dj/s djimbus/simbo*

c) [S]

14. *ch/sh pochot/posho*
15. *ch/dj chique/djique*
16. *sh/s kishi/kisi*

Les mi-nasales

a) sonores

1. *mb/b mbanda/banda*
2. *nd/d ndumba/dumba*
3. *ndj/nj basendji/basenji*
4. *ndj/ng basenji/basengi*
5. *nj/ng basenji/basengi*
6. *ng/g mangasin/magasin*
7. *ng/ngu salongiste/salonguer*
8. *nz/dj nzimbu/djimbu*
9. *nz/z nzimbu/zimbu*
10. *ny/n kanyiki/kaniki*
11. *nz/ns musenzi/musensi*

b) sourdes

12. *nf/ff mfumu/fumu*
13. *mp/p mpondu/pondu*
14. *nk/k nkisi/kisi*
15. *ns/s nsafou/safou*

Les vélaires

1. *k/c camundele/kamundele*
2. *c/ch cahot/chaos*
3. *ck/qu chimeck/chimbèque*
4. *ck/cqu socket/socquet*
5. *k/q cook/coq*
6. *k/qu moukande/mouquande*
7. *w/v was/vax*
8. *h/o hindoubill/indoubill*

Les consonnes doubles

1. *pp/p appolo/apollo*
2. *ll/l alladin/aladin*
3. *ff/f bouffe/bouf*
4. *tt/t chicotte/chicote*
5. *nn/n bonne anna/bonana*

Les dentales

1. *z/s zumbu/simbo*
2. *l/r bukali/bukari*
3. *f/r malafu/malaru*
4. *d/r matadi/matari*

Labiale

b/p matabish/matapishi

Cas particuliers

1. */ny/* par rapport à */gn/* ; est-ce *n+i* ? cf. *anyotos*
2. */ts/* par rapport à */c, tch, tsh* etc/
3. *abacos* par rapport à *abacost*.

Système morphosyntaxique

Les graphies liées à la morphosyntaxe dérivent de la différence de la morphologie des langues en présence ; système d'accord, dérivation, majuscule, etc. Ici aussi le système varie d'une langue à l'autre. Par rapport à l'ensemble des graphies multiples, elles sont les moins nombreuses.

Mots composés

1. trait d'union ou blanc ? *camion courrier* ou *camion-courrier* ?
2. trait d'union ou collé ? *super-wax* ou *superwax* ?
3. collé ou blanc ? *lamer* ou *la mer* ?

Mots dupliqués

1. trait d'union ou blanc ? *kala-kala* ou *kala kala* ?
2. trait d'union ou collé ? *gris-gris* ou *grisgris* ?
3. collé ou blanc ? *tamtam* ou *tam tam* ?

Pluriel des mots

1. *bamindele*
2. *banoko/nokos*
3. *matiti/matitis*
4. *mingandos*
5. *bitekuteku*
6. *herbe à éléphants* ou *herbe à éléphant* ?

Majuscule

1. *Mondele/mondele*
2. *Bulamadari/bulamadari*

Apostrophe

n'duku/nduku

Raisons des variantes

Situation sociolinguistique du Zaïre

Les résultats du projet ALAC (Atlas linguistique de l'Afrique centrale, ACCT-Cerdotola, 1983) fournissent pour le Zaïre un inventaire pour les langues nationales qui reste, pour le moment, le meilleur (« national » ici au sens fondamental du terme, c'est-à-dire en tant que ressource nationale). Deux cent douze langues ont été ainsi recensées à ce jour. Ces dernières représentent dans des proportions inégales deux des quatre grandes familles linguistiques africaines selon la classification qui en a été proposée par J.H. Greenberg [8]. Ces familles sont le *niger-kordofan* (177 langues, toutes du groupe bantu) et le *nilo-saharien* (35 langues du Soudan central et du Soudan oriental).

Toutefois, ces 212 langues n'ont pas toutes le même statut. En effet, ce chiffre impressionnant de parlers peut se réduire à quatre langues véhiculaires dominantes (toutes bantu) compte tenu du fait qu'elles seules, chacune dans son territoire d'extension (en plus du français), sont autorisées à être utilisées dans le système éducatif (école et programme d'alphabétisation), dans l'administration, l'armée, la justice, la radio, la télévision, et dans les secteurs divers de la vie publique. Ce sont le ciluba, le kikoongo, le kiswahili et lingala.

Notons que ces langues, dites « nationales » (*stricto sensu*) sont plutôt urbaines que paysannes. Cela ne signifie nullement que les paysans ne les comprennent pas. Seulement, ils n'y ont recours que lorsque leurs interlocuteurs ne connaissent pas le parler local. Les autres langues, c'est-à-dire celles de la population paysanne et non scolarisée, n'ont aucun statut défini. De ce fait elles sont perçues comme des « idiomes » sociolinguistiquement inférieurs.

Au-dessus de cette « mêlée » linguistique, le français, de droit langue officielle, au contraire des langues « nationales » qui ne jouissent d'aucun texte juridique, joue le rôle d'arbitre, dans ce contexte de conflit (linguistique) plus ou moins exacerbé, puisque du point de vue interne (zaïro-zaïrois) il serait politiquement neutre. Minoritaire par le nombre de locuteurs (à peine 10 % de la population du pays), le français occupe une position de force parce qu'en plus des rôles dévolus aux langues « nationales » (domaines socioprofessionnel et autres) c'est la seule langue diplomatique.

De par sa position de langue officielle et d'enseignement, le français est en contact permanent d'une part avec les locuteurs de toutes les langues parlées au Zaïre et d'autre part avec les différents niveaux des langues véhiculaires. L'intégration des termes zaïrois s'est donc faite en empruntant à toutes les variétés et c'est là une des causes importantes des multiples attestations d'une même entrée qu'on rencontre dans l'IFA. Mais ce sont davantage les langues « nationales » que les langues ethniques qui ont enrichi le lexique du français du Zaïre.

Le Zaïre est donc un pays à forte hétérogénéité linguistique. C'est, nous semble-t-il, une des raisons internes à la base des variantes graphiques observées dans les particularités lexicales du français parlé au Zaïre. En effet, les particularités issues de langues zaïroises comme *nkisi/nkishi* relèvent de deux langues différentes, respectivement du kikoongo et du ciluba (ces deux langues étant bantu, le problème de l'emprunt de l'une à l'autre ne se pose pas forcément ; il s'agit de voir comment chacune manifeste le « *commun bantu* » de Guthrie). C'est ce que nous appelons parasynonymie horizontale ou phénomène « réflexe lexical » dans deux langues d'une même famille. Ainsi en est-il des paires suivantes : *mfumu* (kikoongo) vs *fumu* (lingala), *kaniki* (swahili) vs *kanyiki* (ciluba), *kyondo* (kiluba) vs *cyondo* (ciluba), etc.

Sans entrer dans l'explication de toutes les alternances relevées, ce qui nécessiterait un long développement de chaque cas de figure, on peut dire que la variante *o/u* attestée dans les mots d'origine lingala, est la plus fréquente. Elle proviendrait du fait que le phonème [O] très usité dans les langues du Nord du pays est souvent rendu [u] dans les langues du Sud ; de même le phonème [k] se réalise [tS] devant la voyelle /i/ en ciluba, ce que ne fait pas la langue kiluba, la dentale alvéolaire [s] a tendance à devenir palato-alvéolaire [S] devant /i/ en ciluba ce qui expliquerait que *nkisi* (lingala) devienne *nkishi*.

D'autre part au sein d'une même langue « nationale », plusieurs graphies peuvent recouvrir un même et unique signifié. C'est le cas *mpondu/pondu*, ces deux termes étant issus du lingala ; le premier est une réalisation du standard, le second provient de l'urbain. C'est ce que nous nommons « polylectie verticale » ou phénomène de variantes phoniques au sein d'une même langue. Ainsi *mondele* vs *mundele*, *madesu* vs *madeso*, *nkisi* vs *kisi* en lingala, *musenji* vs *musenzi*, *nduku* vs *ndugu* en swahili. Il est en effet une tendance naturelle chez les citadins (sans doute à cause de la loi du moindre effort), notamment de la ville de Kinshasa, à dénasaliser les mi-nasales sourdes ; ce qui explique les paires suivantes : *mpoto* vs *poto*, *nkisi* vs *kisi*, *nsafu* vs *safu*, etc. caractéristique opposant respectivement le terroir à la ville. Ce type d'opposition ville/terroir peut se retrouver de façon analogue dans les autres langues véhiculaires.

Un même mot a pu ainsi s'intégrer en français sous plusieurs formes, ces dernières étant liées soit aux différents niveaux d'une même langue véhiculaire, soit à l'occurrence d'une même lexie au sein de deux ou plusieurs langues (par emprunt ou par filiation génétique).

Ces deux phénomènes, que nous avons désignés sous les termes de polylectie verticale et de parasynonymie horizontale expliquent donc en grande partie les raisons internes des graphies multiples concernant les mots d'origine non française. Les langues nationales étant bien implantées dans l'usage selon les secteurs géographiques (lingala au nord, le swahili à

l'est, le ciluba au centre-sud et le kikoongo au sud-ouest) il naît, selon les espaces, des variétés (autonomes ou non). À titre d'exemple, le lingala du Nord, parler du terroir (apparenté à celui de l'armée, de l'Église), constitue la norme et s'oppose sociolinguistiquement au parler des centres urbains, parler populaire.

Tradition orthographique des langues au Zaïre

C'est sans doute vers la fin du siècle dernier (nous ne disposons pas de documents écrits à ce sujet) qu'a commencé l'écriture des langues zaïroises. Cette transcription était d'abord faite par les missionnaires dans le cadre de l'évangélisation afin de permettre aux nouveaux chrétiens d'accéder à la « bonne nouvelle » dans leurs langues propres. L'administration coloniale l'a ensuite adoptée. Le principe de cette transcription repose sur celui du latin, c'est-à-dire qu'à chaque son correspond une lettre.

Les langues zaïroises ne devraient donc pas, *a priori*, présenter le genre de problèmes que connaît le français (par exemple le son [k] peut connaître les graphies suivantes k, c, ch, cq, qu, etc., puisque toutes ont été transcrites selon des principes simples. En fait, en se conformant à l'écriture latine, les premiers « scribes » des langues zaïroises n'ont fait qu'appliquer les critères alphabétiques énoncés par les grammairiens de Port-Royal à savoir :

1) « que toute figure marquât quelque son, c'est-à-dire, qu'on n'écrivît rien qui ne se prononçât ;

2) « que tout son fût marqué par une figure ; c'est-à-dire, qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit ;

3) « que chaque figure ne marquât qu'un son, ou simple, ou double [...] ;

4) « qu'un même son ne fût point marqué par différentes figures » (*Grammaire générale*, republications Paulet, 1969, pp. 17-18, cité par N. Catach, [3, p. 5].

Ainsi [u] est transcrit *u* et [s] *s* même à l'intervocalique. Les signes diacritiques propres au français (accents, tréma, cédille), le redoublement de la consonne, etc., sont ignorés.

Cette tradition a-t-elle pu être à l'origine d'une orthographe officielle au Zaïre ? Oui et non.

Oui, parce qu'il existe des graphies officielles uniques des toponymes (Bakavu [*bukavu*]) et des anthroponymes (Kasa-Vubu [*kasavubu*]) qui respectent les principes ci-dessus. Il n'existe pas de variante orthographique de noms des villes ou des personnes. Oui, parce que les linguistes zaïrois réunis pour la première fois en congrès en mai 1974 avaient proposé une orthographe commune et harmonisée des langues zaïroises « en tenant compte des situations préexistantes » et étaient « en partie d'accord avec ce qui existait déjà » tout en apportant « des modifications lorsque l'uniformisation l'imposait ».

En effet, ces critères ont été repris et réactualisés lors du premier séminaire des linguistiques du Zaïre tenu à Lubumbashi en mai 1974 et dont une des commissions – *standardisation et uniformisation de l'orthographe des quatre langues nationales du Zaïre* – avaient énoncé les règles de base suivantes :

1) Dans la mesure du possible, il faut éviter de recourir à des digraphes, trigraphes, etc., pour représenter un seul son.

2) Il ne faut jamais se servir d'un seul signe pour représenter un groupe de sons.

3) Il ne faut pas utiliser plusieurs signes différents pour représenter un même son.

4) L'orthographe d'une langue est avant tout phonologique et non phonétique ; pour cette raison tous les traits distinctifs d'une langue doivent être représentés et les traits phonétiques négligés (Kadima K. ; *in* [1], p. 149).

De ces règles avaient découlé, entre autres, les principes ci-dessous :

1) L'orthographe (écriture phonologique) doit être distinguée de la transcription (notation phonétique).

2) Le principe fondamental de toute orthographe qui se veut fonctionnelle est celui qui recommande de représenter tout son distinctif par un seul signe.

3) Par réalisme cependant, certains traits phonétiques peuvent être représentés dans l'écriture. C'est ainsi que des allophones d'un même phonème peuvent être notés. [...]

4) [...] L'orthographe est une convention qui doit viser avant tout l'efficacité dans la perspective de son apprentissage et de son utilisation par les locuteurs d'une langue. [...]

5) L'orthographe peut avoir une fonction morphologique.

[...]

Malgré le silence et le manque de volonté et d'engagement en matière linguistique des décideurs politiques, le CELTA (Centre de linguistique théorique et appliquée) finit néanmoins par introduire dans les manuels d'enseignement des langues « nationales » les innovations graphiques retenues pour la transcription des phonèmes. À titre d'exemple nous citons le phonème /tʃ/ transcrit *c* en remplacement des suites consonantiques *tsh*, *tsch*, et *ch*.

Malheureusement leurs recommandations sont restées jusqu'à ce jour lettre morte. Ce qui nous conduit à répondre aussi « non » à la question posée ci-dessus parce que ni cette tradition ni les recommandations des linguistes zaïrois ne constituent une référence pour toutes les langues et pour tous les locuteurs zaïrois. On ne rencontrerait plus *citekuteku* à côté de *tshitekuteku* ni *basendji* à côté de *basenji*, etc. On peut même dire que l'introduction des nouvelles graphies par les linguistes (*c* remplace *tsh*, *ch*, *tsch*), sans qu'une décision officielle n'ait entériné leurs recommandations, au lieu de simplifier le système, a multiplié les graphies d'un même phonème.

Avec tant de systèmes fonctionnant de façon parallèle, il n'est donc pas surprenant de constater que les lexies d'origine zaïroise présentent aujourd'hui encore autant de variantes (alternances) orthographiques.

Variantes issues de la différence des systèmes orthographiques

Conçu sur le modèle latin, comme nous l'avons dit plus haut, le système orthographique des langues zaïroises diffère sur bien des points du système français.

Ce dernier n'a pas une mais deux traditions orthographiques : « l'une, plus étymologique et se réclamant des habitudes du moyen français : l'autre plus phonologique et remontant à l'ancien français ; reprise au ^{xv}e siècle, entérinée en partie au ^{xviii}e siècle, elle ne demande qu'à retrouver sa force, et possède, tout comme l'autre (plus sans doute), ses lettres de noblesse » [3, pp. 70-71].

Le système des langues zaïroises, dans le souci de simplifier leur transcription, a écarté plusieurs graphies redondantes, telles les voyelles *ou*, *au*, *eau*, les consonnes *c*, *q*, *ch*, etc.

Mais intégrés au français, certains termes d'origine locale ont, par contagion, adopté des marques françaises correspondantes, provoquant ainsi de nombreuses alternances : *ou/u*, *c/k*, *au/o*, *q/k*, etc. (voir supra, « Systèmes graphiques »).

Par ailleurs, parlant des langues dont les systèmes phonétique et/ou phonologique leur étaient souvent à la fois inconnus et étrangers, plusieurs locuteurs allophones ont dû, involontairement pensons-nous, d'abord mal percevoir, ensuite mal articuler (l'écrit découle de ce qu'on perçoit) et enfin mal transcrire les groupes phonémiques complexes du genre *mb*, *nd*, *ng*, etc.

En effet, la présence de la variante *banda*, alternant avec *mbanda*, n'a pu être que le fait d'un locuteur ne pouvant maîtriser la mi-nasale sonore /mb/. Car cette réalisation (*banda*) qui n'est attestée dans aucune des langues zaïroises dans son sens de « rival(e) en amour » ou de « beau-frère » ne pouvait être produite que par un locuteur natif. Ce phénomène explique également les paires *ndumba* vs *dumba*, *kibanguisme* vs *kimbanguisme*, etc. Contrairement à la dénasalisation des mi-nasales sourdes (*mf, nk, ns, mp*), qui relève, rappelons-le, de la polylectie verticale, il n'est pas possible de dénasaliser sans conséquence les mi-nasales sonores (*mb, nd, ng, nz*).

Par contre, l'adoption volontaire d'un certain nombre de traits du système graphique français est imputable à ceux des locuteurs autophones voulant rendre « lisibles » leurs textes français émaillés des xénismes zaïrois. La graphie des mots étrangers a été ainsi francisée volontairement, les auteurs étant confrontés aux problèmes de comptabilité phonétique et se conformant (certains sans doute par snobisme) aux normes orthographiques du français, bien que quelques-uns aient opté pour le respect de la langue originelle.

Il y a lieu de remarquer, pour clore ce chapitre d'interférences linguistiques, que les accents aigu et grave du français et les tons haut et bas utilisés en langues zaïroises sont notés de la même façon alors qu'ils ne remplissent pas la même fonction. Il y a ici une interférence de signes diacritiques qui conduit à confondre degré d'aperture et tonologie (*pombe* vs *pombé*, *mundélé* vs *mundèle*).

Variantes liées à la morphosyntaxe

Certains mots relevés ont été intégrés avec les marques du pluriel des deux langues différentes. Tel est, par exemple, le cas de *matitis*. En lingala le pluriel de *lititi* étant *matiti* il y a ici redondance d'affixes du pluriel ; *ma*-préfixe du lingala et -s suffixe du français. Il en va de même de *mingandos* qui fonctionne de la même façon. De plus *bi-* étant un morphème du pluriel « un *bilulu* » [1, p. 41] ne peut donc être acceptable pas plus qu'on ne peut écrire en français « un insectes » !

Quant au traitement des mots composés (avec trait d'union, blanc ou lexies collées), ils sont caractérisés avec tellement d'hésitations, de flottements et de tendances diverses en français lui-même qu'il paraît difficile à l'heure actuelle d'opter pour une règle définitive. Il est vrai cependant qu'une analyse des mots composés des langues zaïroises (verbe + complément, nom + complément, adjectif + adjectif, etc.) reste à faire.

Comment expliquer les majuscules ? En quoi *Mundele* et *mundele* se distinguent-ils ? La majuscule fait-elle référence à *Monsieur Untel* ou à une révérence ? *Bulamatari* pourrait se comprendre dans la mesure où son sens a évolué de « casseur de pierres » en « l'Administration » ou « l'État », très souvent en majuscule parce que sentis comme représentant une autorité ou une personne morale. D'autre part, *Mbulamatadi* et *Mundel* étant devenus des noms de famille, c'est peut-être la raison pour laquelle ils s'écrivent en majuscule.

L'apostrophe, elle, ne peut se justifier car /n/ participe autant que /d/ de la consonne mi-nasale /nd/ ; à moins qu'il ne s'agisse de ce qu'on appelle « nasale syllabique » (consonne nasale sans support vocalique mais porteuse de ton). On ne saurait donc écrire *n'deko*, *n'duku*, *n'gembo*, *n'kisi*...

Conclusion

La graphie des mots d'emprunt en français n'aurait peut-être pas posé tant de problèmes si la langue d'accueil elle-même n'avait pas « naturalisé » de façon bien différente les mots étrangers. Trois cas de figure se présentent en effet dans la manière dont ces mots ont été assimilés en français :

1) Premier cas : *respect de la graphie et de la phonie de la langue d'origine*

- allemand : *spiegel* prononcé [spigEl] au lieu de [spyEZEL]

schlague qu'on pourrait tout aussi bien écrire *chlague*...

- anglais : *weekend* pourquoi pas *wikinde* ou *ouiquinde* ?

football ; *foutebaul* (-beaul, -bôle) ?

- hollandais : *schiedam* ; *squidame* ?

Ici « le terroir » (pour reprendre le terme d'Adamczewski cité plus haut) est très évident même pour des mots aussi intégrés que *football*. On peut encore reconnaître l'origine du mot ou du moins dire qu'il n'est pas « autochtone » français.

2) Deuxième cas : *intégration hybride ou partielle, étape intermédiaire vers l'intégration totale*

- italien : *pittoresque* ; pourquoi pas *pitoresque* ?

- anglais : *shooter* où le suffixe -er est une dérivation proprement française.

3) Troisième cas : *intégration totale*

Ici, même les locuteurs natifs du français ne perçoivent plus la trace étymologique du mot que ce soit en phonie ou à l'écrit.

- anglais : *bébé* ← *baby*,

- allemand : *escrime* ← *scirmen*,

- portugais : *caravelle*.

On pourrait multiplier les exemples de mots et de langues. Mais on voit avec ce petit échantillon que le français, quelle que soit la langue source, n'a pas initié un modèle de nature à simplifier l'intégration des lexies d'origine étrangère.

Quant aux problèmes posés par les termes locaux du français du Zaïre, ils sont d'origine non seulement linguistique mais aussi sociologique. La principale difficulté – nous l'avons souligné – réside dans les choix à adopter ainsi que dans la transcription des sons inexistant dans le système graphique de la langue d'accueil (les mi-nasales [mb, nd, ng, nz], la fricative [S], etc.).

L'origine est linguistique, car leur passage en français met en présence deux systèmes graphiques différents (ex *ou/u* pour le phonème /u/). Le rapport graphème/phonème est configuré par « une arborescence en miroir plus ou moins déformant » [9, p. 9] pour le français alors que le rapport graphème/phonème des langues zaïroises est biunivoque. À chaque graphème correspond un phonème et inversement. De plus, ces deux systèmes se révèlent à bien des points incompatibles (mi-nasale en début de mot, consonne labio-vélaire /gb/, etc.). Les systèmes morphologiques eux aussi différent, l'un procédant par préfixation, l'autre par suffixation.

Elle est sociologique, car les différences formelles – graphiques – observées dans les mots d'emprunt sont dues pour la plupart :

- à la diversité linguistique du paysage dans lequel baigne le français (ciluba, kikoongo, kiswahili, lingala pour ne citer que les langues nationales),

- à la multiplicité des niveaux de langue d'où les mots ont été empruntés (*mpoto/poto* en lingala).

La situation des graphies est donc fort complexe. Pour cette raison et surtout parce que le but de notre étude n'était pas normatif, nous nous sommes gardés, dans le cas des variantes générées par les locuteurs, de privilégier une graphie au détriment d'une autre.

Par ailleurs, notre objectif étant d'analyser dans une première phase les raisons ayant éventuellement motivé la multiplicité de ces graphies, la méthode suivie ne pouvait donc qu'être descriptive. L'étude de ces raisons nous a permis de dégager celles qui étaient liées à des causes plus objectives, c'est-à-dire où la part de l'individuel était sensiblement atténuée.

Par contre, il nous a semblé que les raisons dites « individuelles » (celles des locuteurs allophones), telles que la mauvaise perception d'un son aboutissant à une mauvaise articulation et partant à une transcription erronée ou la volonté délibérée des locuteurs autophones de vouloir franciser un son ou une graphie (*mouquande/mukanda*), ne devraient pas être prises en compte, du moins à ce stade de réflexion. Cela permettrait, croyons-nous, d'identifier les variantes d'origine « naturelle » et d'écarter les variantes provenant d'« une main étrangère » sans toutefois se perdre dans une interprétation subjective des données.

Dès lors il sera possible d'envisager une solution. Ce sera soit dans la confrontation des termes, au regard de leurs langues d'origine ou des niveaux de langue (recherche de l'étymologie), soit en confrontant les éléments des différents systèmes en présence pour en retenir les formes les plus appropriées, c'est-à-dire les plus compatibles. Mais il faudra au préalable que le français se décide définitivement et durablement pour une « robe graphique » avant de définir ce qu'on entend par forme appropriée et déterminer les critères de choix. Il y a là, pensons-nous, des perspectives de recherche fort intéressantes.

Références

1. *Actes du 1^{er} séminaire des linguistes du Zaïre*, Lubumbashi, CELTA, mai 1974, 301 p.
2. Alarcos Llorach E. (1968). Communication orale et graphique. In : Martinet A. *Le Langage*. Gallimard/NRF, Paris, pp. 516-567.
3. Catach N. (1988). *L'Orthographe*. PUF, Paris, 3^e éd., 126 p.
4. Clas A., Ouoba B. (1990). *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*. Actes des journées scientifiques de Fès : « Lexicologie, terminologie, traduction ». AUPELF/ John Libbey, Paris/Londres, 206 p.
5. Edema A. *L'Importance de l'enseignement des langues nationales en 1^{re} et 2^e années primaires pour une meilleure acquisition de la lecture et de l'écriture en français* (inédit).
6. Équipe IFA (1988). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, EDICEF/ AUPELF, 2^e éd., 443 p.
7. Équipe zaïroise (1983). *Atlas linguistique du Zaïre (ALZ), Inventaire préliminaire*. Paris/ Yaoundé, ACCCT/Cerdotola, 161 p.
8. Greenberg J.H. (1963). *The language of Africa*. Mouton, La Haye.
9. Gruaz C. (1990). Grammaire homologue du français. Famille des mots. In : *Liaisons-HESO* n° 18, Publication AIROE.
10. Jailler M. (1990). *Le dictionnaire ou des dictionnaires ?* Inédit, Mémoire de maîtrise, Université de Paris III, Sorbonne-Nouvelle, 134 p.

Annexe

Inventaire des items posant des problèmes de graphie

Les mots mis entre parenthèses ne se trouvent pas dans l'IFA comme faisant partie du lexique zaïrois.

- | | |
|---------------------|-------------------|
| 1. abacos | basendji |
| abacost | basengi |
| abakos | basensi |
| 2. acharnement | basenzi |
| acharnement | 15. Bikela kela |
| 3. alibè | 16. bilulu |
| alubè | bilolo |
| 4. américani | biloulou |
| malecani | 17. bitekuteku |
| malicane | citekuteku |
| 5. anti-soleil | shitekoteko |
| 6. anyotos | tshitekuteku |
| anyoto | 18. bloc-ciment |
| 7. apollo | 19. bonana |
| appolo | bonane |
| 8. ballado | bonne anna |
| balado | 20. bon pour |
| (balados) | 21. bordelle |
| 9. bamboula | bordel |
| mbabula | 22. boubou abacos |
| mbaboula | boubou abacost |
| (mbambula) | 23. bouffe |
| (ambambula) | bouf |
| 10. bamindele | 24. boukali |
| mundele | boukari |
| mondele | bulali |
| mundélé | bukari |
| Mondele | 25. boula-matari |
| Mundèle | bula matadi |
| mundele-ndombe | Bula Matari |
| mundele ndombe | Bulamadari |
| 11. banane-plantain | bulamadari |
| banane plantain | Bula Matadi |
| banane (-) plantain | Mbula Matadi |
| 12. banda | Mburamatatare |
| mbanda | 26. boumer |
| 13. banoko | boomer |
| nokos | boumeur |
| 14. basenji | boomeur |

27.	boy-bavadaire boy-lavadère		coconote (coquenottes)
28.	bus fula-fula foula-foula fula-fula ful-ful	46.	coumbi coumbi kombi
29.	cadeauter cadoter	47.	cook coq
30.	cadonner cadeauner	48.	cope cop kop kope
31.	camion-courrier camio courrier	49.	djimbus nzimbu cimbo simbo zimbo zimbu
32.	Camoundele kamoundele kamundele	50.	djique chique
33.	capita capita-vendeur kapita	51.	dongola dongolamisu ndongola ndongolamisu
34.	cataps katapse	52.	dumba ndumba
35.	cavacha kavacha kawasha (cavacher)	53.	femme libre femme-libre
36.	chameauser chamoser	54.	forcer (se) s'efforcer
37.	chaos cahot kahot k.o.	55.	foungoulateur
38.	chawer	56.	fumu mfumu
39.	chicotte chicotter chicote chicoter	57.	girobus giro-bus
40.	chikwangué kwanga	58.	goy-goy goi-goi
41.	chimbeck chimbèque	59.	gris-gris gri-gri grigri gris gris grisgris
42.	chop-box chop box	60.	herbe à éléphant herbe à éléphants
43.	choquer choqué choquée choquez	61.	hindoubill hindou-bill indoubile indoubill
44.	claustra claustras claustrat	62.	hôtel bar hôtel-bar
45.	coconotte coconot		

- | | |
|--------------------|----------------|
| 63. impérata | 82. macala |
| imperata | makala |
| 64. je-le-connaiss | 83. makayabo |
| je le connais | makayabu |
| 65. jocol | 84. makéléélé |
| jocoler | makelele |
| jokol | 85. makouta |
| jokoler | makuta |
| 66. kala-kala | 86. malaru |
| kalakala | malafou |
| kala kala | malafoutier |
| 67. kaniki | malafutier |
| kanyiki | 87. mami wata |
| 68. kapoc | mamiwata |
| capoc | 88. maracoudja |
| capok | maracouja |
| capock | marakoudja |
| kapokier | marakuja |
| 69. katenga | 89. matabiche |
| katanga | matabich |
| 70. kibanguisme | matabish |
| kibanguiste | matapishi |
| kimbanguisme | 90. matata |
| kimbanguiste | matatas |
| 71. kimpoutou | 91. matiti |
| kimputu | matitis |
| 72. kyondo | 92. mbuta |
| cyondo | mambouta |
| 73. lamer | 93. mingandos |
| la mer | mongando |
| 74. lampe aladin | mungando |
| lampe alladin | 94. moambe |
| 75. laraie | muambe |
| 76. lavadaire | mwambe |
| lavadère | mwanbe |
| lavataire | 95. mobulu |
| lavandier | mubulu |
| 77. likembe | 96. mon frère |
| likembé | monfrère |
| kikimbi | 97. mon-père |
| 78. lotoko | monpère |
| lutuku | 98. moukande |
| 79. lupangu | moukanda |
| lupangus | mouquande |
| 80. madesu | mukanda |
| madeso | mukande |
| madesu ya bana | 99. mpondu |
| madeso ya bana | pondu |
| 81. magasin | 100. mputu |
| mangasin | poto |

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| 101. muganga | 121. posho |
| nganga | pochot |
| 102. musenji | 122. poto-poto |
| musendji | 123. pou-pou |
| musengi | poupou |
| 103. muzungu | 124. pousse-pousse |
| musungu | pousse-pousseur |
| 104. ndeko | pousse |
| n'deko | pousseur |
| 105. ndoki | 125. professeur-assistant |
| n'doki | 126. quado machine |
| 106. ndugu | 127. radio-trottoir |
| n'dugu | radio trottoir |
| nduku | 128. restaurant-bar |
| n'duku | 129. retrousso-manchisme |
| 107. ngembo | 130. saint-glace |
| n'gembo | 131. sakasaka |
| 108. ngouzisme | saka-saka |
| ngunzisme | 132. salongiste |
| 109. nkisi | salonguer |
| kishi | 133. snack |
| n'kishi | schnack |
| n'kisi | snake |
| 110. n'safou | 134. socquet |
| nsafoutier | socket |
| nsafu | 135. super-wax |
| safou | super wax |
| safu | superwax |
| 111. ofele | 136. tambouler |
| ofélé | 137. tam-tam |
| ofélé | tam tam |
| 112. pembenisation | tamtam |
| pembénisation | 138. tao tao |
| pembeniser | 139. tarot |
| 113. (pépé soupe) | taro |
| (peper-sup) | 140. taxi-bus |
| (pepe supu) | taxibus |
| 114. petit frère | 141. taximan |
| petit-frère | taxi-man |
| 115. pièce wax | 142. tchi-tchi boy |
| 116. pili-pili | 143. tiens pour toi |
| pili pili | 144. tipoy |
| 117. pique-bœuf | tipoye |
| pique bœuf | tipoyeur |
| 118. pishi | tipoie |
| pitshi | tippoy |
| 119. plantain | tippoyeur |
| plantin | tshipoy |
| 120. pombe | 145. tipoy-cheval |
| pombé | |

- | | |
|---------------------|---------------------|
| tippoy-cheval | 153. waterbuck |
| 146. tissu wax | waterbock |
| 147. tombola bwaka | 154. wax |
| 148. tripanosomiase | vax |
| trypanosomiase | 155. yanké |
| 149. (tsé-tsé) | yankee |
| (tsétsé) | 156. yaya |
| 150. tshibuku | ya |
| 151. tshop | 157. zamou |
| tshoper | zamu |
| tchoper | 158. zando |
| chop | zandu |
| tchop | 159. ziboulateur |
| 152. tsiors | 160. zoungoulouquer |

Syntaxe

37

Variations syntaxiques et situations codifiées

C. BLANCHE-BENVENISTE

Université de Provence, France

Dans une réunion où il est question « d'inventaires des usages de la francophonie », il nous a semblé utile de présenter une recherche qui s'intéresse à certains types de codifications contemporaines : celles qui régissent les relations entre la langue du grand public et celle des professionnels et des administrations. Dans la pratique, c'est un problème majeur ; nous savons que plusieurs grandes administrations ont lancé des programmes de travail pour « faciliter » la compréhension des consignes orales ou écrites qu'elles diffusent, après avoir constaté que la masse des « incompréhensions » atteint une sorte de seuil critique : caisse de retraites, Postes, état civil, etc. Des organismes privés s'y intéressent également, (banques, entreprises, etc.). Le monde juridique et le monde médical sont particulièrement conscients des barrières de langage existant entre professionnels et public ; voici ce que déclare un professeur de droit dans une entrevue : « Vous feriez lire à la plupart de nos concitoyens un simple contrat d'acquisition d'un réfrigérateur ou un contrat de location d'un appartement et vous poseriez à cette personne une dizaine de questions en disant 'voilà Monsieur – à l'article un vous comprenez ça ou pas – ou bien est-ce que ça veut dire ça ou ça –' vous seriez étonné – de la méconnaissance » (Moutte 29,5).

Ils estiment qu'il faut établir des sortes de transpositions qui assurent une transition entre textes techniques et public. Certains journalistes et rédacteurs de vulgarisation ont une pratique de ces opérations de passage, mais ils en dégagent rarement des méthodologies organisées.

Ces sortes de transpositions dont la nécessité s'est fait sentir dans différents secteurs suivent des codifications implicites, qui ne sont pas exposées en tant que telles, mais dont on peut reconstituer certaines règles. On convient d'appeler « français de référence » les

productions, écrites ou orales, qui seraient définies comme étant de bonnes « transpositions », ayant à la fois l'aval des professions et de certains représentants du public. Il semble qu'il y ait actuellement une grande demande de ce « français de référence », et que, dans le domaine de la francophonie, ce soit une demande particulièrement intéressante.

Prenons un exemple simple : lorsque, dans le domaine médical, un spécialiste statue, à propos d'une personne malade :

1a. - « Dégradation de l'état général »,
un non-spécialiste traduit (oralement, dans cet exemple) :

1b - « Elle a tout qui va mal ».

On voit nettement en quoi consiste ici la transposition :

- la phrase nominale devient verbale ;
- la nominalisation *dégradation* disparaît ;
- l'enchâssement de constructions nominales disparaît.

On pourrait ici rejeter la transposition proposée, en disant qu'elle est trop familière. Quelle serait la forme d'expression moyenne, susceptible de servir de référence, qui serait acceptée à la fois par l'usager et le professionnel ? On nous a suggéré diverses solutions, qui ont toutes pour effet de remédier aux inconvénients repérés : excès de nominalisations et trop grande simplicité de l'organisation syntaxique. En effet, dans la glose spontanée « elle a tout qui va mal », l'organisation syntaxique est déjà assez complexe : emploi du verbe *avoir* avec pour complément non pas une forme de syntagme nominal comme *une dégradation*, mais un « nexus » constitué de deux parties « ceci / qui va mal » ; sur quatre solutions proposées, trois retiennent cette organisation :

- elle a un état général qui va mal ;
- elle a un mauvais état général ;
- elle a son état général qui se dégrade ;
- son état général se dégrade.

Nous nous sommes donc intéressés en priorité à l'aspect syntaxique du problème. En effet, il semble bien que les principales difficultés ne soient pas dans le vocabulaire. Les professionnels connaissent bien l'obstacle lexical et ils ont généralement mis au point des ressources de définitions, de gloses, ou de comparaisons, pour expliciter le vocabulaire. Ils savent où sont les pièges, par exemple un professeur de droit explique :

- « Il y a une grande règle de ce qu'on pourrait appeler la grammaire juridique, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de synonymes en droit [...] un contrat est un contrat, une loi est une loi, un décret est un décret, etc. » (Enregistrement, Moutte 2,5).

- « En droit "stipuler" ne peut se dire que d'un contrat [...] alors qu'une loi ne peut absolument pas stipuler » (id. 8, 9-9,1).

Au contraire, la syntaxe et la répartition de l'information présentent de grandes difficultés, dont les professionnels ne sont pas toujours conscients et dont ils exposent rarement les solutions.

Pour chercher une issue dans le domaine syntaxique, nous avons pensé qu'une bonne expérience de la syntaxe dans diverses sortes de français parlé et écrit pouvait être utile. En effet, on trouve dans les corpus de français parlé en particulier une grande diversité de schémas syntaxiques, qu'on peut tenter de mettre en rapport avec la répartition de l'information, et avec la façon dont les interlocuteurs semblent saisir l'information.

Les premières recherches ont été faites dans le domaine juridique, médical, et dans certaines grandes administrations. Nous avons fait des enregistrements de professionnels à qui il était demandé d'expliquer à un profane un sujet, dont la forme professionnelle, écrite ou orale, était déjà bien établie. Nous avons la possibilité de dire que, malgré leurs

explications, nous n'avions pas encore bien compris, et cela nous permettait d'obtenir différentes formulations pour une même information.

Notre démarche a généralement été bien comprise, et elle a été jugée utile. Les professionnels auxquels nous avons eu à faire, à quelque niveau que ce soit, ont souvent des jugements assez négatifs sur le public auquel ils sont confrontés (ils évoquent volontiers le QI misérable de leurs « clients » !). Mais ils ont aussi, pour la plupart, une idée assez nette de leurs propres capacités. Par exemple, dans les guichets de l'état civil des mairies, les employées interrogées ont une conscience assez claire de la situation ; elles savent que certaines d'entre elles sont capables de transposer mieux que d'autres : « vas-y toi, tu sais parler, moi je sais pas » (Moutte p. 8).

Nous n'avons pas encore obtenu un ensemble de résultats directement utilisables, qui permettraient de délimiter ce « français de référence » souhaité. Mais les observations recueillies offrent déjà, à travers diverses sortes de transpositions proposées, des pistes intéressantes. Je propose d'en exposer quelques-unes :

- Pour les productions jugées difficiles à comprendre : la difficulté majeure qu'offrent les productions, écrites ou orales, qui ont des caractéristiques de « résumés », avec une forte densité d'information ; quelques caractéristiques syntaxiques comme le nombre de sujets nominaux et les enchâssements de nominaux.

- Pour les explications jugées plus « faciles » : une tendance à isoler chaque unité d'information dans une séquence syntaxique ; une tendance nette à la redondance, tant syntaxique que lexicale.

- La notion de « complexité syntaxique » : ce ne sont pas les enchâssements, ni les longues imbrications syntaxiques qui sont jugées difficiles. La notion de « difficulté » syntaxique, délicate à cerner, doit être cherchée ailleurs, au confluent de plusieurs facteurs.

Les productions professionnelles de types « résumés »

Une première constatation : les professionnels s'accordent à dire que leurs textes professionnels, comme par exemple les textes de lois, les règlements, ou les définitions techniques paraissent avoir les caractères d'un « résumé ». Ils ne sont pas directement compréhensibles par le grand public : c'est qu'en fait, ils ne sont pas faits pour être compris d'emblée, mais pour illustrer une dose d'information qui a préalablement été donnée dans son détail. L'information y est donc dense, et sans redondance. On peut prendre pour exemple les extraits du Code civil cités en 4, 5 et 6 : « Les époux contractent... L'enfant naturel acquiert... Les gendres et belles-filles doivent... ».

Comme il est difficile de mesurer directement le degré de difficulté de compréhension, nous avons utilisé un procédé pratique portant sur la mémorisation immédiate : nous avons lu, devant un auditoire d'une vingtaine de personnes, l'équivalent de deux à trois lignes écrites, extraites de différentes productions, et nous avons demandé aux personnes qui avaient écouté ces quelques lignes de les répéter immédiatement. Sans pouvoir assimiler totalement la mémoire immédiate et la compréhension, il nous semble qu'il y a là un indice significatif. Les exemples du type de 4, 5 et 6 se sont révélés difficiles à mémoriser ; en revanche, les textes beaucoup moins denses, qu'ils soient d'origine écrite ou orale, comme 7b, 8b, 11 ou 14, se mémorisent beaucoup plus facilement.

Certains éléments proprement syntaxiques semblent intervenir dans la difficulté de mémorisation immédiate (et probablement dans la difficulté de compréhension) : les textes

jugés difficiles comportent un grand nombre de sujets nominaux : **5** : « l'enfant naturel, sa filiation » – **6** : « les gendres et belles-filles, cette obligation, celui des deux époux qui... » – **7a** : « Les déclarations de naissance, le dernier jour dudit délai ». En revanche, dans **7c**, lorsque les employées de mairie expliquent oralement en quoi consiste le délai dont on dispose pour déclarer une naissance, il n'y a qu'un seul sujet nominal « le petit » (ligne 13), pour une vingtaine de sujets sous forme de pronoms : « vous, je, ça, ils, etc. ». Lorsqu'elles rédigent un texte écrit qui est supposé « simplifier » la compréhension (**7b**), les employées de mairie n'ont pas éliminé les sujets nominaux ; elles semblent les conserver systématiquement par écrit, comme une marque formelle du « style écrit ». L'avocat qui parle dans l'exemple **10** emploie seulement deux sujets nominaux, « la loi existait », « tout le monde se faisait avorter », pour un ensemble de quatorze verbes conjugués.

Plusieurs linguistes ont remarqué, dans des langues différentes (Bybee, 1988), que le langage de conversation contient beaucoup de sujets pronominaux et une faible proportion de sujets nominaux. D'après les calculs que nous avons faits, les conversations contiennent rarement plus de 15 % de sujets nominaux. Dès qu'il s'agit de langage professionnel ou littéraire, la proportion augmente : plus de 50 % de sujets nominaux dans l'explication orale de certaines opérations postales (Alfonsi), du type : « là évidemment le groupage de sociétés peut intervenir ». Dans certains écrits professionnels, comme par exemple les textes de loi, la proportion peut atteindre 100 %.

Dans les textes jugés difficiles, les nominalisations et imbrications de nominalisations sont fréquentes. On en a un exemple en **2** : « une différence de rendement du fait du mode de rémunération » ; en **6** : « les enfants issus de son union avec l'autre époux » ; en **8a** : « celui de ses deux parents à l'égard de qui sa filiation est établie en premier » ; en **9a** : « l'obligation de faire cette déclaration ». En comparant **9a** et **9b**, on voit comment les employées ont transformé une séquence nominale, « En l'absence du père », en une séquence verbale : « quand il y a pas de papa », qui contient le même type d'information. Lorsque les nominalisations se trouvent en position de sujet, les deux types de difficultés mentionnés se trouvent cumulés (cf. **8a** et **9a**). La solution proposée dans les transpositions vise toujours à utiliser davantage de verbes, et à éviter que les nominaux ne se trouvent dans la position de sujets.

L'utilisation de diverses sortes de redondances

Dans les explications jugées « plus faciles », les professionnels ont tendance à diluer l'information. Divers procédés interviennent dans cette dilution ; l'un consiste à découper des sortes d'unités d'information et à les répartir chacune dans une construction verbale distincte. On le voit en comparant **8a** et **8b** : l'information qui concerne l'acte de reconnaissance par l'un des parents est isolée dans une construction, centrée autour du verbe « reconnaître » ; « celui de ses deux parents à l'égard de qui sa filiation est établie en premier » devient : « si c'est le papa qui reconnaît en premier ». Entre **9a** et **9b**, « la déclaration... imposée... à toutes les personnes... » devient : « c'est le grand-père... qui vient déclarer ». Un procédé de fragmentation de l'information souvent utilisé (même s'il n'en est fourni ici qu'un seul exemple), est celui des questions-réponses rhétoriques, qui isole le verbe de son complément en « parce que », comme dans **8b** : « il porte pas votre nom – pourquoi – parce que... ».

Dans les explications qui exigent une définition, le procédé transposition consiste à multiplier les définitions intermédiaires, comme en 12, pour l'explication de la maladie génétique. C'est aussi le procédé utilisé par le professeur de droit qui explique ce qu'est une « stipulation » (3) ; pour illustrer l'adjectif « réciproque » qui figure dans la définition professionnelle, il répartit la mention de chacun des partenaires supposés du contrat, « vous » et « moi », sur un verbe distinct : « vous de me livrer le réfrigérateur », « moi de vous le régler ».

Une autre caractéristique majeure est celle de la redondance ; les textes qui se veulent très explicatifs utilisent une forte redondance, à la fois dans le lexique et dans les modèles syntaxiques. Le professeur de droit (3) répète « stipulation » et « stipuler » à quatre reprises sur trois lignes de transcription. L'avocat (10) répète une même séquence syntaxique et lexicale « la loi existait » à deux reprises. On notera en 8b les répétitions de « le papa », que le texte du Code civil n'aurait sans doute jamais acceptées. Dans l'interaction de l'exemple 7c, entre le client et l'employé, les interlocuteurs jouent sur l'assertion et la confirmation (« ça compte pas », aux lignes 3 et 4, et « mardi mercredi jeudi », aux lignes 6 et 7, augmentant encore le taux de répétition lexicale présent dans le texte.

La répétition lexicale, telle que la pratique systématiquement le directeur d'entreprise, en 11, a pour effet d'assurer la cohésion, d'un énoncé à l'autre. À plusieurs reprises, une séquence lexicale est produite d'abord sous forme de complément, après un verbe (« le raisin est déversé dans un conquet... ») puis en tête du verbe suivant, comme sujet (« ce conquet de réception communique... ». Dans une figure similaire, on trouve « a pour but de fouler », et immédiatement après : « le foulage est... ». Le lexique introduit sur la droite d'un verbe est réutilisé sur la gauche du verbe suivant.

Dans l'exemple 14, où le médecin parle de maladies psychosomatiques, il s'agit non seulement de répétition lexicale, mais aussi de répétition des modèles syntaxiques. On remarque en particulier deux séquences introduites par « parce que » (3 et 6), ce qui encadre deux séquences constituées d'une extraction (4 et 5) : « c'est par expressions psychosomatiques qu'ils expriment... », « c'est par leur ventre qu'ils expriment... ». Ce procédé, digne des grandes écoles rhétoriques, se rencontre fréquemment dans les explications où les locuteurs s'engagent personnellement et cherchent à argumenter. Il serait évidemment exclu des textes de type professionnel.

La « complexité » de la syntaxe

Ce n'est généralement pas l'organisation syntaxique des énoncés qui est responsable du jugement porté sur leur caractère difficile. La forme des énoncés du Code civil cités en 4-8 est tout à fait simple (mise à part l'imbrication nominale). La deuxième phrase de 6b, jugée particulièrement difficile à saisir est du type : sujet + verbe + complément temporel introduit par « lorsque », contenant lui-même une relative ; c'est un schéma très simple. Le schéma de l'énoncé produit par le médecin, et cité en 13, qui a été jugé facile à suivre, est beaucoup plus complexe : une temporelle (1) ; une construction impersonnelle (2), suivie d'une séquence introduite par « parce que » (3), qui contient une séquence introduite par « dans la mesure où », affectée d'une restriction (4).

Le pharmacien qui fournit l'exemple 15 (de mémorisation immédiate très facile), entasse un « je pense que » placé sur une sorte d'extraction en « il n'y a que », qui comporte une restrictive, visant une temporelle « quand les gens connaissent quelqu'un », qui contient une relative (« qui est atteint de cette maladie »), et enfin la construction verbale centrale « ils

commencent vraiment à se poser des questions ». Ce type de structure d'énoncé est fréquemment attesté à l'oral, chez des locuteurs très divers, et ne semble produire par lui-même aucune difficulté de compréhension.

On ne peut donc pas évoquer la « complexité syntaxique », au sens où cela désignerait des enchaînements complexes de subordonnées, pour mesurer la difficulté des énoncés produits par les professionnels. Les énoncés que l'on pourrait caractériser comme les plus complexes, nous les avons rencontrés surtout dans les explications orales, et dans des productions qui n'étaient pas jugées difficiles à comprendre. Lorsque les professionnels sont mis en demeure de clarifier des productions jugées difficiles à comprendre, ils fournissent oralement des transpositions jugées plus « faciles », mais qui comportent un haut degré d'enchaînement syntaxique ; ce faisant, ils utilisent des ressources du français parlé qui sont disponibles pour l'ensemble des locuteurs.

Sur ce point, on pourrait reprendre avec profit certaines remarques que proposait M.A.K. Halliday¹. Dans l'introduction de cet ouvrage, Halliday voyait deux raisons majeures d'étudier l'oral et d'en tirer des enseignements. La première de ces raisons peut sembler banale : l'oral étant davantage soumis aux pressions sémantiques de l'environnement, et étant sommé de répondre plus rapidement que l'écrit, fournirait des modèles plus souples et plus variés.

La deuxième raison est moins connue, me semble-t-il, et peut paraître paradoxale pour qui n'a pas d'expérience de l'oral ; mais elle convient parfaitement à ce propos sur la « difficulté » des productions, du côté de l'auditeur comme du côté du récepteur. La langue parlée, écrit Halliday, connaît une bien plus grande complexité grammaticale que la langue écrite ; ce que la langue écrite vise avec du lexique, et une forte densité lexicale, la langue parlée le vise avec des moyens grammaticaux. Il en résulte que l'oral présente généralement des structures grammaticales d'une complexité rarement atteinte par l'écrit.

Lorsque les professionnels parviennent à rendre leurs productions plus accessibles au grand public, il semble que ce soit souvent en utilisant des modèles privilégiés par les locuteurs placés à l'oral dans des situations d'explication. La difficulté à laquelle il faudrait alors s'attendre serait dans une adaptation écrite de ces modèles. Il ne s'agit bien évidemment pas ici de ce qu'on a appelé des « niveaux de langue » ; il ne s'agit pas de fournir à l'écrit des équivalents familiers des textes professionnels. Il s'agirait plutôt d'adopter des modèles syntaxiques, éventuellement complexes, mais qui permettent de diluer l'information comme on le fait assez souvent dans certaines productions orales, et de la communiquer plus facilement. Encore faudrait-il que l'on puisse accepter, dans les modèles de français écrit, une certaine dose de répétition et de redondance, qui, jusqu'ici, a toujours eu mauvaise presse.

Exemples

1a. Dégradation de l'état général.

1b. Elle a tout qui va mal.

2. Il y a une différence de rendement du fait du mode de rémunération. (Agricol 91.9.10).

3. Enregistrement d'un professeur de droit :

– une stipulation est une obligation réciproque, c'est-à-dire que vous et moi par exemple nous passons une stipulation dans un contrat – vous de me livrer le réfrigérateur que j'ai

1. Halliday M.A.K. (1985). *An Introduction to functional grammar*. E. Aznold, London-Melbourne.

commandé – moi de vous régler à ce prix [...] nous stipulons, c'est une stipulation alors qu'une loi ne peut absolument pas stipuler puisqu'il n'y a pas de discussion entre l'auteur de la loi – le Parlement – et le citoyen. (Moutte 8,13).

4. Code civil, art. 203 :

« Les époux contractent ensemble, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants. »

5. Code civil, art. 334.1 :

« L'enfant naturel acquiert le nom de celui de ses deux parents à l'égard de qui sa filiation est établie en premier lieu, le nom de son père si sa filiation est établie simultanément à l'égard de l'un et de l'autre. »

6. Code civil, art. 206 :

« Les gendres et belles-filles doivent également, et dans les mêmes circonstances, des aliments à leurs beau-père et belle-mère. Mais cette obligation cesse lorsque celui des époux qui produisait l'affinité et les enfants issus de son union avec l'autre époux sont décédés. »

7a. Code civil, art. 55 et complément du décret 60-1265 :

« Les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu. »

« Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de trois jours fixé par l'article 55. Lorsque le dernier jour dudit délai est un jour férié, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. »

7b. Texte rédigé par les employés d'une mairie de secteur :

« – La déclaration de naissance doit se faire dans les 3 jours ouvrables.
– Le jour de l'accouchement et les jours fériés ne comptant pas.
– Si la personne se présente hors délai, nous ne prenons plus de déclaration.
– Nous conseillons aux parents d'écrire au Parquet. Celui-ci entamera la procédure du jugement qui durera un an.
– À la fin de ce jugement le Parquet dressera un acte de naissance qui devra être transcrit sur nos registres (ce jugement est payant). »
[...]

7c. Enregistrement à un guichet de mairie ; L1 est une employée d'environ 50 ans ; L2 est un « client », un « déclarant » :

1. L1. vous avez trois jours voyez parce que là il est le né le 17
2. L2. oui je sais comment
3. L1. ça compte pas
4. L2. c'est le dimanche ça compte pas
5. L1. premièrement le dimanche ça compte jamais hein alors faites qu'il soit né
6. aujourd'hui mettons lundi ça compte pas vous avez mardi mercredi jeudi
7. L2. mardi mercredi jeudi
8. L1. dernier délai mais ils vous le disent pas pour éviter justement
9. L2. oui ils vous marquent 48 heures pour pas que on dépasse
10. L1. parce que eux aussi ils sont embêtés
11. L2. sont pénalisés
12. L1. parce qu'il faut qu'ils fassent la demande au parquet qu'ils écrivent et tout

13. ça mais vous encore plus parce que je vous dis pendant un an le petit n'a pas
14. d'état civil – alors euh les allocations tous ça bloqué
(Moutte, II,20).

8a. Code civil, art. 334.1 :

« L'enfant naturel acquiert le nom de celui de ses deux parents à l'égard de qui sa filiation est établie en premier. »

8b. Enregistrement au guichet de la mairie :

- si c'est le papa qui reconnaît en premier il porte le nom du papa (8,14)
- quand le papa il vient déclarer on lui dit il porte pas votre nom ah et pourquoi parce que la maman l'a reconnu avant alors des fois ça fait des histoires (7,1).

9a. Code civil, art. 56.

« En l'absence de père, l'obligation de faire cette déclaration est imposée indistinctement à toutes les personnes ayant assisté à l'accouchement. »

9b. Enregistrement au guichet :

- oui alors quand il y a pas de papa [...] la plupart du temps c'est le grand-père ou la grand-mère ou le père même qui vient déclarer le petit-fils et la mère en sortant elle le reconnaît de suite ça fait qu'il y a pas de papa du tout (Moutte II,12,5).

10. Enregistrement d'un avocat parlant de son métier (Chervet 65).

1. - c'est pas le magistrat qui va inventer la loi – c'est l'émanation de la loi le
2. magistrat et il doit faire respecter la loi – s'il n'y a rien – il ne peut rien faire –
3. si il y a une loi – qui est dépassée – il est obligé de l'appliquer – – c'est la même
4. chose pour l'avortement – la loi existait – – on savait que tout le monde se faisait
5. avorter – la loi existait – on pouvait pas venir devant un magistrat en tout cas
6. pas un avocat digne de ce nom – dire à ce magistrat n'appliquez pas la loi.

11. Enregistrement d'un directeur d'exploitation viticole (Convert 91,6) :

1. - le raisin est déversé dans un conquet de réception – euh ce conquet de
2. réception communique avec un appareil qui s'appelle un fouloir – égrappoir et
3. cet appareil a pour but de fouler donc le raisin – le foulage est une opération
4. qui consiste à faire éclater le grain des raisins pour libérer le jus – alors une
5. fois que euh donc le raisin a été foulé [...]

12. Enregistrement d'un médecin, sur le thème des maladies génétiques : disposition du texte en lignes, après analyse (A.M. Degli Esposti, Gr. VI) :

1. - Une maladie génétique c'est une maladie qui est euh due à une absence ou une malformation d'un gène
2. - le gène c'est une partie du chromosome
3. - (ça tu connais le chromosome)
4. - c'est une partie du chromosome qui euh permet de fabriquer de l'ARN
5. - (l'ARN tu connais bien l'ADN et l'ARN)
6. - l'ADN c'est la substance qui forme le chromosome
7. - l'ARN c'est la substance qui sort du chromosome et qui va envoyer le message du chromosome pour que ce gène fasse fabriquer une substance particulière.

13. Enregistrement d'un médecin, parlant de maladies génétiques ; disposition en lignes après l'analyse (id. gr. IV).

1. - quand on voit qu'il y a certaines maladies génétiques où c'est qu'il y a 10 15 cas en France - ces gens-là
2. - il y a personne qui va investir
3. - parce que le problème de la société actuelle il fait que euh tout médicament n'est créé
4. - que dans la mesure où il devient rentable
5. - il y a un phénomène de rentabilité parce que les laboratoires d'analyse les laboratoires pharmaceutiques vont fabriquer un médicament
6. - que s'il y a suffisamment de population pour pouvoir amortir le prix le coût de la recherche.

14. Même situation, Gr. III

1. - mais à partir du moment où c'est qu'ils viennent avec des symptômes de maladie psychosomatique hein
2. - c'est très difficile de savoir ce qu'ils ont en fin de compte
3. - parce qu'il y a la barrière du langage qui fait que euh ils expriment pas par le langage ce qu'ils ont à exprimer
4. - c'est même par expressions psychosomatiques qu'ils expriment qu'ils ont un problème
5. - c'est par leur ventre qu'ils expriment ce qu'ils arrivent pas à dire par leur esprit
6. - parce que leur esprit est pas capable

15. Enregistrement d'un pharmacien, à propos de la prévention du Sida.

- mais je pense que il n'y a que quand les gens connaissent quelqu'un qui est atteint de cette maladie qu'ils commencent vraiment à se poser des questions (Brossard 92,6).

38

Problèmes morphosyntaxiques posés par l'élaboration d'un inventaire du français contemporain

M.-A. MOREL

Centre de recherche sur le français contemporain/ROFCAN, Université de Paris III, Sorbonne nouvelle, France

La lecture des inventaires des particularités lexicales du français dans différents pays réalisés sous l'égide de Suzanne Lafage (Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, île Maurice, Nouvelle-Calédonie) a suscité un certain nombre de questions d'ordre morphosyntaxique qui se sont retrouvées d'un inventaire à l'autre. Mon objectif est de présenter les principaux points d'achoppement liés à la morphosyntaxe du français, à partir de ces inventaires et de formuler non des solutions définitives, mais des directions de recherche. Il s'agit, en effet, de voir s'il est possible d'élaborer une méthodologie uniforme et généralisable pour le traitement des phénomènes morphosyntaxiques rencontrés.

On peut regrouper les questions qui se sont posées en cinq rubriques :

- 1) Choix des entrées lexicales et de la forme graphique de certaines expressions selon le degré de figement d'une locution.
- 2) Caractérisation de la construction des verbes.
- 3) Détermination de la classe distributionnelle de certains mots ou locutions et difficulté d'étiquetage : adjectifs, adverbes, conjonctions.
- 4) Usage des prépositions.
- 5) Caractérisation des mots ou expressions qui relèvent de la structuration de la langue orale.

Choix des entrées lexicales

Forme graphique de l'entrée d'un groupe complexe ou d'une locution

Gagner petit, gagner un enfant (IFA 205) ou *gagner petit n'enfant* [cf. ex. de G165] : faut-il enregistrer comme entrée la forme maximale ou la forme minimale de la locution, quand il existe des variantes ?

Comment ? Comment ? Quelle forme graphique adopter pour l'entrée de ce groupe complexe du français tchadien [IFA 113] ? Quel rapport y a-t-il avec l'autre locution *Combien ? Combien ?* [IFA 113] qui est, elle, caractérisée comme un calque des langues africaines ?

On constate, par les exemples, que *Comment ? Comment ?* a deux distributions distinctes :

- une en phrase interrogative, où il occupe la position du prédicat en rapport avec le sujet :

- « Les examens *comment comment ?* (« Comment est-ce ? »)

- une autre en phrase exclamative, où il a plus le statut d'une interjection, c'est-à-dire d'un énoncé autonome (cf. ci-après l'interjection).

- « Tu es arrivé ? *comment comment !* » « est-ce possible ! » [IFA 87].

Or dans ces deux distributions la ponctuation n'est pas celle de l'entrée. Elle semble, du reste, correspondre davantage à une intonation spécifique qu'à la marque de la modalité de l'énoncé.

Degré de figement de la locution

Trop même [IFA 379] : l'insertion possible de constituants entre les éléments constitutifs d'une locution pose la question de la légitimité de la forme donnée comme entrée. Ainsi, du fait qu'un adjectif peut s'intercaler entre les deux éléments constitutifs de la locution dans l'exemple ivoirien (fourni par A.L. Gouédan), à la différence des autres exemples ivoiriens fournis par l'IFA :

- « Ta go est *trop* jolie *même* » [G 194].

- « Il travaille bien, *trop même* » [IFA 379].

Ne convient-il pas d'envisager deux formes pour l'entrée : *trop même* et *trop... même ?*

De plus cette locution adverbiale soulève la question de l'évolution diachronique de certaines particularités du français hors de France. Environ vingt ans séparent les données du corpus IFA de celles d'A.L. Gouédan. Suzanne Lafage confirme avoir relevé depuis 1984, en Côte-d'Ivoire, des exemples de « trop + adj. + même » et de « trop bien même ». Il serait probablement possible de commencer à entreprendre une étude diachronique, à partir des corpus existants.

Contrainte sur la structure du constituant nominal de la locution

Dans certains cas où l'entrée fournit une forme sans déterminant ou avec le déterminant défini, devant le nom constitutif de la locution, se pose la question de l'impossibilité d'insertion d'un déterminant ou bien de la commutabilité possible du déterminant défini. Rencontre-t-on les mêmes contraintes d'absence de déterminant dans les deux locutions *faire cadeau à* [IFA 58, Zaïre] et *apporter soutien à* [SLA 62] ?

La divergence avec le FC dans le cas de « apporter soutien à » provient précisément de l'absence de déterminant devant le nom, qui semble liée à la connotation très spécifique de *soutien en argent* ? De plus le complément prépositionnel est toujours marqué du trait sémantique <+humain>. (Confirmé par S. Lafage).

En revanche dans d'autres cas le déterminant défini donné dans l'entrée apparaît dans les exemples comme commutable avec d'autres déterminants.

Proposition pour l'entrée de certaines locutions

À l'enfance / à <dét.> *enfance*, loc. adv.... « Heu, père Noël ! à votre enfance, qui distribuait des cadeaux aux enfants sages ? » [SLA 34].

On peut élargir l'étude de cette contrainte sur le déterminant à celle qui affecte les compléments déterminatifs du nom. Ainsi dans certaines locutions constituées avec le verbe *chercher* [IFA 100], le constituant nominal est obligatoirement doté d'un complément déterminatif marqué <+h> (Prép. + SN ou adjectif possessif).

On pourrait donc envisager une caractérisation uniforme de l'ensemble de ces locutions.

Proposition de caractérisation de chercher la femme (IFA 100) et chercher la mort

Chercher la femme / +dét. obl. <+h>/, loc. verb. int., commettre l'adultère avec la femme de quelqu'un... « ... il cherche ma femme ». *Chercher la mort* /+dét. obl. <+h>/, loc. verb. int., chercher à nuire au maximum à quelqu'un... « Ayayaïe ! femme-là cherche ma mort maintenant » [G89].

Difficultés liées aux registres de langue différents des corpus dépouillés

Il est parfois difficile de sélectionner la forme de l'entrée d'un groupe figé, quand il existe des variantes plus normées. Il ne faut sans aucun doute pas céder à une tendance normative pour le choix de certaines entrées. Mais ne pourrait-on pas alors proposer différentes variantes dans l'entrée ?

Ya pas couloir [G195] : pour illustrer l'emploi de ce groupe figé il est proposé un exemple écrit dont la construction est beaucoup plus normée.

« Il n'y a pas de couloir ici tout le monde i voit clair dans élection de cette miss-là » [G 195].

Caractérisation de la construction des verbes et locutions verbales

Les informations nécessaires pour analyser la distribution d'un verbe relèvent à la fois de la morphosyntaxe (construction actancielle) et de la sémantique (trait minimal des différents actants). On peut donc proposer une matrice de construction syntactico-sémantique pour l'ensemble des verbes, en prenant exemple sur celle du *Dictionnaire du français contemporain* [3], c'est-à-dire en incluant dans la caractérisation l'opposition sémantique minimale <+humain> / <-animé>, et parfois aussi d'autres traits tels que <+localisation>.

Construction actancielle du verbe

Il conviendrait d'avoir une matrice uniforme pour la construction actancielle des verbes, qui fournisse systématiquement à la fois

- les contraintes portant sur les traits sémantiques du sujet et des compléments (cf. ci-après contrainte morphosyntaxique imposée au verbe),
- et le type de complémentation, directe ou indirecte, voire à double complément, propre au verbe ou à la locution verbale.

Les inventaires montrent, en effet, une non-uniformisation de traitement dans ce domaine.

Locution verbale transitive indirecte

Proposition de caractérisation de *faire l'affaire* [SLA 18] et *faire cadeau* [SLC 4]

Faire l'affaire à, loc. verb. tr. ind. pro. <+h>... avoir des relations sexuelles, « Toutes les gadis, il veut leur faire l'affaire ».

Faire cadeau à, loc. verb. tr. ind. <+h>... « Il fit cadeau au chef ».

Double complémentation (directe et indirecte)

Proposition de caractérisation des verbes *acheter* [SLA 14] et *apporter* [SLA 61]

Acheter avec, v. tr. à double comp. dir. <-a>, ind. <+h>... « J'ai acheté un carton de lait à un prix dérisoire avec une jeune fille ».

Apporter à, v. tr. à double comp. dir. <+h>, ind. <+h>... « Demain je t'apporte mon papa pour te saluer ».

En ce qui concerne *faire cadeau*, on peut se demander aussi s'il est possible, contrairement à ce que semble indiquer [IFA 77] de le doter d'un autre complément (indirect) et dire « faire cadeau de quelque chose ». De fait, le synonyme *cadeauter* est donné, dans la version préliminaire de la publication de l'IFA, avec une double complémentation, dans deux constructions différentes (cf. ci-après complément direct/complément indirect : proposition de recherche sur la valeur propre de chacune de ces constructions).

Proposition de caractérisation de *cadeauter*

Cadeauter à/de, v. tr. à double comp.

(1) dir. <+h>, ind. <-a>

« Il m'a cadeauté d'une robe » (sans e dans le corpus).

(2) dir. <-a>, ind. <+h>

« C'est la station Shell qui m'a cadeauté ce tee-shirt ».

Distinction entre verbe intransitif et emploi absolu d'un verbe transitif

Affecter [SLA 18-19] : on pourrait proposer une caractérisation plus simple des constructions de ce verbe. Du fait que ce qui les différencie du FC, c'est sa construction en emploi absolu, qui entraîne sa connotation de « mutation forcée, sanction », ne pourrait-on pas, malgré tout, regrouper ses emplois conformément à un modèle syntaxique général (qui est, du reste, encore à mettre au point) ? Il est très intéressant de noter que le seul exemple donné par S. Lafage où la localisation est exprimée provient de l'écrit d'un Français.

« Tu dois faire deux choses : premièrement téléphoner à tes grands grands copains de faire affecter Henriette *ici* tout de suite. » Du Prey, 1979, 207 [SLA 19].

Proposition de caractérisation du verbe *affecter*

Affecter, v. tr. ind. <+loc.>, mais emploi abs. requis, à l'actif et au passif, pour le sens de « muter (avec le plus souvent l'idée de sanction) ».

« C'est le ministre qui affecte, pas moi ».

« Le chef de village préconise la mutation de M. A... Ils /ses collègues/ disent non : « Si A. doit être affecté, qu'il en soit de même pour les enseignants de l'école... » [SLA 19].

Complément phrastique

On peut également indiquer qu'il existe une contrainte sur la forme du complément, qui doit présenter un contenu propositionnel. Prenons le cas du verbe *entendre* au sens de « apprendre, comprendre » [D 288].

Proposition de caractérisation du verbe *entendre*

Entendre, v. tr. <+cont. prop./ que P>, apprendre, comprendre.

« J'ai reçu votre lettre, j'ai entendu son contenu. J'ai entendu par cette lettre que vous me parlez des gens du Foréah » [D 208].

Contrainte morphosyntaxique imposée au verbe (forme pronominale)

L'entrée d'un verbe sous une forme pronominale suscite, en effet, plusieurs questions :

- La construction pronominale est-elle la seule possible ?
- Existe-t-il des emplois non pronominaux ?
- L'emploi pronominal est-il exclu en français central et si oui s'agit-il d'un changement de construction entraînant une modification sémantique ?

Je prendrai, pour illustrer ces questions, l'exemple de trois verbes qui obéissent à des contraintes morphosyntaxiques différentes.

Adhérer (s') est donné comme uniquement pronominal dans le mésolecte du français ivoirien par S. Lafage [SLA 15] « s'adhérer à un parti », c'est en cela qu'il diverge du FC.

Désocialiser : on peut se demander si ce néologisme, donné comme v. tr. par A.L. Gouédan [G153], n'est pas lui aussi figé dans un emploi pronominal, comme semble l'indiquer l'exemple fourni.

« ... pour éviter qu'il ne se désocialise... » [G 153].

Ambifier (s') est donné comme v. pro. [SLA 45], mais ne serait-il pas possible de le trouver en emploi non pronominal, transitif direct : *ambifier quelqu'un* ? À cette question, Suzanne Lafage répond qu'elle n'en a pas rencontré un seul exemple en vingt ans. Selon elle, l'emploi exclusivement pronominal serait lié au fait que les femmes s'enduisent toujours elles-mêmes d'ambi, produit qui ne se trouve à acheter que sur les marchés (ce n'est pas un produit pour salon de beauté). On ne peut toutefois pas exclure totalement la possibilité d'un emploi non pronominal.

Proposition de caractérisation de ces trois verbes

Désocialiser (se), v. pro. intr. (*désocialiser)

Adhérer (s') à, v. pro. tr. ind. <-a> (adhérer à)

Ambifier (s'), v. pro. intr. (ambifier, tr. ?)

Restriction de sélection sémantique sur la classe du sujet ou des compléments

Il peut s'agir de restrictions propres au français hors de France.

Ainsi, *ambiancer* [SLA 44] est un verbe transitif qui voit ses compléments sémantiquement restreints à <un type de fête>. Quant au verbe *attaquer* [IFA 27, CI, HV], j'analyserai plus en détail ses spécificités ci-après dans le paragraphe Inversion des positions syntaxiques sujet/complément, me contentant ici de donner sa matrice syntactico-sémantique.

Proposition de caractérisation du verbe *attaquer* (IFA 27, CI, HV)

Attaquer, v. tr.,

I – s. <+h>, COD <maladie> Attraper, être atteint par (en parlant d'une maladie).

« Son enfant avait attaqué la variole ».

II – s. <maladie>, COD <+h>.

« La maladie l'a attaqué ».

Dans le cas où le verbe existe aussi en français central, avec la même construction, on note que le changement de valeur du verbe peut provenir précisément de la modification des traits sémantiques du complément.

Proposition de caractérisation des verbes *assister* [SLA 75] et *commencer* [IFA 113, Cameroun]

Assister, v. tr. dir. <-a> ...

« J'ai assisté l'accident ».

Commencer, v. tr. dir. <+h>, provoquer, ...

« C'est toi qui me commences comme ça ».

Détermination de la classe des mots ou locutions.

Difficulté d'étiquetage en fonction des classes d'équivalence distributionnelle

Variabilité / Invariabilité morphologique du mot

Le critère morphologique de la variabilité ou de l'invariabilité ne semble pas être opératoire dans un certain nombre de cas. Il vaudrait peut-être mieux privilégier le critère distributionnel.

Adverbe ou adjectif ?

À côté à côté [SLA 14] : on constate que, tout en étant invariable, il a la distribution d'un adjectif épithète, cf. « le village à côté à côté » (le village voisin).

Nom ou adjectif ?

Les exemples fourmillent dans les inventaires. La question de la classe est liée au fait que, dans les exemples fournis, le mot est donné uniquement en position attributive, ce qui ne permet pas de trancher. Nous n'en donnerons qu'un exemple :

Djandjou, n. ou adj.

« Une épouse vertueuse obligée de devenir djandjou » [G 157].

Identification du statut de *que* et *de* dans certaines distributions

Pour ces deux mots grammaticaux se pose la question de l'identification de leur fonctionnement linguistique propre. La caractérisation de *que* en tant que conjonction de subordination dans la locution *que peau* et celle de *de* en tant que préposition devant un infinitif me semble très problématique.

Que peau [P 223, N Cal] : le rapprochement avec l'expression du FC « que dalle » incite à conférer à *que* plutôt le statut d'un adverbe (morphème constitutif de la négation restrictive *ne... que*) que celui d'une conjonction.

Que

On pourrait envisager de confronter les emplois de *que* en français hors de France donnés comme non conformes au FC aux études menées actuellement en France (cf. entre autres les travaux de Françoise Gadet) sur les emplois non normés de *que* à l'oral et ainsi relever systématiquement les ressemblances et les divergences.

L'IFA et le BOFCAN relèvent l'emploi systématique de *que* pour introduire un contenu de parole derrière certains verbes. Dans ces emplois, le *que* a pour rôle, comme en FC, de souligner que l'énoncé est validé par un énonciateur distinct de celui du verbe introducteur. On peut également noter que dans les deux exemples fournis l'énonciateur opère une remise en cause de la validation de la relation sujet-prédicat de la proposition (cf. « insulter » et « mentir »).

« Il m'a insulté que je suis paresseux » [BOFCAN 227].

« Tu ne dois pas mentir que c'est un voleur » [IFA 394].

Mais je pense aussi à un emploi beaucoup plus curieux, relevé par C. Boutin-Dousset, dans son enregistrement réalisé à Kinshasa en avril 1990, derrière le verbe *savoir*, quand il introduit sous la forme du discours direct le contenu de pensée d'une autre personne (deux exemples du même locuteur).

« Le prince Philippe / il est héritier de droit même s'il n'exerce pas s'il n'est pas reconnu / mais il sait que *je suis de souche royale* (h) » [B4-60].

Si dans les emplois ci-dessus mentionnés il paraît légitime de traiter *que* comme une conjonction de subordination, l'étiquette « conj. de sub. » ne semble, en revanche, pas adéquate dans le cas où *que* introduit un énoncé à l'impératif ou à l'infinitif précédé de *de* [IFA 394 et BOFCAN 227].

« Que laissez mes enfants en paix, méchante femme ! » [BOFCAN 227].

« Brigitte, que d'aller au dortoir ! » [BOFCAN 227].

Vu l'ambiguïté formelle des verbes du 1^{er} groupe, il est, du reste, impossible de savoir, dans le premier exemple, s'il s'agit de l'impératif ou de l'infinitif. Il serait donc important de recueillir d'autres exemples avec des verbes du 3^e groupe, ce qui permettrait de savoir si on peut regrouper dans la même description le premier emploi de *que* et le deuxième (*que de* + infinitif), voire les rapprocher de celui où *que* introduit une complétive. Ce qui est en effet commun aux cinq exemples donnés ci-dessus, c'est le fait que l'énonciateur se donne comme n'étant pas à l'origine de la validation de la relation prédicative. Seule est donnée comme l'objet d'une prise en charge par l'énonciateur la modalisation introduite par le verbe principal – ou le fait de donner l'ordre.

De

Bien que je ne dispose pas actuellement de tous les arguments pour le démontrer, il me semble possible de rapprocher les différents emplois « déviants » de *de*, celui où *de* commute avec *pour* et celui où il est caractérisé dans l'IFA et le BOFCAN comme un « adv. interr. ».

« Il m'a donné 2 000 frs d'aller à Koudougou » [BOFCAN 81].

« De faire la table ? De payer les bananes ? » [BOFCAN 81].

S'il paraît en effet légitime de traiter *de* comme une préposition, lorsqu'il commute avec *pour*, j'ai en revanche plus de mal à accepter l'étiquette de « adv. interr. » quand *de* est employé dans un énoncé de modalité interrogative : *de* ne commute pas avec *est-ce que*, et de plus on ne tient pas compte de la valeur spécifique de l'infinitif. N'y a-t-il pas dans les deux emplois la même valeur commune de « finalité » et de « visée » dont l'origine est rapportée à un énonciateur distinct du locuteur ?

Il me semble donc que, bien qu'il existe de nombreuses études sur les différentes constructions comportant *de* + infinitif (cf. entre autres la thèse de H. Huot [6]), il conviendrait d'entreprendre une étude encore plus large de l'ensemble des emplois de *de* + infinitif dans la francophonie. Je pense en particulier aux cas où son emploi est « facultatif » (dans les constructions prédicatives ou dans les pseudo-clivées, par exemple) et où sa présence – ou son absence – est liée à un choix opéré par l'énonciateur.

« C'est une grande habileté que de savoir cacher son habileté » [La Rochefoucault 328].

« Ce qu'ils veulent, c'est de faire reculer l'État » [Le Monde 19-2-88].

« Ce que tu as fait c'est d'explorer les conditions contextuelles [oral 6-10-89].

On peut d'ores et déjà poser que la valeur fondamentale de *de* + infinitif en français est de spécifier explicitement la suspension de la validation de la relation prédicative dans l'énoncé. Mais c'est seulement lorsqu'on sera en possession d'une description explicative de tous les faits répertoriés en français contemporain, écrit et oral, et en diachronie, qu'on sera en mesure de caractériser le statut de *de* en modalité interrogative dans le français du Burkina Faso.

Usage des prépositions

Pour ce qui est de l'usage et de l'emploi en discours des prépositions, il me semble qu'il y aurait à mener :

- d'une part une étude diachronique sur l'évolution des prépositions et des constructions verbales dans l'histoire du français ;
- d'autre part une étude comparative systématique entre le français central contemporain (oral) et le français hors de France.

Les prépositions concernées en priorité sont – ce qui n'a rien pour surprendre lorsqu'on étudie le français parlé – *à*, *de*, *pour*, *avec*, *dans* et *sur*.

Avec : l'inventaire des emplois de cette préposition effectué par S. Lafage [SLA 84] me semble particulièrement éclairant à cet égard. En effet, le phénomène constant dans le développement historique des langues romanes (je me réfère ici en particulier à une discussion que j'ai eue récemment avec Guy Serbat). On comprend alors pourquoi la préposition *avec* a reçu en français ivoirien la forme renforcée *ensemble avec*, pour signifier « en compagnie

de ». Il resterait maintenant à étudier la motivation de l'emploi, en français ivoirien, de la préposition *avec* dans des contextes où le français central recourt aux prépositions *à* ou *chez*.

« La mobylette volée se trouvait avec lui. »

« Ce dernier a déclaré avoir acheté la chemise à 1 000 F avec un marchand ambulant. »

« Le tissu était avec moi mais c'est perdu » [SLA 84-85].

Pour [IFA 385] : on peut se demander s'il est nécessaire de donner deux entrées à *pour*, l'une en rapport avec *de* et l'autre avec *à*, du fait que dans les deux cas c'est la relation d'appartenance, de possession qui est en cause (cf. emploi de *à* possible dans le 1^{er} cas aussi en FC non normé).

« C'est le livre pour Jean. C'est lui qui l'a payé. »

« À qui est ce cahier ? Il est pour Abdoulaye » [IFA 385].

Caractérisation des mots ou expressions qui relèvent de la structuration de la langue orale

L'interjection

L'interjection peut être définie comme un mot ou une locution qui a le statut distributionnel d'un énoncé complet, d'une phrase. Il convient donc :

- d'une part de bien identifier les vraies interjections,
- et d'autre part de les distinguer très nettement d'éléments lexicaux qui jouent le rôle de marqueurs de structuration du discours oral.

Idjidja [G 173, CI] et *que peau* [P 223, N Cal] ressemblent plus à des interjections qu'à un « nom » masculin ou une locution « nominale », dans les exemples fournis. Ils ont, en fait, l'un la distribution d'un énoncé en discours rapporté direct, et l'autre celle d'une « locution phrase » (il figure derrière la conjonction de coordination *mais* et tient lieu d'un énoncé complet).

« Je te dis *idjidja*, sèche tes larmes » [G 173].

« Je vais faire un tour sur la plage voir si des fois le taureau de Boghen chevauchait pas la vache marine mais *que peau* et je reviens à la piaule » [P 223].

Marqueurs de structuration de l'oral

À la lumière d'une étude systématique des appuis du discours développés par le français hors de France, on pourrait revoir la caractérisation de certaines locutions qui n'ont pas encore reçu de codification unifiée et qui ont, dans les exemples donnés, plus le statut d'un marqueur de structuration de la conversation (E. Roulet) – parfois appelé ponctuant (D. Vincent) ou appui du discours (D. Luzzati) – que celui d'une locution adverbiale ou d'une locution exclamative [P 175].

Comme ça [IFA 113] : étiqueté comme locution adverbiale, rôle qu'il a dans certains emplois, ce groupe est ensuite caractérisé comme un « ponctuant ».

1 - Cam. tch. Sert à ponctuer un discours oral.

2 - Sen. Nuance l'indication du temps ou du lieu : à peu près, vers. « Il est sorti. Il viendra à huit heures comme ça » [IFA 113].

Tu connais [P 175, N Cal] : on pourrait de même, inclure dans la classe des marqueurs de structuration de l'oral ce groupe verbal, d'un mot-phrase dans les exemples. Son rôle est à rapprocher de celui de *tu sais, avoue* en français central.

« ... ça c'était vraiment un très gros et très vieux et très malin crabe, tu connais » [P 175].
« Mais moi, tu connais, je suis loin de là-bas aujourd'hui » [P 175].

Proposition de recherche ultérieure

Construction pronominale des verbes

Il serait sans aucun doute intéressant, dans un deuxième temps, de se poser la question de la valeur des constructions pronominales en français (central ou non) et d'analyser ce qui motive linguistiquement l'emploi du pronom réflexif avec certains verbes.

S'éclater de rire [IFA 168] : cette locution était en usage au XVII^e siècle (cf. La Fontaine). Mais on peut aussi, parallèlement, s'interroger sur les raisons du développement actuel en FC du verbe pronominal intransitif *s'éclater*. En fait, ce qu'on peut considérer comme un invariant dans ces différentes expressions, c'est le fait que le sujet n'est pas agent de l'action, et c'est précisément ce que souligne l'emploi du pronom *se*.

Complément direct / complément indirect

Il serait, me semble-t-il, possible d'envisager – toujours dans un deuxième temps – une recherche sur les changements de construction des verbes (de transitif direct à transitif indirect ou l'inverse) et sur la valeur de la répartition des traits sémantiques <+humain> et <-animé> entre le complément direct et le complément indirect.

– Le complément d'objet direct est, en effet, en relation sémantique privilégiée avec le verbe.

Assister, v. tr. dir. <-a> : ce n'est sans doute pas un hasard si l'emploi transitif direct de ce verbe (« assister un accident »), en français ivoirien, se rapproche de la construction des verbes de perception (*voir, regarder*).

– Si, d'autre part, on considère que le COD exprime la visée d'un « projet » de l'agent du verbe, il serait intéressant de voir d'une part quel est l'actant privilégié comme visée directe de l'action par les locuteurs du français hors de France, et d'autre part si, dans les différents pays de la francophonie, on observe les mêmes phénomènes de divergence avec le français central.

Divorcer : pour expliquer le changement de construction de ce verbe, outre l'analogie avec la construction de *épouser*, on pourrait invoquer le fait que la construction directe souligne plus explicitement la visée de l'agent du verbe.

« ... quand mon père a divorcé ma mère » [SLA 2].

Inversion des positions syntaxiques Sujet / Complément

Dans le même ordre d'idée que pour les compléments direct et indirect, on peut chercher à interpréter les motivations de certains changements de distribution.

Attaquer : dans les deux constructions relevées ci-dessus dans le paragraphe Restriction de sélection sémantique, une régularisation est effectuée sur la structure du français, qui peut s'expliquer à la fois à partir du signifiant et à partir du signifié.

Dans le premier exemple, avec un sujet <+h> :

« Son enfant avait attaqué / attrapé la variole »,

on note en effet une relation paronymique entre *attaquer* et *attraper*. On pense aussi à l'expression très commune en FC « Il a fait une rougeole », où ce n'est pas le trait <+agent> ni <+patient> qui marque le sujet de *faire*, mais le trait <+détrimental>. On peut aussi faire un rapprochement avec la locution verbale du français « avoir une attaque (de fièvre, de goutte...) ». Ce qui est retenu dans cette construction du français ivoirien, c'est donc le trait de <soudaineté>, de <brutalité> d'un fait qui affecte un sujet qui n'est ni l'agent, ni le patient du processus. On peut enfin tenir compte de la valeur résultative du plus-que-parfait en français, qui estompe la différence entre l'actif et le passif, ce qu'on pourrait paraphraser ainsi : « son enfant était dans l'état de quelqu'un que la variole avait attaqué → il avait été attaqué par la variole ». Ainsi, le complément direct qui suit le verbe semble avoir pour rôle d'expliciter la nature du procès exprimé par le verbe (on peut l'interpréter comme une sorte de qualification du procès, d'objet interne du verbe).

Quant au deuxième exemple

« La maladie l'a attaqué »,

il s'explique sans difficulté à partir du premier emploi. L'actant <détrimental> étant exprimé – de façon plus directement explicable – sous la forme du complément et non pas du sujet du verbe.

Rôle et valeur des propositions les plus usuelles

Enfin, il me semblerait utile de faire une recherche générale sur le fonctionnement, le rôle et la valeur des prépositions les plus usuelles (*à, de, avec, sur, dans* et *pour*) d'un point de vue diachronique et aussi en français parlé, tant en France que dans l'ensemble de la francophonie.

Conclusion

La lecture des différents inventaires des particularités lexicales du français hors de France suscite donc de très nombreuses questions, toutes plus passionnantes les unes que les autres, dans le domaine de la morphosyntaxe du français. Ces questions rejoignent, en fait, très souvent celles qu'on se pose lorsqu'on tente d'analyser des énoncés non normés en français central, en particulier dans l'usage oral de la langue. On est en droit d'attendre des résultats très fructueux de la mise en commun de toutes les recherches morphosyntaxiques effectuées dans l'ensemble de la francophonie.

Références

1. Boutin-Dousset C. (1990). *Transcription de six minutes d'enregistrement, réalisé à Kinshasa, en avril 1990*, (dans le cadre du DEA, Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage), 13 pages manuscrites.

2. Diallo A.M. (1991). *Le Français en contact avec les langues et les réalités guinéennes. Conséquences lexicales* (Thèse de doctorat Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage).
3. Dubois J. et al. (1971). *Dictionnaire du français contemporain*. Paris, Larousse.
4. Équipe IFA, (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, AUPELF.
5. Gouédan Aké L. (1990). *Matériaux pour une étude de la néologie dans un hebdomadaire francophone ivoirien* (DEA Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage).
6. Huot A. (1981). *Les constructions infinitives du français. Le subordonnant de*. Paris, Droz.
7. Lafage S. (1985, 1986). Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980), *Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire*, CNRS-INaLF, Didier-Érudition, n° 6.
8. Lafage S. *Inventaire des particularités lexicales du français en Côte-d'Ivoire, Lettre A*, manuscrit personnel.
9. Nallatamby P. (1989). *Contribution à une étude des particularités lexicales du français à l'île Maurice* (DEA Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage).
10. Pauleau-Delautre C. (1989). *Étude des particularismes lexicaux du français de Nouvelle-Calédonie dans un corpus de presse et de littérature* (DEA Paris III, sous la direction de Suzanne Lafage).
11. Prignitz G. (1990). *Esquisse d'une description du français parlé en Haute-Volta : le point sur la situation en 1983 (période pré-révolutionnaire)* (DEA Toulouse-Le Mirail, sous la direction de Christian Molinier).
12. IFA, éd., 1983.

Liste des abréviations utilisées

<-a> :	trait sémantique <non animé>
comp. :	complément
[D...] :	exemple tiré du corpus de A.M. Diallo (Guinée)
déf. :	défini
dét. :	déterminant du nom (classe d'équivalence de l'article ou complément déterminatif)
FC :	français central (de l'Hexagone)
[G...] :	exemple tiré du corpus de A.L. Gouédan (Côte-d'Ivoire)
<+h>	trait sémantique <humain>
[IFA...] :	exemple tiré de IFA 1983
N Cal :	Nouvelle-Calédonie
obl. :	obligatoire
P :	phrase
[P...] :	exemple tiré du corpus de C. Pauleau-Delautre
Prép. :	préposition
[SLA...] :	exemple tiré du corpus personnel de S. Lafage, lettre A (Côte-d'Ivoire)
SN :	Syntagme nominal
[VP...] :	exemple tiré de la version préliminaire de l'IFA 1983.

39

La problématique d'une enquête sur la variation en syntaxe dans le français parlé à Marseille

A. VALLI

Université de Provence, France

Je m'intéresse à la description du « français de Marseille », pour reprendre les termes de A. Brun (on hésite à employer la notion de « dialecte » dans l'acception américaine du terme, courante dans d'autres travaux, et à évoquer celle de français vernaculaire(s), avec le projet de réunir les éléments pour une théorie de la variation linguistique « régionale » qui puisse être située au niveau des recherches similaires conduites à propos du franco-canadien ou des créoles à base française, par exemple.

Ma référence est l'inventaire de A. Brun [3] : on y trouve des éléments de réflexion qui font entrevoir comment s'organisent, parfois de façon assez subtile, les relations entre faits de variation, faits d'interférence avec le provençal et archaïsmes ; la problématique de l'enquête sur la variation linguistique y est envisagée sous un angle qui préfigure les investigations actuelles.

Dans cet exposé qui s'appuie sur les résultats d'une pré-enquête conduite durant l'année 1990-1991 auprès d'un mince échantillon de locuteurs, je m'interroge à propos d'un inventaire actualisé des phénomènes de variation constatés en cette fin du xx^e siècle qui conduit à une réflexion sur :

- les conditions de la réalisation d'un tel inventaire à partir de groupes de locuteurs sélectionnés,
- le classement syntaxique et sociolinguistique des faits relevés.

J'indique comment, à mon avis, cette réflexion rejoint les préoccupations des chercheurs qui s'intéressent à l'étude de la variation linguistique régionale (au sens étroit ou plus large de ce terme) qui intègre les français parlés hors Hexagone sur les points suivants :

- la question des homologues variationnelles,
- la question de l'interférence avec un substrat ou avec une langue en contact et sa relation avec la notion de « point de faiblesse du système linguistique », ces questions de langue française à propos desquelles, depuis des siècles, les grammairiens ont multiplié les avis et les prescriptions.

Conditions de réalisation d'un inventaire d'écarts syntaxiques

C'est, pour l'essentiel, la question de la recherche d'informateurs bons témoins des usages dits « marseillais », c'est-à-dire présentant un certain nombre de traits en écart par rapport aux normes standards dans l'Hexagone ainsi que celle des conditions du recueil de données.

La recherche de groupes de locuteurs témoins

Quand on envisage une étude sur le français parlé dans la région de Marseille qui supporte la comparaison avec les travaux similaires conduits sur le français parlé au Québec ou en Ontario, on aimerait pouvoir disposer :

- d'un inventaire actualisé (celui de A. Brun date d'avant 1930),
- d'un inventaire qui identifierait les locuteurs ou les groupes de locuteurs témoins d'un usage « marseillais » de la langue, ce qui soulève la question d'une « identité » marseillaise que révélerait le choix conscient d'une variété marquée de français.

Les sources sont disparates dans l'inventaire de Brun : les locuteurs ne sont pas précisément identifiés ; de ce point de vue, on a, chez Damourette et Pichon, des relevés plus précis à propos des usages familiers de la langue.

Pour une enquête sociolinguistique conduite de nos jours, on aimerait pouvoir disposer comme certains de nos confrères canadiens de critères objectifs pour choisir les groupes témoins, un critère du même ordre que la notion « d'indice de maintien du français vernaculaire au foyer », liée à l'exposition linguistique dans ce même foyer qui constitue en Ontario selon Béniak et Mougeon (1989) « le dernier bastion du vernaculaire »¹.

Il faudrait, pour ce faire, être en mesure :

- d'identifier dans quel quartier et/ou au sein de quel groupe de locuteurs se trouvent de tels bastions d'un usage typiquement marseillais du français,

1. La notion d'indice du maintien de français dans le domaine privé est ainsi mesurée, étant entendu que l'exogamie linguistique au sein des minorités canadiennes équivaut presque toujours à la cession du français au foyer : « Nous avons demandé à nos sujets de faire une auto-évaluation de leur fréquence d'exposition au français et de leur fréquence d'emploi du français dans le domaine privé (essentiellement au foyer avec les parents, frères et sœurs, et avec les amis). Les renseignements fournis nous ont permis de calculer des indices individuels de maintien du français dans ce domaine, qui constitue en quelque sorte le dernier bastion de la langue vernaculaire, puisque celle-ci est largement exclue des domaines publics dans les localités où les francophones sont en minorité... » [2, pp. 73-74]. Suit un tableau qui indique à quels autres facteurs linguistiques, en particulier l'exposition linguistique au foyer, cet indice est corrélé.

- et de mesurer à quels autres facteurs (linguistiques ou autres) ce phénomène de conservation d'un tel usage en écart est corrélé.

La solution empirique adoptée pour l'enquête préliminaire a été le recours à des informateurs (pêcheurs, femmes de pêcheurs, en particulier) sélectionnés par l'équipe du CREHOP (Centre de recherches sur les ethnotextes - Université de Provence - CNRS) pour une enquête sur les souvenirs de la vie, avant la dernière guerre, dans deux quartiers de Marseille très populaires du vieux-port : le quartier Saint-Jean et le Panier. Ont été sélectionnés ceux des informateurs, tous âgés, ayant passé toute leur vie dans le quartier où avait lieu l'enquête, et n'ayant fréquenté que l'école primaire.

Le recueil des données

Une question soulevée est celle de la quantité de données à réunir à partir des corpus pour pouvoir en envisager une exploitation linguistique (et sociolinguistique).

Brun a dressé son relevé à partir d'observations spontanées, au fil de la conversation, où ne sont notés que les écarts, extraits des discours suivis sans mention des contextes ni de la productivité. En outre, la confrontation permanente avec des faits plus anciens relevés par Gabrielli [8] ou Reynier [10] et des données issues de sources littéraires (Aycard, Andrieu, La Sense, etc.) extraites dans les mêmes conditions, contribuent à cette image « folklorique » du « français parlé de Marseille » qui peut nous gêner aujourd'hui.

Au contraire, la méthode moderne d'enquête linguistique exige des entretiens approfondis avec les informateurs, où les phénomènes éventuels d'écart apparaissent dans le contexte précis de leur emploi, ce qui n'est pas sans poser un délicat problème : en effet, dans les enquêtes sur le français parlé en général, on est frappé par le relatif petit nombre de phénomènes d'écart par rapport à la norme qu'on peut observer, en syntaxe et en morphosyntaxe, au regard du grand nombre de faits de lexique et de phonétique qui donnent au texte son caractère singulier, à la lecture de la transcription.

Voici, par exemple, les faits de syntaxe non standards que j'ai pu relever dans la transcription d'une heure d'entretien avec un de nos informateurs (vieille dame du Panier, anciennement femme de pêcheur) qu'on a de solides raisons de considérer comme un bon locuteur témoin, du fait de son accent, de son vocabulaire, de sa connaissance de la vie dans ce quartier populaire de Marseille :

Grammaire des déterminants

- Emploi de l'élément *de* à la place de *du*, *de la*, *des*, dans l'emploi partitif, dans le contexte *Verbe + Det + Nom complément direct* ; deux exemples, dont le suivant :

(1) « Il y avait toujours de place pour les compagnies » [11, p. 55, l. 1]².

- Emploi du déterminant *des* dans le contexte *Verbe + Quantifieur + Nom comptable au pluriel* où la norme exige *de*, au contraire ; on relève l'unique exemple suivant :

(2) « Je sais qu'il y avait pas mal des images des dessins humoristiques » [11, p. 11, l. 3].

- Même emploi du déterminant *des* dans le contexte *Verbe + Déterminant + Adjectif + Nom pluriel* ; on relève trois exemples, dont le suivant :

(3) « Il y avait plus de petits pourpres, il y avait plus des rougets, il y avait plus des beaux poissons » [11, p. 12, l. 3].

2. Les exemples qui suivent ainsi que leur classement sont extraits du mémoire de M. Tabbi [11]. Le premier nombre renvoie à la page du corpus transcrit, le second à la ligne où la forme apparaît.

Grammaire des pronoms clitiques

On observe dans ce corpus un emploi singulier de la forme clitique *y* avec la fonction de complément direct³ :

(4) « Une brûlure + elle vous faisait je sais pas les signes cabalistiques comme on dit et ça vous guérissait une fois une dame avec un fer à repasser en *y* mettant près de la joue pour voir s'il était chaud elle avait une joue comme ça alors on lui avait indiqué ma tante » [11, p. 55, l. 4].

Variation dans le choix du modifieur attaché à l'adjectif

On rencontre l'adverbe *beaucoup* dans cet emploi au lieu de *très* qui est standard ; voici l'exemple :

(5) « Mais ils sont beaucoup pieux les Bretons » [11, p. 73, l. 8].

Variation dans le choix du modifieur attaché au verbe

On a deux exemples d'emploi de la forme *de suite* au lieu de *tout de suite*, dont le suivant :

(6) « De suite ils avaient pris le maire de Toulon avait pris l'initiative de les faire partir » [11, p. 24, l. 10].

Neutralisation de l'opposition de genre dans les constructions à double marquage du sujet

On a deux exemples, dont le suivant :

(7) « Les personnes âgées ils prenaient les lunettes ils les essayaient ben ils y voyaient bien » [11, p. 97, l. 4].

Constructions verbales remarquables

Emploi pronominal de verbes qui sont transitifs en standard : l'exemple suivant est le seul relevé dans le corpus :

(8) « Ma sœur elle disait allez regarde plan plan qui se rapplique » [11, p. 61, l. 9].

Substitution d'une construction infinitif indirect à une construction directe ; un exemple :

(9) « Il me semblait d'entendre parler mon père » [11, p. 40, l. 2].

Emploi intransitif de verbes transitifs indirects : deux exemples dans le corpus dont le suivant :

(10) « Et naturellement ces Napolitains vous savez + puisque une amie peuchère elle est morte que son mari il est parti en Italie pour soutenir et quand... » [11, p. 2, l. 6].

Formes variantes de l'interrogation dite indirecte

Chez cette locutrice, la forme *ce que* est concurrencée par *qu'est-ce-que* comme en franco-québécois :

(11) « Zacaro nous autres je sais pas qu'est-ce-que c'était je sais que moi quand j'allais danser c'était le Coq Hardi » [11, p. 65, l. 8].

3. Cet emploi de *y*, complément direct pour un référent non animé constitue un régionalisme linguistique qu'il atteste en Savoie, cf. [12].

Une forme *comme* est substituée à la forme *comment* :

(12) « Mais je peux pas me rappeler comme il s'appelle ce journal » [11, p. 8, l. 4].

Incontestablement, un tel recueil présente de l'intérêt pour les rubriques grammaticales qu'il ouvre, mais les faits retenus ne sont pas en nombre suffisant pour autoriser une étude linguistique.

L'étude d'Édouard Béniak et Raymond Mougeon [1] à propos de l'usage de la préposition *à* pour marquer la possession dans le groupe nominal en franco-ontarien nous donne une idée de la taille du corpus à réunir dans la perspective d'une étude linguistique. Ces chercheurs ont pu réunir des données suffisantes pour une étude linguistique de la distribution de cet usage⁴ à partir d'une série de 128 entretiens réalisés auprès de jeunes informateurs franco-ontariens, chaque entretien transcrit s'avérant d'une taille comparable au corpus de français de Marseille dont j'ai fait, ci-dessus, l'inventaire des traits de variation qu'il manifeste.

Analyse linguistique et sociolinguistique des phénomènes de variation

Si l'inventaire de A. Brun [3] constitue une avancée notable dans la direction d'une liste de phénomènes formatée pour une exploitation grammaticale, puisque, à la différence d'ouvrages comme celui de Grabielli [8] ou de Reynier [10], où l'inventaire est simplement alphabétique, le principe de classement est la catégorisation grammaticale en parties du discours, on a besoin d'un classement des faits en catégorie et en fonction, qui dégage tous les points du système où on peut observer des phénomènes de variation. On dispose, avec les analyses du GARS, des éléments pour une telle typologie, dont l'inventaire qui figure dans les lignes qui précèdent constitue un extrait.

La concurrence des usages

Quelque chose frappe à la lecture des corpus et que l'étude doit faire apparaître, même si au demeurant le constat est assez banal, c'est que sur les différents points soulevés, l'usage non standard côtoie l'usage standard, souvent dans des contextes assez voisins.

Notre corpus offre plusieurs exemples évidents de cette concurrence des usages ; reprenons quelques-unes des rubriques abordées plus haut :

– S'agissant des déterminants, on rencontre l'usage standard de l'article partitif (*du, de la, des*) devant des noms « de masse », compléments directs ; l'exemple suivant répond à (1) :

(13) « c'était de la vigne » [11, p. 30, l. 3],

de même devant un nom comptable au pluriel, après un quantifieur ; ainsi (14) alterne avec (2) :

(14) « Il y avait pas mal de gitans » [11, p. 17, l. 14].

4. 184 occurrences du groupe nominal exprimant la possession, avec 23 occurrences (13 %) pour la variante *à* et 161 occurrences de la variante *de* (87 %).

- S'agissant des constructions verbales, on note que la neutralisation du genre dans les constructions à double marquage du sujet ne constitue pas une règle pour notre locuteur ; l'usage standard est aussi observé :

(15) « Les revues elles ont parti quand même de 14 » [11, p. 76, l. 16].

La distribution linguistique et sociolinguistique des variantes

Un objectif rarement atteint, à ce jour, dans les études sur la variation syntaxique (ou lexicale), réside dans l'examen de la distribution linguistique et sociolinguistique de l'usage non standard rapporté à l'usage standard, pour chaque locuteur ou groupe de locuteurs.

C'est là précisément l'un des intérêts de l'étude Bèniak et Mougeon déjà citée, à propos de la concurrence entre les prépositions *à* et *de* dans le groupe nominal marquant l'appartenance ou la possession, où cet objectif est partiellement atteint.

Cette étude montre en effet que la distribution de l'usage non standard de *à* dépend d'un certain nombre de facteurs linguistiques, tous sémantiques : cet usage est observé quand N2, le possesseur, est exclusivement animé et spécifique, la relation du possédé N2 à N1 peut être de divers types, mais est exclue la possession inaliénable. On aurait ainsi, en Ontario comme dans l'Hexagone, des séquences comme : *la fiancée à mon frère*, *l'auto à mes parents*, *l'anniversaire à mon père*, mais non **l'allure à mon père*.

En second lieu, les auteurs ont pu observer que, dans ces contextes sémantiques, la concurrence entre les prépositions *à* et *de* dépend de paramètres sociolinguistiques : le pourcentage de *à* par rapport à *de* est d'autant plus important que le locuteur manifeste un fort degré de maintien du français au foyer, qui va de pair, on l'a vu, dans ce contexte sociolinguistique, avec une tendance à la conservation des usages vernaculaires du français.

Je l'ai déjà dit, le petit nombre de corpus réunis à Aix pour cette enquête interdit toute exploitation linguistique quantitative. Dans quelques cas, toutefois, quand les données sont plus riches, on peut être conduit à formuler des hypothèses à propos de la distribution des variantes.

Ainsi, s'agissant de l'emploi non standard de l'article partitif, on observe que ce phénomène ne paraît concerner qu'une position syntaxique, celle de complément direct⁵. C'est toute la question d'une étude détaillée de la distribution syntaxique des variantes qui est ainsi soulevée. Cette partie de l'étude est en effet rarement abordée, sans doute faute de données. Ainsi, dans leur étude, Bèniak et Mougeon [1] n'ont pas examiné si l'usage de *à* concurrent de *de* était observé quelle que soit la nature syntaxique du syntagme « N1 de N2 », en particulier dans la construction où N2 constitue l'argument (sujet) de N1, non prédicatif, comme dans *la proposition de Jean*. Il est en effet douteux qu'on rencontre l'usage de *à* dans ce contexte : *la proposition à Paul*. Si cela était vérifié, on pourrait prédire que toute une classe de noms échappe à la variation dans le groupe nominal « N de N ».

5. C'est le cas dans les exemples cités par Brun *il m'a donné de pastèques* (p. 51), dans le corpus Tabbi ainsi que dans les corpus réalisés à Aix, dans les mêmes conditions ; par ex :

Corpus de Isabelle Barrue, Mémoire de Maîtrise, 1990, Université de Provence :

« mettre un peu des pièges » (51,7)

« on mettait un peu du cochon » (32,15)

« pour pas qu'il y ait d'herbe » (8,9)

« il faut pas qu'il y ait d'herbe » (8,16).

L'examen des multiples emplois de *que* dit, souvent de façon abusive, « relatif non standard », possible dans nos petits corpus parce que l'usage de cette forme est très productif dans le Midi, donne une idée de l'intérêt d'un examen détaillé des contextes syntaxiques dans lesquels apparaissent les variantes.

Il apparaît évident qu'une forme *que* puisse constituer une variante formelle d'un relatif décliné, souvent sujet, comme dans l'exemple suivant d'une construction à présentatif du sujet :

(16) « Et puis alors il y avait Turci qu'elle chantait la bâche la casquette c'est une bâche » [11, p. 32, l. 6],

puisque, quelques lignes avant, le même locuteur emploie la forme régulière *qui* dans rigoureusement le même contexte :

(17) « Après il y en avait une jolie qui disait – – ah : c'était Fortuné il disait CHAN-SON » [11, p. 32, l. 1].

En revanche, dans un assez grand nombre de cas, cette approche paraît par trop simplificatrice, sinon incorrecte. Dans un exemple comme le suivant, qu'on rencontre à plusieurs exemplaires dans un corpus qui représente une heure d'entretien :

(18) « Une amie peuchère elle est morte maintenant que son mari elle : il a est parti en Italie pour soutenir et quand ils ont fait la guerre d'Abyssinie elle il il a obligé sa femme à donner euh + tout ce qu'elle avait en or » [11, p. 32, l. 5],

l'analyse par variante d'un relatif standard (*dont*) n'est pas satisfaisante, ne serait-ce que du fait que la substitution de *dont* à *que* est fort malaisée. Comme le montre Deulofeu [7], le contexte syntaxique de *que* dans cet exemple n'est pas celui d'un dispositif nominal : la phrase en *que* n'est pas « construite » par le nom *amie*, mais fonctionne comme une incidente syntaxiquement indépendante, dans laquelle la forme *que* n'est pas obligatoire ; on peut lui substituer ensemble vide.

Le statut des variantes syntaxiques

Le constat de la concurrence chez nos locuteurs témoins des usages standards et non standards sur un certain nombre de points de langue conduit à un questionnement à propos du statut linguistique d'une notion comme celle de variante syntaxique et du processus qui la détermine.

On sait qu'en général, dans les études sur la variation, (Valli [13], Bédiak et Mougeon [2]), la variante syntaxique est présentée comme une simple variante formelle, au même titre que les variantes phonétiques ou morphologiques.

Le cas le plus général est le suivant : dans l'usage standard, un constituant grammatical peut se présenter sous différentes formes, selon le contexte. Une forme A, dans le contexte [a], une forme B dans le contexte [b]. L'usage non standard ne connaît que l'une des deux formes, dans les deux emplois. C'est ainsi qu'on observe chez notre locuteur témoin (cf. 5), un fait assez bien établi à Marseille, l'emploi du modifieur attaché au verbe, *beaucoup*, dans l'emploi du modifieur attaché à l'adjectif en français standard, *très* ; en quelque sorte, *beaucoup* paraît pouvoir fonctionner comme « modifieur polyvalent », puisque compatible avec des mots appartenant à différentes catégories grammaticales, toute la question étant de déterminer dans quelle mesure ces deux emplois se recouvrent. Brun soulevait la même question à propos de la variante lexicale : « Quelle différence fait-il (le locuteur marseillais) entre *escagassé* et *embêté*, *ennuyé*, *exaspéré*, *fatigué*, *vanné* qu'il emploie aussi » [3, p. 143].

Homologies variationnelles, archaïsmes et interférences avec un substrat ou une langue en contact

Le constat des homologies variationnelles

On a déjà chez Brun ce constat qui désarme le chercheur de régionalismes syntaxiques : globalement, « le français parlé de Marseille s'écarte du français standard sur les mêmes points que d'autres variétés du français familier » [3, pp. 144-145].

Le débat sur les analogies et les divergences variationnelles s'est étendu, et a abouti chez Béniak et Mougeon décrivant le français d'Ontario à des conclusions sur les homologies constatées entre français régionaux, français populaire, français marginaux, français enfantin et grammaires approximatives des apprenants du français langue seconde, qui rejoignent les nôtres, voir : [6,13] : les mêmes secteurs de la grammaire paraissent concernés : auxiliaires et aspects, micro-grammaires des pronoms personnels et des pronoms « relatifs », construction mettant en jeu des prépositions, en particulier les constructions verbales, etc.

Il apparaît toutefois que de telles conclusions, assez générales, doivent être reconsidérées. Dans l'article déjà cité de Béniak et Mougeon [2, pp. 97-99] on relève des analogies incontestables.

Il est exact que l'alternance des auxiliaires *avoir* et *être* représente le cas d'une homologie parfaite. Il en va de même de l'alternance des prépositions *à* et *de* dans la construction déjà signalée ; c'est le fait du hasard si cet écart n'apparaît pas dans le corpus où j'ai puisé la plus grande partie des exemples pour la présente communication : *à* marquant l'appartenance est productif et établi de longue date dans le français de Marseille et du Midi, comme l'ont noté Reynier [10] Gabrielli [8] ainsi que Brun [3].

L'homologie peut n'être que partielle : nous avons vu dans le corpus un exemple d'alternance « O/ préposition » qu'on sait fréquente devant les compléments à l'infinitif d'un certain nombre de verbes ; on a la même rubrique en français ontarien, mais avec des exemples de prépositions différents : ainsi l'alternance O/ *pour* devant le complément à l'infinitif de verbes de mouvement ou causatifs de mouvement étudiée par Canale, Mougeon et Béniak [4, p. 36-49]⁶.

Dans certains cas, aussi clairs, on relève des divergences variationnelles, qui nous mettent sur la piste d'éventuels régionalismes révélés « en creux », en quelque sorte, par défaut d'homologie.

La confrontation du français marseillais et du français ontarien donne des indications assez claires que l'emploi de l'article dit « partitif » *de* devant des noms non comptables, possible dans les corpus de locuteurs marseillais, n'est pas observé chez les Franco-Ontariens. Inversement, l'emploi productif en français ontarien de la préposition *sur* concurrent de celui de *à* devant les noms de chaînes de radio et de télévision (par exemple *j'ai vu un bon film sur la télévision*) n'est pas observé à Marseille.

6. Les auteurs montrent que les jeunes Franco-Ontariens emploient « pour + infinitif », par ex : *le plombier est venu pour réparer le robinet*, aussi bien pour exprimer, comme en français standard un complément de but, Grevisse dirait un « circonstanciel », que pour exprimer un complément équivalent à l'infinitif direct d'un verbe de mouvement.

Les commentaires à propos des homologies et la question de l'interférence

Dans la recherche d'une approche unitaire de la question des homologies variationnelles entre variétés de français, Chaudenson [5] a émis l'hypothèse de ce qu'il nomme « français zéro » : selon lui, « ces homologies seraient le reflet de “tendances” – en apparence permanentes – à l'autorégulation du système linguistique français sur des points de fragilité, de faiblesse, etc. » [2, p. 97].

La notion de « point de faiblesse de la langue », telle qu'elle est présentée, n'autorise pas une approche qui intègre tous les phénomènes de variation : elle ne rend pas compte de l'existence de divergences variationnelles ; d'autre part, comme le font observer justement Béniak et Mougeon [2], elle explique assez mal l'alternance *à/de*, qui constitue pourtant une homologie.

J'ai relevé, chez Brun, approximativement, la même idée de « parties fragiles » de la langue, mais formulée ainsi : « Seules les parties fragiles (de la langue) sont attaquées, celles qui sont d'un maniement délicat, celles où la langue, au cours de son histoire, a hésité, celles où les grammairiens ont multiplié les prescriptions » [3, p. 145].

Cette formulation me paraît rejoindre le commentaire que j'avais proposé à propos des homologies constatées, dans la mesure où elle évoque l'idée unitaire d'une hésitation, d'une alternance entre différents usages, décalés, plutôt qu'une notion de « faiblesse » du système qui n'est pas vérifiée dans tous les cas : [13]

« L'écart qui est révélé par l'inventaire des “fautes” (qu'il s'agisse de grammaires approximatives d'apprenants ou de français familier) (...) est (...) à interpréter (...) comme la manifestation d'un décalage qui s'est établi, semble-t-il, assez tôt dans l'histoire de la langue française entre la variété prestigieuse du français et les variétés communes, également normées, qui se distinguent par des procédés d'élaboration grammaticale différents, dans des secteurs de la langue où la norme (prescriptive) a hésité parfois jusqu'au XVIII^e siècle. »

S'agissant du français de Marseille, l'explication par la notion d'archaïsme – la notion de variante de longue date serait sans doute préférable – est explicite chez Brun : « Beaucoup de prétendus provençalismes ne sont au fond rien de plus que des archaïsmes : ils surprennent aujourd'hui un Français du Nord ; ils n'auraient pas surpris un Français du XVI^e siècle » [3, p. 8].

De fait, il est aisé de vérifier que tous les exemples d'écarts dans le corpus de français de Marseille, relevés au paragraphe Recueil de données, constituent des phénomènes de variation de longue date, auxquels tous les manuels d'histoire du français consacrent un chapitre.

On a même l'exemple d'un fait dans l'ancienne langue qui pose au grammairien le même problème d'analyse que son homologue contemporain. Ainsi, cet exemple d'emploi de *que* dans un manuscrit du XV^e siècle *Pierre de Provence et la belle Maguelonne* (ms 1501 BN et ms Cobourg),

C,88,17 « quant Maguelonne eust dormy a son plaisir que avoit fort travaille et veille selon sa coustume... »

qui reprend, point par point l'exemple (18) : *que* n'y apparaît pas non plus comme le concurrent d'un relatif décliné, du fait de la non-proximité, entre autres, du nom *Maguelonne* et de *que*. C'est si vrai que dans une variante de ce manuscrit, qui reprend mot pour mot le texte, *que* est rendu par la conjonction *car*, ce qui indique quelle interprétation avait le second scribe de la relation grammaticale entre les deux constructions verbales :

f. 148,ro « quant M. eut dormy a son plaisir longuement car fort avoit travaille et veille selon sa coustume... »

Commentant cet emploi de *que* « explicatif », si on veut, où Brun voyait un provençalisme incontesté, il a cette formule : « Très souvent, (...), on retrouve dans le français de Provence le prolongement de certaines tendances linguistiques qui se faisaient jour dans le français du xvr^e siècle et qui, bannies par les grammairiens de la société polie, se sont épanouies et perpétuées dans les milieux populaires : c'est l'histoire de *que* relatif » [3, p. 145].

L'existence de divergences variationnelles ne paraît pas de nature à remettre en cause l'hypothèse envisagée ci-dessus que les écarts observés dans les variétés familières du français révèlent des phénomènes de variation de longue date.

L'étude des formes syntaxiques en écart n'exclut pas, bien évidemment, le recours à l'explication par l'interférence avec le substrat ou une langue en contact⁷ ; c'est par une forme particulière d'interférence, qu'ils nomment « convergence », que Bényak et Mougeon rendent compte d'alternances en franco-ontarien qui ne sont pourtant pas nouvelles. Étudiant l'alternance *chez moi* / *à la maison*, ils montrent que la variante *à la maison* qui possède un homologue en anglais *at home* est d'autant plus fréquente que les locuteurs sont totalement bilingues et ont une pratique réduite du français au foyer. On note au passage que Brun relève en 1930 la même tendance dans le français de Marseille, possiblement, sous l'influence cette fois du provençal [3, p. 71].

La convergence apparaît « comme une forme particulièrement subtile que peut revêtir l'interférence, qui consiste à la surutilisation d'éléments d'une langue en contact qui sont pourvus d'homologues interlinguistiques » [2, p. 91]. C'est ainsi qu'on peut rendre compte de l'alternance *de* / *du*, *de la*, *des*, devant les noms non comptables ou au pluriel, dans les expressions partitives, après les adverbes de quantité, avec un nom précédé d'adjectif et dans les phrases négatives : les grammaires historiques indiquent qu'il s'agit d'une alternance de longue date en français dont l'un des termes connaît un homologue en provençal : comme l'indique Brun « le provençal emploie uniformément *de* » [3, p. 51].

Conclusion

En résumé, l'entreprise de description de la variation syntaxique dans une variété familière du français, le français parlé de Marseille, soulève les questions d'une théorie de la variation qui intègre des phénomènes qu'on a tendance à opposer, interférence et variation de longue date.

Cette entreprise devra en tout premier lieu se donner les moyens d'un recueil significatif de données et d'une confrontation avec des enquêtes similaires conduites auprès d'autres variétés familières de la langue dans l'Hexagone et hors Hexagone.

7. Cf. Tuailon [12]. La forme *y* du clitique objet non animé en français du Dauphinois constitue le résultat d'un transfert d'une opposition grammaticale neutre/masculin, qui existe dans le dialecte franco-provençal.

Références

1. Bényak E., Mougeon R. (1984). Possessive à and de in Informal Ontarian French. *Papers from the xth Linguistic Symposium on Romance Languages*. Baldi P., éd. Benjamins, Amsterdam, pp. 15-37.
2. Bényak E., Mougeon R. (1989). Recherches sociolinguistiques sur la variabilité en français ontarien. In : *Le français canadien parlé hors Québec*. Les Presses de l'université Laval, pp. 73-74.
3. Brun A. (1931). *Le français de Marseille. Étude de parler régional*. Marseille, Bibliothèque de l'Institut historique de Provence.
4. Canale M., Mougeon R. Bényak E. (1979). Compléments infinitifs des verbes de mouvement en français ontarien. *Linguistische Berichte*, 64: 36-49.
5. Chaudenson R. (1986). *Français marginaux, français zéro et créolisation. Rapport de Recherches*. Institut d'études créoles, Université de Provence.
6. Chaudenson R., Valli A., Véronique D. (1986). The Dynamics of Linguistic Systems and the Acquisition of French as a Second Language. *SSLA*, 8, Cambridge University Press, pp. 277-292.
7. Deulofeu J. (1988). Syntaxe de *que* en français parlé. *Recherches sur le français parlé*, n° 8, Publications de l'université de Provence.
8. Gabrielli C. de (1836). *Manuel de Provençal ou les Provençalismes corrigés à l'usage des habitants des départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses Alpes, du Vaucluse et du Gard*. Aix, Aubin / Marseille, Camoin et Masvert.
9. Nyrop K.R. (1899-1930). *Grammaire historique de la langue française*. 6 volumes, Copenhague.
10. Reynier J.-B. (1878). *Les Provençalismes corrigés ou corrections raisonnées des fautes de langage et de prononciation que l'on fait généralement dans la Provence et dans quelques autres provinces du Midi*. Marseille, chez l'auteur.
11. Tabbi M. *Analyse grammaticale de phénomènes de variation en morphosyntaxe à partir de corpus rédigés auprès de locuteurs marseillais*. Mémoire soutenu en juin 1991 au centre d'Aix-en-Provence de l'université de Provence.
12. Tuaillon G. (1984). Les régionalismes grammaticaux. In : *Recherches sur le français parlé* 5. Publications de l'université de Provence.
13. Valli A. (1986). Le traitement de la variation linguistique dans l'étude de l'acquisition des langues secondes. In : *Acquisition d'une langue étrangère*, II. Giacomi A., Véronique D., édés. Publications de l'université de Provence, pp. 540-558.

40

Le français au Burundi. Tendances morphosyntaxiques et morphosémantiques du préfixe R-

C. FREY

Département de LLF, Université du Burundi

Une observation du discours français au Burundi fait apparaître des occurrences du préfixe R- qui n'apparaissent jamais dans le discours français de France. La fréquence du verbe *ras-surer*, par exemple, à la place du verbe *assurer*, ainsi que la régularité de sa construction syntaxique locale particulière, pourrait signifier qu'il ne s'agit plus d'un écart fautif par rapport à « la » norme acrolectale, mais qu'il y a développement d'une particularité endogène. Cette hypothèse s'appuie aussi sur le fait que les locuteurs de cette particularité sont pour la plupart de bons, voire de parfaits francophones.

En ce sens, il nous a paru intéressant de rassembler des occurrences dans lesquelles le préfixe R- apparaissait, ou disparaissait, en contradiction avec la norme ou les habitudes collocatives françaises. Il nous a paru intéressant aussi d'en décrire le fonctionnement morphosyntaxique et morphosémantique selon une perspective différentielle, puis d'envisager l'étiologie de la particularité avant de conclure à son intégration dans une norme locale ou à sa marginalisation.

Brève description lexicosémantique de R-

Comme souvent en matière de lexicographie, il n'est pas aisé de dresser des barrières strictes entre les différents sens d'un lexème. L'itérativité, par exemple, peut entretenir des liens étroits avec le renforcement ou l'insistance.

Nous voudrions tenter cependant, après consultation des dictionnaires *Robert* et *DFC*, et du *Bon Usage* de Grévisse, de décrire de façon économique et rapide les cas généraux qui peuvent se présenter dans les différentes occurrences du préfixe R- en français.

R- peut avoir une valeur itérative

- Celle-ci peut être une duplication, c'est-à-dire la simple répétition d'un procès :
redescendre, remonter un escalier
rameuter la foule qui se disperse
rappeler quelqu'un
- Elle peut aussi indiquer une habitude :
rentrer chez soi
ramener, raccompagner quelqu'un à la maison,
c'est-à-dire là où l'on retourne régulièrement. À l'inverse, une valeur sémelfactive impliquerait les occurrences :
entrer chez quelqu'un
emmener, accompagner quelqu'un à la gare.
- Elle peut enfin, avec une valeur très générale, être orientée négativement. Nous pouvons inclure ici le « retour à un état antérieur », la « rétrogradation », le « renforcement » (parce que le premier procès s'est révélé insuffisant), l'idée de combler un manque, de palier une insuffisance, etc. :

visée positive :

cela vous amène à étudier le
problème depuis le début
(= vous conduit à)

établir la vérité

étudier un problème

visée négative :

cela vous ramène à étudier le
problème depuis le début
(= vous réduit à)

rétablir la vérité
(là où régnait le mensonge)

réétudier un problème
(parce que la 1^{re} fois n'a pas abouti)

R- peut donner un sens différent au verbe

accorder	vs	raccorder	cueillir	vs	recueillir
enseigner	vs	renseigner	douter	vs	redouter
assurer	vs	rassurer	fouler	vs	refouler

Peu importe qu'il y ait une étymologie commune. Seuls nous intéressent ici la synchronie et le sens de ces verbes en français contemporain.

R- peut être explétif, c'est-à-dire vide de sens, bien que significatif dans d'autres énoncés [2, p. 202]

Il y a dans ce cas synonymie entre la forme $\emptyset$ -Vb et la forme R-Vb, par neutralisation contextuelle de l'opposition $\emptyset$ vs R :

- soit en raison d'une nuance trop fine dans un contexte donné et il s'agit d'une question de sémantique ;

- soit en raison d'habitudes discursives d'un locuteur ou d'un ensemble de locuteurs, et il s'agit alors d'une question de stylistique (idiolectale, sociolectale, régionale).

Il peut être difficile d'évaluer la part qui revient à la sémantique et celle qui revient à la stylistique, chaque occurrence pouvant être analysée dans un contexte sémantique et socio-linguistique particulier. Selon les cas, on trouvera donc indifféremment :

entrez donc ! / rentrez donc !

il s'approche / se rapproche de la scène

je t'accompagne / je te raccompagne

la foule assemblée / rassemblée devant la mairie.

En raison des jeux combinés de la polysémie de R- et des contextes d'énoncé et d'énonciation, on s'aperçoit bien vite de la difficulté de classer systématiquement et définitivement, en langue, les différentes valeurs itératives, différentiatives ou explétives de R-. Le discours permet ainsi des latitudes morphosémantiques, régulées toutefois par un certain nombre d'interdictions en langue. Mais le corpus que nous allons présenter maintenant, et l'étude qui va suivre, vont tenter de montrer comment cette relation langue-discours peut être modulée.

Corpus, norme et description

Corpus

Le corpus va être présenté en trois groupes, qui ont chacun leur particularité et leur utilité propre dans cette étude. Il est tiré de la presse burundaise, orale et écrite, de copies d'étudiants de troisième ou de quatrième année, et du discours de locuteurs divers, tous lettrés. Le fait que les sources soient orales ou écrites n'a pas d'importance pour notre étude.

Groupe A

- A1 Le gouverneur a rassuré le Secrétaire Général du Parti que la population de Makamba attend impatiemment ce jour.
- A2 Je me rassurerai que ce soit inscrit à l'ordre du jour de tous les conseils de département.
- A3 Ils nous ont rassuré du maintien des postes.
- A4 La protection de la population contre la rage a rappelé les administrateurs communaux à chercher des vaccins à des frais récupérables à l'étape vente à la population.
- A5 La réalité vient de remporter sur un rêve qui ne pouvait trop durer.

Groupe B

- B1 Quelle histoire ! Je me souviens : j'avais rameuté tout le quartier !
- B2 Il me semblait déprimé. Je l'ai raccompagné chez lui avant de partir.
- B3 Il faudra le ramener à la maison pour être plus tranquille.
- B4 On craint que la fin des stages ne soit ramenée au 11 mars à cause de la période des examens dans les écoles secondaires.
- B5 Ils sont ramenés à faire cela parce qu'ils ne peuvent pas faire autre chose.

Groupe C

- C1 Il faudra bien saisir la balle au rebond.
- C2 Il est allé souvent là-bas. Maintenant, il a un bon point de rechute.
- C3 Avant de parler du match Italie-Autriche, je me retourne vers mon collègue Babubacu qui va vous donner ses impressions.
- C4 (titre paru dans le *Renouveau du Burundi*, à propos d'une rencontre entre les autorités politiques burundaises et tanzaniennes) : Burundi-Tanzanie : ce qui sort des débats.
- C5 Le nouveau ministre de la justice qui était ambassadeur du Burundi à Bonn (Allemagne) n'a pas encore gagné son poste et n'assistait pas à l'audience.
- C6 Dans l'exemple que nous avons donné, l'effet cherché serait par exemple d'abandonner un comportement déplaisant.
- C7 Toute jeune fille peut se faire vacciner au centre de santé le plus proche pour chercher l'immunité à vie.

Description du corpus et point de vue normatif

Selon un point de vue normatif, tous les énoncés du groupe A sont incorrects. En effet, ce groupe rassemble des occurrences impossibles en français de France (FRFR), entraînant un changement de construction syntaxique.

Nous ne donnons qu'un seul exemple des énoncés de type A1 et A2, bien que les occurrences de ce type soient très fréquentes en français du Burundi (FRBU).

Les énoncés du groupe B sont tous corrects (ou tout au moins possibles) si on leur accorde une valeur sémantique itérative ou une orientation négative. Ce groupe n'entraîne aucune différence de construction syntaxique par rapport au FRFR, et certains de ces énoncés ont d'ailleurs été produits par des locuteurs français, et soumis au même traitement que ceux produits par des locuteurs burundais selon une éventuelle norme locale. Ce groupe pose le problème de l'insécurité linguistique en mettant en évidence les incertitudes qui règnent lorsqu'il s'agit de déterminer la correction ou l'incorrection des occurrences.

Les énoncés du groupe C ne sont pas attestés en FRFR, ou peuvent y avoir un sens différent, éventuellement, selon la présence ou l'absence de R-, qui se justifie selon le contexte :

Exemple :

C4 Ce qui sort des débats = ce qui est hors sujet

C4' Ce qui ressort des débats = ce qui émane...

D'un point de vue normatif, et en tenant compte du contexte, c'est l'énoncé C4' qui devrait apparaître en FRFR.

Ce groupe ne connaît pas de changement de construction syntaxique, mais il est intéressant sur le plan morpho-sémantique car la présence ou l'absence de R- est systématiquement inversée par rapport au FRFR, dans des lexies complexes figées ou variables [6, pp. 266-267].

Il est nécessaire de signaler que les occurrences du groupe C sont toutes hapax, et qu'elles ne nous intéressent que dans la mesure où elles entrent dans un paradigme général qui oppose Ø et R-. Ce groupe peut être intéressant à étudier sur le plan morphosémantique (nous verrons pourquoi), mais on peut déjà penser qu'il est trop tôt pour intégrer l'un quelconque de ses composants types parmi les particularités d'une norme endogène.

Enquête différentielle et point de vue descriptif

Il s'agit maintenant de confronter l'attitude des locuteurs français et des locuteurs burundais face à ces différents énoncés. Nous les avons donc soumis à deux publics d'une quinzaine de personnes chacun, l'un français, l'autre burundais francophone (en l'occurrence des étudiants de licence en langue et littérature françaises), en leur demandant de juger si les énoncés présentés étaient corrects ou incorrects.

Pour le public burundais, nous avons proposé deux présentations différentes, à environ trois semaines d'intervalle. La première présentation reproduisait fidèlement les énoncés du corpus, dans lesquels il fallait souligner l'incorrection éventuelle. La deuxième présentait les énoncés en donnant deux solutions : il s'agissait alors de barrer la formulation qui paraissait incorrecte.

Exemple : Ils nous ^{assuré}
 rassuré du maintien des postes.

Nous avons obtenu les résultats présentés dans le tableau I.

Tableau I

Énoncés présentés	jugés incorrects (sur 15 réponses)	
	par le public français	par le public burundais
		1° prés. 2° prés.
A1 rassurer que	11	5 7
A2 se rassurer que	13	2 8
A3 rassurer de	13	8 6
A4 rappeler à + inf.	12	6 6
A5 remporter sur + subst.	12	4 10
B1 rameuter	12	4 13
B2 raccompagner chez	6	2 4
B3 ramener à la maison	2	0 1
B4 ramener au 11 mars	3	0 0
B5 être ramené à	14	8 11
C1 la balle au rebond	12	8 9
C2 un point de rechute	14	2 7
C3 se retourner vers	14	9 12
C4 ce qui sort des débats	13	7 10
C5 gagner son poste	11	5 15
C6 chercher un effet	10	7 12
C7 chercher l'immunité	14	9 8

L'observation de ce tableau permet de relever un certain nombre d'éléments remarquables :

- d'abord, le refus général par le public français des groupes A et C, ce qui paraît normal puisque ces groupes contiennent des occurrences impossibles en FRFR ;

- mais aussi le refus quasi unanime des énoncés B1 et B5 par ce même public français, alors que la norme les accepte : on peut consulter à ce sujet le dictionnaire *Robert* ou le *DFC*. Cependant, la présence d'un R- à tendance explétive attribue une connotation plus familière au verbe qui devient alors, selon la terminologie de la grammaire polylectale, un lecte récessif. Ainsi un lecte habituellement utilisé par un locuteur peut faire l'objet d'un rejet ponctuel de la part du même locuteur en situation d'enquête en raison d'une attitude défensive qui peut le mener à l'hypercorrection. Cela relativise la validité de ce type d'enquête, qui fait prendre conscience de la distance qui sépare la norme de l'habitude discursive, et l'habitude discursive de la situation d'enquête. Il n'y a pas qu'en Afrique que le français « tel qu'on le parle » est différent du français « tel qu'on le dit » [5].

- Cependant, le nombre de réponses varie de 0 sur 15 à 15 sur 15, c'est-à-dire qu'il passe de la convergence totale dans l'un des deux extrêmes, à la divergence totale (7 sur 18 ou 8 sur 15) en passant par tous les intermédiaires : il n'est donc pas toujours possible, sur le plan descriptif, d'obtenir une opinion tranchée opposant de façon dichotomique le correct et l'incorrect.

- Ensuite, il faut signaler que les locuteurs burundais ont une marge d'acceptabilité plus large que les locuteurs français, en ce qui concerne les occurrences présentées. Cela n'a rien d'étonnant puisque la plupart de ces énoncés émanent spontanément de locuteurs burundais. Cette acceptabilité pourrait être l'indice de l'existence d'une particularité.

- Enfin, la forme de présentation semble avoir une influence directe sur les réponses. À de rares exceptions près, qui peuvent s'expliquer, la deuxième présentation au public burundais aboutit à des chiffres supérieurs à ceux de la première présentation. En d'autres termes, la forme R- est jugée plus souvent incorrecte dans la deuxième présentation, parce que celle-ci met en évidence l'incorrection possible, et oriente ainsi la réponse. Dans la première présentation par contre, des incorrections – réelles ou non – peuvent être découvertes dans une autre partie de la phrase, pendant que l'opposition Ø- / R-, en termes de correction ou d'incorrection, passe inaperçue. Mais cela montre toutefois qu'en dépit d'une conscience de l'opposition Ø- / R-, la vigilance linguistique des locuteurs burundais ne porte pas au même degré sur cette opposition que la vigilance linguistique des locuteurs français.

Description formelle des occurrences

Structure morphosyntaxique

La description de la structure morphosyntaxique va s'appuyer sur les exemples du groupe A, en traitant successivement les verbes (R-)assurer, (R-)appeler et (R-)emporter, tels qu'ils se présentent dans le corpus.

(R-)assurer

Tableau II

structure attestée			en FRFR	en FRBU
1a.	assurer quelqu'un	de	oui	oui
1b.		que	oui (°)	oui
2a.	assurer à quelqu'un	de	non	non
2b.		que	oui	oui
3a.	Rassurer quelqu'un	de	non	oui
3b.		que	non	oui
4a.	Rassurer à quelqu'un	de	non	non
4b.		que	non	non
5a.	s'assurer	de	oui	oui
5b.		que	oui	oui
6a.	se Rassurer	de	non	oui ¹
6b.		que	non	oui

(°) *Robert* signale cette forme comme moderne.

À partir de ce tableau comparatif, (Tableau II), il est possible de dégager la structure potentielle suivante :

$$(R-) \text{ assurer à } \left\{ \begin{array}{c} x \\ se \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{c} de \\ que \end{array} \right\}$$

Remarque : () indique la possibilité d'apparition. Cette structure permet donc potentiellement 16 combinaisons, incluant les formes pronominales, dans lesquelles $x = se$. Nous n'en retiendrons cependant que 12, puisque $se (R-) \left\{ \begin{array}{c} de \\ que \end{array} \right\}$ n'est attestée ni en FRFR, ni en FRBU.

Mais cette structure théorique est encore amputée en réalité d'un certain nombre de combinaisons, qui constituent autant d'interdictions ou d'exceptions, plus nombreuses en FRFR qu'en FRBU (Tableau III) :

Tableau III

exceptions en FRFR			exceptions en FRBU	
* assurer à quelqu'un	de		* assurer à quelqu'un	de
* R-assurer (à) quelqu'un	de		* R-assurer à quelqu'un	de
	que			que
* R-assurer	se	de		
		que		
soit 7 exceptions			soit 3 exceptions	

1. N'est pas attesté dans le corpus, mais est prévisible par rapport aux occurrences 1a, 3a et 5a.

En ce qui concerne le problème qui nous intéresse – la détermination d'une particularité – la notion d'exception est fondamentale :

« Il ne suffit pas, pour produire un énoncé correct, de connaître les règles dont l'application y est requise ; il faut savoir en outre dans quels cas celles-ci ne s'appliquent pas. L'insuffisance de ce savoir engendre ce que S. Lafage appelle hypergénéralisation » [5, p. 22].

Cependant, il faut admettre, dans une perspective différentielle devant aboutir à la détermination d'une norme endogène, que les règles comme leurs exceptions sont variables d'une variété de langue à une autre.

En ce sens, la règle énoncée ci-dessus connaissant moins d'exceptions en FRBU qu'en FRFR, elle y est donc moins restrictive et admet un plus grand nombre de combinaisons. Nous revenons là aux notions de rendement et de simplification de la grammaire polylectale, que nous avons abordées dans un article précédent².

(R-)appeler

Ce verbe connaît une multiplicité de possibilités structurelles. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous pouvons présenter entre autres les suivantes :

- appeler Ø quelqu'un à + inf.
- (R-) appeler Ø quelqu'un à + groupe subst.
- R- appeler Ø quelq. ch. à quelqu'un
- R- appeler Ø Ø à quelqu'un que
- etc.

Par contre, la structure suivante est impossible en FRFR :

*R-appeler Ø quelqu'un à + inf.

Or, il s'agit de la structure de l'énoncé A4. Nous ne saurions dire que A4 est représentatif d'une particularité du FRBU : l'énoncé est en effet hapax, mais il nous intéresse toutefois dans la mesure où il s'inscrit lui aussi dans un paradigme en FRBU qui oppose R- et Ø- selon des règles qui nous semblent différentes de celles qui régissent le même paradigme en FRFR.

Là aussi, la multiplicité des structures et de leurs exceptions conduit à ce que l'on peut appeler une simplification de structure ou une confusion de structures, suivant que l'on adopte un point de vue descriptif ou un point de vue normatif, ou suivant que l'usage (c'est-à-dire la fréquence et la régularité) fasse admettre ou non l'existence d'une norme endogène FRBU.

(R-)emporter

Il ne sera pas utile de nous attarder longuement sur ce verbe, qui connaît une large identité avec le précédent, dans son principe de fonctionnement.

Ce verbe accepte entre autres les structures suivantes, dans lesquelles R- et L'- sont en distribution complémentaire :

- | | |
|----------------------------|--|
| R-emporter Ø quelque chose | – – – la victoire, la palme, la coupe, le prix, un succès... |
| L'emporter Ø | – – – l'équipe de Béziers l'emporte |
| sur | – – – l'emporter sur un adversaire |

2. Cf. Frey Cl., « L'Extension polysémique du verbe FAIRE en français du burundi », article à paraître.

De même que pour l'exemple précédent, hapax lui aussi, il y a simplification ou confusion de structure, cette dernière étant favorisée par l'interférence phonologique /l/ - /R/ qui, parfois, influence la graphie. Bref, il y a là aussi une simplification qui, soit devient la règle, auquel cas il y a développement d'une particularité dans une forme mésolectale du français (puisque'il existe une conscience de la règle acrolectale, plus restrictive), soit est insuffisamment répandue et doit être considérée comme une confusion.

Structure morphosémantique

Au titre de la structure morphosémantique, le groupe C est intéressant, car il oppose de façon régulière Ø et R- par rapport au FRFR (Tableau IV) :

Tableau IV

FRBU	FRFR	sens
la balle au REbond un point de REchute	... au Ø-bond ... de Ø-chute	lorsque la balle rebondit là où on revient (contexte)
ce qui Ø-sort des débats Ø-gagner son poste Ø-chercher l'immunité	... REssort REgagner... REchercher...	ce qui émane aller occuper son poste se faire immuniser

Dans la plupart des cas du groupe C, R- perd sa/ses signification(s) propre(s) en FRFR et provoque une situation de synonymie par neutralisation de l'opposition morphosémantique Ø-R-.

Il semble donc exister, en FRFR, un phénomène d'agglutination (cf. « lendemain », « gendarme ») dans lequel il n'est plus possible, en tout cas plus nécessaire, d'analyser les différents morphèmes composant la lexie. Henri Frei signale dans cet ordre d'idées que « beaucoup de verbes à initiale vocalique sont tombés en désuétude et ont cédé la place aux dérivés en re- : accourir, affiner, alentir, apétisser, éjouir, emplir, enconter, épancre, étrécir, etc. » (Frei, H., 1982 99).

De même, dans certains contextes, en FRFR contemporain, les lexies en R- deviennent inanalysables en R-radical. En d'autres termes, une analyse sémique traditionnelle, et plus encore interprétative, ne ferait ressortir aucun sens particulier à R-. Ces lexies monomorphématiques font donc l'objet d'une perception sémantique synthétique : un cas qui nous paraît assez explicite est constitué par les verbes *entrer* et *rentrer*.

Dans les exemples en contexte de notre corpus, il est possible d'envisager une perception synthétique des parasynonymes suivants :

- C1 bond / rebond
- C2 chute / rechute
- C6 chercher / rechercher

Cette perception synthétique vaut aussi pour les verbes de sens différents comme :

- accorder / raccorder
- enseigner / renseigner
- marquer / remarquer

Dans tous ces exemples, R- ne nous paraît plus analysable séparément, sinon dans une perspective étymologique. Par contre, et toujours dans notre corpus, le FRBU semblerait

conserver une perception analytique, susceptible de permettre la décomposition bimorphématique R-radical, dans laquelle R- aurait obligatoirement un sens (Tableau IV) :

Tableau IV

FRFR		FRBU
regagner	- - - - -	RE - gagner
rechercher	- - - - -	RE - chercher
rechute	- - - - -	RE - chute
rebond	- - - - -	RE - bond
		itératif + radical
synthétique		analytique

Nous obtiendrions ainsi, de façon systématique et régulière, l'opposition Ø- = sémelfactif vs R- = itératif.

Si l'on accepte cette hypothèse, on comprend pourquoi R- apparaît ou disparaît en FRBU dans le groupe C :

- dans C4 (*sortir*), C5 (*gagner*), C6 et C7 (*chercher*), R- devient inadéquat puisqu'il s'agit dans tous les cas d'une occurrence unique du procès.
- dans C1 (*rebond*), et C2 (*rechute*), R- doit apparaître puisqu'il y a itération sous une forme ou sous une autre.

Nous pouvons maintenant revenir sur l'opposition Ø-*assurer* vs R-*assurer*, du groupe A. Les sondages effectués auprès d'étudiants burundais font apparaître les valeurs d'itération, d'intensité ou de renforcement attribuées au préfixe R-, valeurs que nous avons liées dans notre description lexicosémantique du premier paragraphe, y compris dans les cas où la norme du FRFR juge R- explétif.

Les locuteurs burundais interrogés confèrent donc avec plus de constance une valeur particulière à R-, selon les implications d'une perception analytique. Là où en FRFR nous avons les oppositions :

assurer (synthétique)	vs	Rassurer (synthétique)	vs	RE-assurer (analytique)
nous obtenons en FRBU :				
assurer (synthétique)	vs	R-assurer (analytique)	vs	RE-assurer (analytique)

En FRBU, R- rentrerait donc toujours dans le paradigme des préfixes signifiants, et *Rassurer* ne serait donc pas à opposer à *assurer* en tant que verbe différent, mais en tant que *R+assurer*.

Cela expliquerait pourquoi, en FRBU, R-*assurer* générerait les mêmes structures syntaxiques que Ø-*assurer*. Dans une perception analytique, R-Vb = R + Ø-Vb,

et Ø-Vb ⇒ structure x

R-Vb ⇒ structure x

Dans une perception synthétique, R-Vb ≠ Ø-Vb,

et Ø-Vb ⇒ structure x

R-Vb ⇒ structure y

La structure sémantique influencerait donc la structure syntaxique. Mais nous n'avons pas la place ici de vérifier cette hypothèse.

Étiologie de la particularité

Interférences ?

Il ne nous semble pas fructueux de chercher une explication dans l'interférence kirundi-français, qui concernerait l'expression de l'itération. Celle-ci en effet se rend en kirundi par le verbe spécifique *gusubira*, qui contient l'idée de recommencer, de répéter, de refaire, ou son parasyonyme *kwongera*.

Exemples : *kubona* = voir $\Rightarrow$ *gusubira kubona* = revoir
gutanga = donner $\Rightarrow$ *gusubira gutanga* = redonner
kugenda = aller $\Rightarrow$ *gusubira kugenda* = aller de nouveau

Toutefois, la logique analytique du kirundi (et des langues bantoues en général), où chaque radical est complété selon les besoins par une série d'affixes signifiants, pourrait entraîner un découpage analytique des lexies françaises. La traduction de l'énoncé « j'ai vu le petit enfant » serait par exemple la suivante :

wa	mw	-	ana	mu	-	to	n	-	a	-	mu	-	bon	-	ye
déictique	préfixe de classe		radical	préfixe de classe		radical	1 ^{re} pers. sg.		morphème de temps		préfixe de classe		radical		morphème d'aspect

Sur un plan étiologique, il n'est pas exclu par ailleurs d'envisager l'influence des belgicismes, du moins en ce qui concerne l'adjonction du préfixe R-. Nous trouvons en effet, en français de Belgique, des verbes tels que *raccuser* « cafarder », *reloqueter* « passer la loque » = la serpillière », *ravoir* « prendre sa revanche », « avoir (quelqu'un) au tournant », *se ravoir* « retrouver son état normal, après une émotion », etc.³ qui ne sont peut-être pas étrangers à la généralisation de l'emploi de R-

Mais la raison de cette particularité, selon nous, se trouve ailleurs.

Résultat d'une réflexion logique

« La logique est une production de la raison, et les langues n'en sont pas nécessairement le modèle avoué ou semi-conscient » [4, p. 91].

Nous avons tenté de le montrer, R- est évité précisément là où il pourrait signifier une itération qui n'existe pas au niveau référentiel. Selon nous, l'explication réside dans un processus de réflexion en deux temps :

1) Il y a au départ une connaissance incertaine d'expressions idiomatiques en FRFR, où il existe des lexies complexes plus ou moins figées :

saisir la balle au bond
(re)prendre
avoir un point de chute

3. Cf. entre autres Piron M. « Le Français en Belgique ». In (éd.), *Le Français hors de France*. Paris, Champion.

ou des lexies complexes variables :

il ressort { des débats
des échanges
des discussions } ...

ou encore des habitudes collocatives où l'on va préférer *rechercher* à *chercher*, *regagner* à *gagner* :

regagner son poste
rechercher un effet de style
rechercher les faveurs de quelqu'un⁴.

Cette connaissance imparfaite de la forme attestée en FRFR est mise en évidence, selon nous, dans la première forme de présentation, où les étudiants ne décèlent pas spontanément l'erreur, et dans la deuxième forme, si l'on considère les hésitations qui précèdent la réponse.

2) Dans un deuxième temps, et par conséquent, c'est une réflexion logique qui conduit à retrouver (ou à « trouver » ?...) l'expression qui semble convenir :

- à partir de la connaissance de la règle sémantique

bondir ⇒ sujet animé
rebondir ⇒ sujet non animé,

le locuteur aboutit à :

* la balle bondit
la balle rebondit,

puis à : saisir la balle au rebond ;

- à partir de la connaissance du sémantisme de R- (itération) et en fonction du contexte (« allé souvent »), le locuteur aboutit à :

point de rechute.

Le locuteur semble ainsi amené à analyser la situation en termes d'itération, ce qui implique l'apparition de R-.

Inversement, cette itération n'est logiquement pas présente dans C4, C5, C6 et C7. Le même processus logique aboutit alors à la suppression de R-.

- De la même façon, c'est la valeur d'insistance de R- qui conduit à remplacer « s'assurer que » par *se rassurer que*, qui signifie « s'assurer vraiment ».

En bref, la méconnaissance d'une expression idiomatique conduit à récupérer une forme linguistique selon une logique onomasiologique. La forme ainsi récupérée ne correspond pas forcément à la norme du FRFR, mais établit un parallélisme plus étroit, une relation moins arbitraire, entre l'intention sémantique et la construction linguistique.

Le processus est donc le suivant, aboutissant à deux résultats différents, mais logiques en fonction du contexte (fig. 1) :

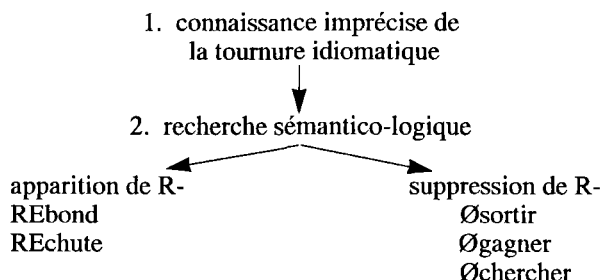


Figure 1

4. Avec toutefois une focalisation plus intense dans *Re-chercher* que dans *Ø-chercher*.

Ainsi, le résultat sémantique est juste, et identique pour tous les locuteurs, mais le résultat formel différent d'une variété de français à l'autre. Nous verrons plus loin si cette variété doit être considérée comme une norme endogène ou une faute.

Un autre exemple, découvert sous la plume d'un étudiant, s'inscrit dans le même principe et corrobore notre hypothèse en opposant Ø-*manier* et RE-*manier* : « Le Burundais peut compter en kirundi jusqu'à 999 999. À partir de 1 000 000, il recourt au terme français « manié » en kirundi « miliyoni ».

Ces constats mettent en évidence, sur un plan linguistique général, le hiatus qui peut exister entre la forme linguistique et la réalité, en posant la question de la motivation du signe et, sur un plan plus particulier, la révision implicite de cette relation signe-référent par certains locuteurs burundais.

Mais il n'est pas inutile de signaler ici que le cas n'est pas particulier au Burundi, puisque l'IFA de 1983 [3] donne des exemples similaires en Côte-d'Ivoire, au Togo, au Bénin et dans l'actuel Burkina Faso : dans ces pays, *recueillir*, *redouter*, *refouler* signifient respectivement « cueillir à nouveau », « douter à nouveau » et « fouler à nouveau ». Nous nous trouvons là aussi en face d'une opposition dans laquelle il existe une perception synthétique en FRFR et analytique en français d'Afrique (Tableau V) :

Tableau V

FRFR			français de CI, TO, BE, BF		
cueillir	≠	recueillir	RE	+	cueillir
douter	≠	redouter	RE	+	douter
fouler	≠	refouler	RE	+	fouler
synthétique		synthétique	itératif	+	radical
				analytique	

De même, l'IFA signale au Burkina Faso l'existence de *rabaisser* au lieu de « baisser » (en signalant toutefois qu'il n'y a pas d'idée de réitération), mais aussi celle de *se rassurer que* au lieu de « s'assurer que ».

Ce qui n'est peut-être pas fortuit, c'est que ces quatre pays font partie de la famille linguistique Niger-Congo, et des groupes voltaïque et kwa. Il pourrait être intéressant d'étudier dans quelle mesure, et à quelle profondeur de structure linguistique et logique, il existe un éventuel lien entre la famille Niger-Congo et la famille bantoue, qui permettrait une explication commune à l'apparition ou à la disparition de R- dans les cas présentés. Mais l'explication ne réside peut-être pas dans une interférence linguistique, du moins dans une interférence linguistique de surface.

Un point de vue génératif sur l'acquisition du langage stipule l'existence de mécanismes universels et minimise les phénomènes d'interférence L1-L2. Il met par contre en évidence une identité entre les erreurs commises par des enfants apprenant une deuxième langue et celles commises par des enfants apprenant leur langue maternelle [1, pp. 194 ss]. C'est peut-être dans ces mécanismes et dans ces structures plus ou moins profondes qu'il faudrait trouver les raisons de particularités débordant des aires linguistiques déterminées et éloignées les unes des autres. Mais ce n'est pas le seul cas particulier de R- en FRBU qui permet ces hypothèses, déjà posées par Manessy et Wald, qui s'appuient sur des cas plus ou moins semblables relevés au Togo, en Côte-d'Ivoire au Cameroun et en Centrafrique :

« C'est parce que les systèmes approximatifs de communication sont logiquement ordonnés entre les deux pôles constitués par les structures élémentaires du langage et la norme académique que le continuum « français d'Afrique » se présente comme un tout cohérent et non pas comme un chaos d'usages individuels » [5, p. 41].

Conclusion : fautes ou particularités ?

Au terme de cette étude, quelles conclusions tirer ? La fréquence et la régularité des occurrences de type A1 et A2 et, dans une moindre mesure, A3, indiquent de façon claire l'existence d'une particularité bien attestée et acceptée dans la norme endogène FRBU, dont nous venons de faire la description morphosyntaxique et morphosémantique : norme mésolec-tale toutefois, puisqu'il existe une conscience d'une norme acrolectale, plus restrictive. L'appropriation de ces normes dans les différents milieux socioculturels pourrait à elle seule faire l'objet d'une étude.

Il faut être beaucoup plus prudent par contre en ce qui concerne A4 et A5, de même qu'en ce qui concerne l'ensemble des exemples du groupe C.

A4 et A5 sont hapax et, à ce titre, mieux vaut les considérer momentanément comme le résultat d'une maîtrise linguistique insuffisante que comme une particularité du FRBU.

La même remarque vaut pour les occurrences du type C. Bien qu'une logique préside, comme nous avons tenté de le montrer, à l'apparition ou à la disparition de R-, il nous semble prématuré de présenter chacune de ces occurrences, prise individuellement, comme un élément d'une norme endogène bien attestée.

Cependant, elles semblent bien ressortir à une même logique régissant un choix paradigmatique systématique qui pourrait être l'indice de la naissance d'un lecte. Les chiffres recueillis lors du sondage ne nous permettent guère de nous prononcer dans un sens ou dans l'autre, le nombre d'enquêtés étant bien trop insuffisant pour nous permettre une affirmation stricte. La suite logique de cette étude devrait consister en une enquête à plus grande échelle dans différents milieux francophones burundais.

Il n'en reste pas moins que chaque locuteur, influencé par l'usage plus ou moins fréquent d'une particularité, puisse se laisser emporter par l'élan endogène si sa vigilance métalinguistique s'endort. C'est peut-être la raison pour laquelle une petite annonce, émanant d'un Européen de Bujumbura, proposait la vente d'un « piano, en très bon état, *raccordé*, 140 000 francs burundais », ... et qu'un esprit à la vigilance normative plus exercée a jugé nécessaire d'ajouter au stylo : « *raccordé* à quoi ? » !

Cependant, cette particularité morphosémantique n'est pas une exclusivité burundaise, puisqu'elle est signalée dans la famille Niger-Congo par l'IFA 1983. Pour nous, il ne s'agit pas d'une coïncidence, et une étude plus approfondie de cette particularité entre autres pourrait mettre en évidence une systématique du fonctionnement du français d'Afrique. Manessy et Wald ont évoqué l'hypothèse d'une « résurgence possible de structures élémentaires du langage humain » dans certaines constructions linguistiques *a priori* défectueuses. Nous pensons qu'un raisonnement logique aboutissant à des formes linguistiques a-normales, peut trouver sa place dans cette hypothèse. Ces transpositions de structures sémantico-syntaxiques, nous dit Paul Wald, bien que leur impact soit variable dans le discours, « semblent caractériser d'une manière convergente des usages du français en Afrique, indépendamment de la diversité génétique des langues parlées par ses locuteurs » [7, p. 7].

Ainsi, à côté de particularités locales, il existerait des particularités étendues à l'ensemble de l'Afrique, correspondant à une logique qui se situerait entre une logique linguistique de surface, où l'on découvrirait les interférences les plus visibles, et une logique phylogénétique profonde, moins accessible mais plus puissante, renvoyant à des règles de portée plus générale et applicables à tout apprentissage de langue, seconde ou maternelle.

Références

1. Broselow E. (1984). Second language acquisition. In : *Linguistics : the Cambridge survey. Language : psychological and biological aspects*. F.J. Newmeyer, Cambridge University Press.
2. Dubois J. (1973). *Dictionnaire de linguistique*. Larousse, Paris.
3. Équipe IFA (AELIA) (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*. AUPELF-ACCT.
4. Hagège Cl. (1985). *L'Homme de parole*. Fayard, Folios-essais, Paris.
5. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire tel qu'on le parle et tel qu'on le dit*. L'Harmattan - IDERIC, Paris.
6. Pottier B. (1974). *Linguistique générale*. Klincksieck, Paris.
7. Wald P. (1990). Catégories de locuteur et catégories de langue. In : *Langage et Société*, 52. Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

